



Société anonyme au capital de 21 155 140,17 €

Siège Social : 9/11, rue Montalivet – 75008 PARIS
RCS PARIS B 422 950 865

Document de Référence

Exercice 2012



Le présent document de référence 2012 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2013 sous le numéro D13-0420, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. Personnes responsables | 5 |
| 1.1 Responsable du document de référence | 5 |
| 1.2 Déclaration du responsable | 5 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | 6 |
| 2.1 Commissaires aux comptes titulaires | 6 |
| 2.2 Commissaires aux comptes suppléants | 6 |
| 3. Informations financières sélectionnées | 7 |
| 3.1 Données provenant des comptes de résultat consolidés : Taux de rentabilité conforme aux attentes | 7 |
| 3.2 Données provenant des bilans consolidés : Une structure financière solide | 7 |
| 3.3 Besoin en fonds de roulements consolidés : | 8 |
| 3.4 Synthèse des tableaux de flux de trésorerie consolidés..... | 8 |
| 4. Facteurs de risques | 9 |
| 4.1 Risque de liquidité | 9 |
| 4.2 Politique de provisionnement | 9 |
| 4.3 Faits exceptionnels et litiges | 10 |
| 4.4 Risque lié au hors bilan | 10 |
| 4.5 Politique d'assurances | 11 |
| 4.6 Autres risques | 12 |
| 5. Informations concernant l'émetteur | 13 |
| 5.1 Histoire et évolution de la société..... | 13 |
| 5.2 Investissements | 14 |
| 6. Aperçu des activités | 16 |
| 6.1 Principales activités | 16 |
| 6.2 Principaux marchés..... | 19 |
| 6.3 Positionnement concurrentiel en France et en Europe | 21 |
| 7. Organigramme | 22 |
| 7.1 Description du Groupe..... | 22 |
| 7.2 Liste des filiales importantes..... | 24 |
| 8. Propriétés immobilières, usines et équipements | 25 |
| 8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus..... | 25 |
| 8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles | 25 |
| 9. Examen de la situation financière et du résultat | 26 |
| 9.1 Situation financière – Rapport de Gestion | 26 |
| 9.2 Résultat opérationnel | 46 |
| 9.3 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux | 46 |
| 9.4 Responsabilité sociale de l'entreprise..... | 49 |
| 10 Trésorerie et capitaux | 62 |
| 10.1 Informations sur les capitaux propres | 62 |
| 10.2 Source et montant des flux de trésorerie | 62 |
| 10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe | 63 |
| 10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement , de manière directe ou indirecte , sur les opérations du Groupe..... | 64 |

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 10.5 | Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus..... | 64 |
| 11 | Recherche et développement, brevets et licences..... | 65 |
| 12 | Informations sur les tendances | 66 |
| 12.1 | Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice | 66 |
| 12.2 | Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe | 66 |
| 12.3 | Publications intervenues depuis la clôture de l'exercice..... | 66 |
| 13 | Prévisions ou estimations du bénéfice | 72 |
| 14 | Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale | 73 |
| 14.1 | Organes d'administration et de direction..... | 73 |
| 14.2 | Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction | 73 |
| 15 | Rémunération et avantages..... | 74 |
| 15.1 | Montant de la rémunération et avantages en nature alloués aux membres des organes d'administration et de direction..... | 74 |
| 15.2 | Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, de retraites ou d'autres avantages | 74 |
| 16 | Fonctionnement des organes d'administration et de direction..... | 76 |
| 16.1 | Date d'expiration des mandats actuels | 76 |
| 16.2 | Contrat de service liant les membres des organes d'administration..... | 76 |
| 16.3 | Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations | 76 |
| 16.4 | Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur | 76 |
| 16.5 | Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne | 77 |
| 16.6 | Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière | 87 |
| 17 | Salariés..... | 89 |
| 17.1 | Nombre de salariés..... | 89 |
| 17.2 | Participations et stock-options des organes d'administration et de direction..... | 91 |
| 17.3 | Accords prévoyant une participation des salariés au capital du Groupe | 91 |
| 18 | Principaux actionnaires..... | 93 |
| 18.1 | Répartition du capital..... | 93 |
| 18.2 | Existence de droits de vote différents | 93 |
| 18.3 | Détention ou contrôle du Groupe, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle | 94 |
| 18.4 | Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle | 94 |
| 19 | Opération avec des apparentés | 95 |
| 20 | Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | 96 |
| 20.1 | Informations financières historiques..... | 96 |
| 20.2 | Informations financières pro forma | 96 |
| 20.3 | Etats financiers consolidés 2012 | 97 |
| 20.4 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2012 | 141 |
| 20.5 | Comptes sociaux AKKA Technologies 2012..... | 143 |
| 20.6 | Politique de distribution des dividendes | 166 |
| 20.7 | Procédures judiciaires et d'arbitrage..... | 166 |

| | | |
|------|--|-----|
| 20.8 | Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice..... | 167 |
| 21 | Informations complémentaires..... | 168 |
| 21.1 | Capital social..... | 168 |
| 21.2 | Acte constitutif et statuts..... | 174 |
| 22 | Contrats importants | 181 |
| 23 | Informations provenant de tiers, déclaration d’experts et déclaration d’intérêts | 182 |
| 24 | Documents accessibles au public | 183 |
| 25 | Informations sur les participations au 31 décembre 2012 | 184 |

1. Personnes responsables

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Maurice RICCI, Président et Directeur Général de la société AKKA Technologies.

1.2 Déclaration du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans le chapitre 20 ci-après, qui ne contiennent ni observations ni réserves.

Maurice RICCI
Président et Directeur Général

2. Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

ORFIS BAKER TILLY

149, boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

Représenté par Jean-Louis FLECHE,

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 puis par l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DELOITTE & ASSOCIES

81, boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

Représenté par Xavier GRAZ

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006, puis par l'Assemblée Générale du 5 Juin 2012, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Olivier BRISAC

149, boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 puis par l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

BEAS

7-9, villa Houssay
92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé, pour la même durée, par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006, puis par l'Assemblée Générale du 5 Juin 2012, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

3. Informations financières sélectionnées

3.1 Données provenant des comptes de résultat consolidés : Taux de rentabilité conforme aux attentes

| Montants en milliers d'euros | Proforma (1) Déc. 2012 | Consolidation Déc. 2012 | Proforma (2) Déc. 2011 | Consolidation Déc. 2011 | Consolidation Déc. 2010 |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Chiffre d'affaires | 924 985 | 827 286 | 548 385 | 474 115 | 400 273 |
| Résultat opérationnel | 63 665 | 60 623 | 47 072 | 42 699 | 31 934 |
| % du chiffre d'affaires | 6,9% | 7,3% | 8,6% | 9,0% | 8,0% |
| Résultat avant impôt | 56 796 | 54 187 | 42 369 | 38 287 | 28 973 |
| Résultat net consolidé | 43 243 | 41 349 | 29 372 | 26 885 | 25 179 |
| Résultat net part du Groupe | 41 588 | 40 381 | 29 372 | 26 885 | 25 188 |

(1) L'information financière proforma 2012 est destinée à présenter l'effet sur les comptes consolidés publiés de l'acquisition de la société MBtech. Les comptes consolidés intègrent 9 mois de MBtech. Les comptes proforma intègrent 12 mois de MBtech. Le contexte et les hypothèses retenues sont décrits dans les comptes consolidés au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

(2) L'information financière proforma 2011 est destinée à présenter l'effet sur les comptes consolidés publiés de l'acquisition de la société AEROCONSEIL. Les comptes consolidés intègrent 3 mois d'AEROCONSEIL. Les comptes proforma intègrent 12 mois de AEROCONSEIL. Le contexte et les hypothèses retenues sont décrits dans les comptes consolidés au paragraphe 20.3 du document de référence 2011.

AKKA Technologies a connu un changement de taille substantiel lié aux récentes acquisitions d'AEROCONSEIL en 2011 et de MBtech en 2012.

L'année 2012 a permis au Groupe de retrouver une situation financière solide et de reconstituer sa capacité d'action.

3.2 Données provenant des bilans consolidés : Une structure financière solide

| ACTIF - Montants en milliers d'euros | Déc. 2012 | Déc. 2011 | Déc. 2010 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Goodwill | 104 022 | 94 119 | 93 178 |
| Autres actifs non courants | 127 260 | 63 319 | 40 020 |
| Actifs non courants | 231 282 | 157 438 | 133 198 |
| Stocks | 2 513 | 1 672 | 949 |
| Créances courantes | 307 227 | 155 406 | 113 697 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 70 931 | 79 104 | 81 364 |
| Actifs courants | 380 671 | 236 182 | 196 010 |
| TOTAL ACTIF | 611 953 | 393 620 | 329 208 |

| PASSIF - Montants en milliers d'euros | Déc. 2012 | Déc. 2011 | Déc. 2010 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Capitaux propres - Part du Groupe | 155 277 | 121 055 | 99 944 |
| Intérêts des minoritaires | 21 697 | (4) | (5) |
| Passifs financiers (hors dette de sauvegarde) | 89 772 | 15 750 | 22 759 |
| Dette de sauvegarde actualisée | 33 526 | 44 161 | 47 439 |
| Autres passifs | 311 683 | 212 658 | 159 071 |
| TOTAL PASSIF | 611 953 | 393 620 | 329 208 |

Le gearing passe de - 15,9% en 2011 à 29,6 % en 2012, suite à l'acquisition de MBtech et la souscription d'un emprunt pour financer le BFR et l'acquisition de MBtech.

3.3 Besoin en fonds de roulements consolidés

| Montants en milliers d'euros | Déc. 2012 | Déc. 2011 | Déc. 2010 |
|--|---------------|----------------|-----------------|
| Stocks | 2 513 | 1 672 | 949 |
| Clients et comptes rattachés | 244 443 | 101 821 | 68 852 |
| Autres créances | 62 784 | 53 585 | 44 216 |
| Autres actifs non courants | 35 134 | 22 794 | 9 591 |
| Fournisseurs | (65 273) | (36 109) | (21 990) |
| Dettes fiscales et sociales | (178 643) | (135 288) | (108 190) |
| Autres dettes (hors dettes sur immobilisations et earn-out) | (29 224) | (17 339) | (16 224) |
| Besoin en fonds de roulement (néгатif = ressource de financement) | 71 735 | (8 863) | (22 796) |

L'augmentation du besoin en fonds de roulement provient essentiellement de l'entrée de MBtech dans le périmètre de la société en 2012.

3.4 Synthèse des tableaux de flux de trésorerie consolidés

| Montants en milliers d'euros | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 | 31-déc.-10 |
|--|----------------|----------------|---------------|
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | (8 005) | 36 096 | 36 797 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (61 860) | (18 150) | (10 483) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 61 723 | (20 237) | (9 025) |
| Incidence des variations de cours de devises | (31) | 31 | 297 |
| Variation de la trésorerie | (8 173) | (2 260) | 17 587 |

Le Groupe génère sur l'exercice une capacité d'autofinancement de 59 759 K€. La hausse du besoin en fonds de roulement et les décaissements réalisés au titre des opérations d'investissements (en particulier pour l'acquisition de MBtech) ont été financés par l'émission d'un emprunt.

4. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés dans le présent document de référence.

4.1 Risque de liquidité

L'endettement net du Groupe se présente de la manière suivante :

| Montants en milliers d'euros | Consolidation Déc. 2012 | Consolidation Déc. 2011 | Consolidation Déc. 2010 |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Passifs financiers non courants | 57 196 | 7 920 | 14 435 |
| Dettes de sauvegarde non courante | 26 634 | 38 338 | 42 781 |
| Passifs financiers courants | 32 576 | 7 830 | 8 324 |
| Dette de sauvegarde courante | 6 892 | 5 823 | 4 658 |
| Dettes brutes consolidées | 123 298 | 59 911 | 70 198 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (70 931) | (79 104) | (81 364) |
| Dettes financières nettes consolidées | 52 367 | (19 193) | (11 166) |

Le Groupe présente une dette nette de 52 367 K€ à fin 2012 suite à la souscription d'un emprunt pour financer l'acquisition de MBtech.

Compte tenu des échéances prochaines de remboursement des dettes financières et de la dette de sauvegarde, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La description du risque de liquidité est présentée dans les notes 4.10 et 4.13.2 des comptes consolidés (cf. §20.3.6).

4.2 Politique de provisionnement

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Détail des provisions courantes et non courantes

Les provisions à long terme s'élèvent à 14 577 K€ et les provisions à court terme à 13 770 K€ dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2012.

Ces provisions comprennent les éléments suivants :

- 15 894 K€ pour provisions sur litiges et risques,
- 1 541 K€ pour provisions sur impôts,
- 8 959 K€ pour provisions sur retraite,
- 1 953 K€ d'autres provisions

4.3 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

La procédure de sauvegarde de la société AKKA I&S ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 13 novembre 2006 est signalée ici uniquement dans la mesure où elle se poursuit, et que la sixième annuité du plan sera assurée conformément aux termes du jugement du 4 septembre 2007 ayant arrêté le plan de sauvegarde. La sixième annuité s'élève à 6 892 K€ et sera versée au mois de septembre 2013.

4.4 Risque lié au hors bilan

Les principaux engagements du Groupe AKKA Technologies sont les suivants :

| Montants en milliers d'euros | 2012 | 2011 | 2010 |
|---|----------------|---------------|---------------|
| Caution de garantie sur marchés | - | - | - |
| Créances cédées non échues (1) | 72 945 | 96 005 | 76 278 |
| Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2) | 93 339 | 715 | 2 145 |
| Avals, cautions et garanties donnés | - | - | 25 |
| Autres engagements donnés (3) | - | - | 20 |
| Montant total des engagements donnés | 166 284 | 96 720 | 78 468 |
| Instruments de couverture de devises | - | - | - |
| Engagements reçus lors des opérations de croissance externe | 55 800 | 35 950 | - |
| Montant total des engagements reçus | 55 800 | 35 950 | - |

(1) Créances cédées non échues : créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage

(2) Nantissements, hypothèques et sûretés réelles : nantissement de titres réalisés au profit des banques lors de la souscription des emprunts liés aux opérations de croissance externe

(3) Privilèges du prêteur de denier sur emprunts AKKA I&S

En 2012, dans le cadre de l'acquisition de MBtech, AKKA Technologies a reçu un engagement de 20 000 K€ de la part de DAIMLER. Au titre du contrat de financement souscrit pour l'acquisition, AKKA Technologies a donné des engagements estimés à 92 514 K€.

Les compléments de prix dus par le Groupe dans le cadre d'opérations de croissance externe ne constituent pas des éléments hors-bilan, ces derniers étant enregistrés en dette au passif du bilan pour 9 507 K€.

Le Groupe ne détient pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

L'échéance des engagements clients donnés se répartit de la manière suivante :

| Montants en milliers d'euros | Total | Moins d'un an | 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Caution de garantie sur marchés | - | - | - | - |
| Créances cédées non échues | 72 945 | 72 945 | - | - |
| Nantissements, hypothèques et sûretés réelles | 93 339 | 27 428 | 65 911 | - |
| Avals, cautions et garanties donnés | - | - | - | - |
| Autres engagements donnés | - | - | - | - |
| Montant total des engagements donnés | 166 284 | 100 373 | 65 911 | - |

Obligations contractuelles :

Les dettes à long terme et les obligations en matière de location financement sont données par échéances dans les comptes consolidés du Groupe (cf. paragraphe 20.3 note 4.13).

Les contrats de location simple représentent en 2012 une charge de 3,5% du chiffre d'affaires (29 010 K€) et sont constitués à près de 70% de baux commerciaux dont la valeur n'est pas unitairement significative.

4.5 Politique d'assurances

Les principales garanties souscrites au sein du Groupe sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Exploitation & Professionnelle
- Responsabilité Civile « Faute inexcusable »
- Responsabilité Civile Aéronautique et produits spatiaux
- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux
- Multirisques Dommages et Pertes d'exploitation
- Assistance Rapatriement
- Flotte automobile et Responsabilité civile mission
- Protection Sociale

La direction juridique d'AKKA Technologies assure la négociation annuelle des contrats et le suivi de la politique d'assurances concernant les risques de nature à engager la responsabilité civile de la société, de ses filiales, et de ses dirigeants.

La garantie responsabilité civile exploitation et professionnelle est souscrite par AKKA Technologies pour le compte de l'ensemble de ses filiales européennes. Une garantie « différence de conditions et de limites » bénéficie aux filiales étrangères hors Union Européenne ayant souscrit des polices locales intégrées au programme d'assurance « master » ou des polices purement locales.

La société MBtech est désormais intégrée dans la politique d'assurance du Groupe tout en conservant des garanties adaptées à ses spécificités.

Le tableau récapitulatif ci-après mentionne les principales polices d'assurances souscrites, à savoir :

| Police d'assurance | Assuré(s) | Franchise | Montant de garantie |
|---|---|-----------|--|
| Responsabilité civile Exploitation | AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales | 100 000 € | 25 000 000 € par sinistre |
| Responsabilité civile Professionnelle | | | 25 000 000 € par année et par sinistre |
| Responsabilité civile Produits Aéronautiques | AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales | Non | 25 000 000 € par sinistre et par année |
| | AEROCONSEIL | | 80 000 000 € par sinistre et par année |
| Produits spatiaux | | | 8 000 000 € par sinistre et par année |
| Responsabilité civile des mandataires sociaux | Dirigeants du Groupe AKKA Technologies | Non | 25 000 000 € |
| Responsabilité civile "faute inexcusable" | AKKA Technologies et ses filiales françaises | 15 000 € | 2 500 000 € par sinistre |
| | | | 10 000 000 € par année |

Le montant total des primes versées par le Groupe au titre des assurances sur l'exercice 2012 est de 2 049 K€.

Trois réclamations ont été enregistrées. L'une d'entre elles (constatée en 2009) a fait l'objet d'une expertise judiciaire, et la filiale concernée n'est plus exposée à un risque de mise en cause de sa responsabilité. L'autre concerne un préjudice subi par un salarié d'un montant non significatif.

Enfin, la dernière concerne une demande en désignation d'un expert judiciaire, sans mise en cause de la responsabilité de notre filiale par son client.

4.6 Autres risques

Les risques figurant dans le tableau ci-dessous sont traités dans une autre partie du document de référence :

| Risques | Paragraphe | Note |
|---|--|------------------|
| Risques liés à l'activité et aux clients | 6.1.4 Répartition des donneurs d'ordre | |
| | 9.1 Rapport de Gestion | Note 2.3.1 |
| Risques liés au personnel et aux dirigeants | 9.1 Rapport de Gestion | Note 2.3.2 |
| | 9.1 Rapport de Gestion | Note 2.3.3 |
| Risques liés aux opérations de croissance externe | 20.3.6 Annexes aux comptes consolidés | Note 2.10 et 4.2 |
| Risques juridiques | 9.1 Rapport de Gestion | Note 2.3.4 |
| Risques concurrentiels | 9.1 Rapport de Gestion | Note 2.3.5 |
| Risques de change | 20.3.6 Annexes aux comptes consolidés | Note 4.13.3 |
| Risques sur actions | 20.3.6 Annexes aux comptes consolidés | Note 4.13.4 |
| Risques environnementaux | 9.1 Rapport de Gestion | Note 2.3.8 |
| Risques de taux | 20.3.6 Annexes aux comptes consolidés | Note 4.13.1 |

5. Informations concernant l'émetteur

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de l'émetteur

L'émetteur a pour dénomination sociale « AKKA Technologies » et pour nom commercial « AKKA ».

5.1.2 Lieu et numéro de l'enregistrement de l'émetteur

La société « AKKA Technologies » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 422 950 865 RCS Paris.

Depuis le 1er janvier 2008, la nomenclature d'activités française étant révisée par l'INSEE, le code NAF de la société est identifié sous le numéro 6420Z.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

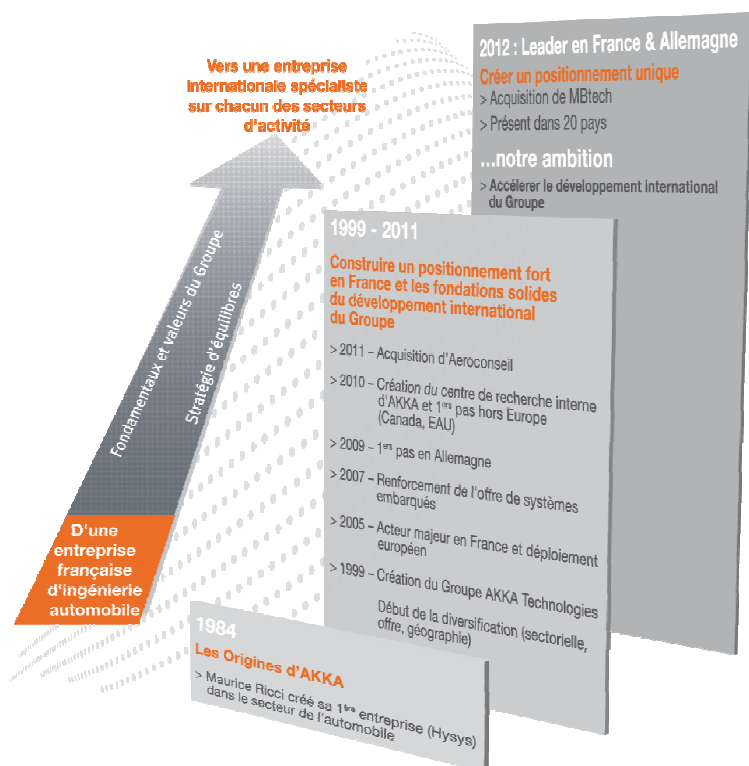
La société, constituée le 7 mars 1999, a été immatriculée le 20 mai 1999. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire

AKKA Technologies, Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit français, est régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce et ses statuts.

Le siège social est situé à Paris (75008) au 9/11 rue Montalivet depuis le 1er avril 2007. Le numéro de téléphone dudit siège est le 01 56 69 26 59.

5.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur



Leader en France et en Allemagne - Leader sur l'Automobile et l'Aéronautique, AKKA possède désormais un positionnement de spécialiste unique.

Près de 11 000 ingénieurs, répartis sur 20 pays, sont les garants d'une solide expertise, de solutions projets durables et d'une ambition au service de nos clients.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

| Acquisitions des 3 dernières années | Eléments acquis | Date d'intégration en consolidation | Répartition géographique de l'activité lors de l'acquisition |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------------------------|--|
| Assystem Italia | Fonds de commerce | Novembre 2010 | Italie |
| Groupe Aeroconseil | 100% des titres | Octobre 2011 | France / UK / Espagne / Allemagne / Canada |
| MBTECH Group | 65% des titres | Avril 2012 | Allemagne / Hongrie / Turquie / Rép. Tchèque / Chine / USA |

Le prix total des acquisitions initiées de 2010 à 2012 s'élève à 87 184 K€ et les compléments de prix correspondant restant à verser se chiffrent à 9 507 K€, dont l'échéance se situe entre 2013 et 2015.

5.2.2 Principaux investissements en cours et à venir

Le Groupe ne devrait pas réaliser d'opération d'acquisition significative dans un avenir proche.

Le Groupe AKKA Technologies réalisant des prestations de services intellectuelles, aucun investissement lourd en matériel n'est nécessaire au fonctionnement de son activité.

Faisant suite à l'acquisition de MBtech en Allemagne, le Groupe a pour objectif de poursuivre sereinement la construction d'un Groupe d'un milliard d'Euros de chiffre d'affaires et n'a pas pris d'engagements fermes dans des projets de croissance externe significatifs.

6. Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Mission et positionnement

Spécialiste reconnu de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies, le Groupe AKKA Technologies accompagne ses clients dans leur quête d'innovation et d'amélioration de la productivité. Grâce à son offre multi-expertises et au savoir-faire de ses équipes pluridisciplinaires, l'intégralité du cycle de vie d'un produit est maîtrisée pour apporter la réponse technologique la plus adaptée aux besoins des clients.

Pour répondre à cette recherche constante de solutions innovantes, l'intervention des ingénieurs du Groupe sur l'ensemble des secteurs d'activités industriels et tertiaires permet un partage et un transfert des meilleures pratiques d'un secteur à l'autre. Enfin, la présence internationale d'AKKA Technologies, qui ne cesse de croître, offre une ambition au Groupe infinie tout en faisant de la proximité client son challenge quotidien. C'est l'ensemble de ses savoir-faire qui font du Groupe AKKA Technologies, un acteur de référence.

6.1.2 Atouts concurrentiels

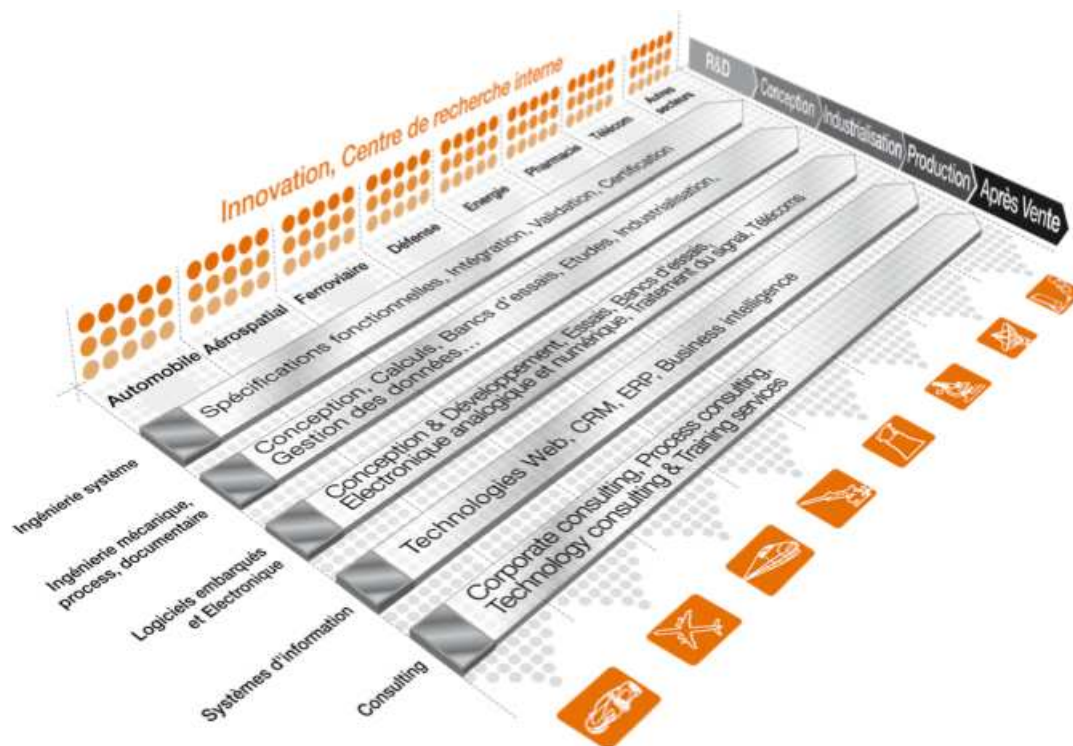
Principal atout concurrentiel, le positionnement d'AKKA Technologies lui permet d'intervenir sur l'intégralité du cycle de vie d'un projet, en totale adéquation avec les besoins de ses clients, en leur proposant ses offres conseil ou DEC (Design Engineering Center) et SDC (Software Design Center ou Centre de Services) pour assurer proximité et engagement auprès de ses clients.

Autre différenciation récente, les intégrations de MBtech, ex filiale du Groupe DAIMLER, et d'AEROCONSEIL, renforcent l'offre du Groupe et le positionne comme leader de l'ingénierie automobile et aéronautique en Europe.

Enfin la création de son centre de recherche Interne, AKKA RESEARCH, assure à AKKA Technologies une longueur d'avance en terme d'innovation, réelle valeur ajoutée pour les projets de ses clients et les missions de ses ingénieurs.

6.1.3 Une offre adaptée à l'évolution du marché

Le savoir-faire d'AKKA Technologies se décline en 7 expertises qui sont autant de métiers complémentaires :



Ingénierie Systèmes

Les équipes assurent la réalisation de systèmes complexes, depuis l'analyse des besoins, les spécifications fonctionnelles et de conception jusqu'à leur intégration. Tout au long du développement du système, les ingénieurs appliquent les concepts les plus novateurs, pour apporter une solution économique et performante aux besoins des clients du Groupe tout en satisfaisant l'ensemble des parties prenantes.

Ingénierie Mécanique

Les équipes interviennent en phase de conception et développement d'un produit et garantissent un accompagnement à forte valeur ajoutée dans les domaines suivants : études, calcul, simulations, matériaux, essais, qualité. AKKA bénéficie d'un retour d'expérience sur de grands projets internationaux comme l'accompagnement de constructeurs automobiles européens en Russie sur des projets de design conception plastique.

Ingénierie Process

Les consultants interviennent en phase d'industrialisation post-ingénierie mécanique, et en phase dite de "travaux neufs" : construction partielle ou totale d'ateliers ou d'usines et des moyens de production associés. Les équipes couvrent chaque étape d'un projet d'investissement, de la conception à la mise en service, en passant par la supervision de la construction d'installations industrielles, les essais, jusqu'au démantèlement. Elles réalisent actuellement les études de démantèlement sur les différents ateliers d'une usine de retraitement de déchets nucléaires.

Ingénierie Documentaire

Le Groupe propose une approche globale de services documentaires : création de documentation technique, gestion des données techniques, assistance aux méthodes de validation, définition et validation de liasse électrique mais aussi structuration, transformation, visualisation et diffusion de documentation via des outils de gestion documentaire. Les équipes réalisent également des études en sûreté de fonctionnement et en soutien logistique intégré. Un des projets en cours consiste à faire évoluer la configuration d'un avion (étude, analyse, gestion de configurations, réalisation des illustrations, rédaction du document, certification) après sa livraison aux compagnies aériennes.

Logiciels embarqués et Électroniques

De la conception à l'intégration et la mise en œuvre de solutions technologiques, les équipes interviennent dès la phase amont, afin de valider la faisabilité d'une solution à l'aide de modélisations et de simulations poussées. Elles accompagnent les clients du Groupe dans le développement de systèmes embarqués et électroniques, d'applicatifs de traitement de données scientifiques et de bancs de test. L'expertise d'AKKA dans les systèmes embarqués lui permet également d'intervenir dans la « vie-série » des produits pour des activités de maintenance, d'évolution et de réingénierie.

Systemes d'Information

Les consultants interviennent dans la création de schémas directeurs de nouveaux systèmes d'information, de communication entre systèmes hétérogènes complexes ou encore d'intégration de nouvelles architectures. Les équipes possèdent des compétences en infogérance et gestion quotidienne des applications logicielles, technologies web ou « n-tiers », informatique décisionnelle, gestion de la relation clients, progiciels de gestion. Elles ont ainsi mis en place l'architecture et l'intégration d'un système d'information hospitalier destiné aux établissements publics de santé pour gérer le patient tout au long de son parcours à l'hôpital.

Consulting Management

Avec ses équipes d'experts en organisation, Casciopé, filiale spécialisée dans le consulting, accompagne les clients sur trois domaines principaux : le conseil en pilotage de grands projets, les projets d'externalisation et le management de la performance. Elle a récemment permis à un industriel automobile d'accélérer le délai de mise sur le marché de ses produits et a réalisé le ré-engineering du processus de recherche et d'ingénierie pour la conception et la production de ses composants manufacturés.

6.1.4 La répartition des donneurs d'ordres d'AKKA Technologies

Le Groupe AKKA Technologies accompagne les grands donneurs d'ordre industriels européens. Au quotidien, les interlocuteurs du Groupe sont les départements Recherche et Développement, les directions des programmes et les directions techniques.

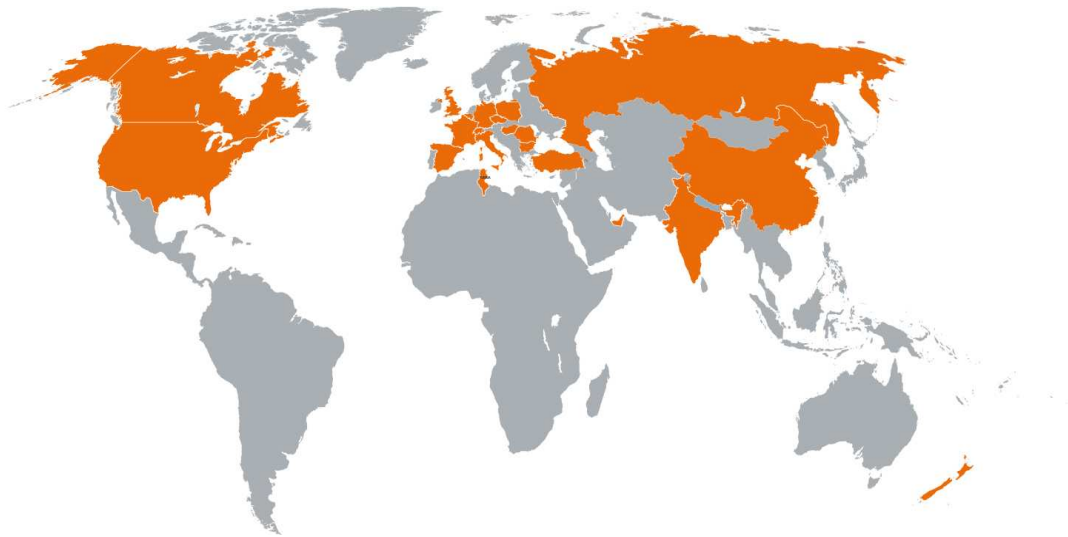
Les prestations d'AKKA Technologies sont régies par des accords-cadres, conclus avec les donneurs d'ordre industriels, qui définissent les grandes lignes d'intervention du Groupe AKKA Technologies, et qui référencent le Groupe parmi les prestataires officiellement sélectionnés. Chaque projet donne ensuite lieu à une commande établissant les règles d'exercice de la prestation.

Les dix premiers clients du Groupe représentent 69,6% du chiffre d'affaires en 2012 (62% en 2011). Parmi eux 61 % du chiffre d'affaires est réalisé avec les cinq premiers clients et 28,4% avec le premier, DAIMLER (22% avec EADS en 2011).

6.1.5 Un ancrage fort à l'international

Le développement du maillage régional et européen est partie intégrante de la stratégie du Groupe en termes d'équilibre géographique. Sa présence dans 20 pays lui permet d'être proche de ses clients et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets globaux.

AKKA Technologies acquiert une nouvelle dimension en intégrant le Groupe allemand MBtech avec une présence majeure sur deux des principaux pays industriels européens que sont l'Allemagne et la France.



6.1.7 Certifications et habilitations

Cf Note 4.3 du paragraphe 16.5 ci-après.

6.2 Principaux marchés

6.2.1 Les secteurs d'intervention d'AKKA Technologies



Le Groupe AKKA réalise plus de 80% de son chiffre d'affaires dans le secteur de la mobilité (aéronautique, aérospatial, automobile, équipementier et ferroviaire). Avec les intégrations successives d'AEROCONSEIL et de MBtech, AKKA Technologies devient le leader européen en ingénierie aéronautique et automobile.

En 2012, le chiffre d'affaires du secteur de la mobilité a doublé par rapport à 2011 suite à l'acquisition de MBtech. Plus que jamais, AKKA Technologies conforte son ambition d'être présent sur l'ensemble des secteurs d'activité.

Une analyse par secteurs géographiques est présentée dans la note 3.1 des comptes consolidés en 20.3.6.

6.2.2 Stratégie

Depuis sa création en 1999, le développement du Groupe repose sur une stratégie qui est fondée sur la recherche d'équilibres.



Cette stratégie des équilibres assure une croissance régulière et une indépendance vis-à-vis des cycles économiques d'un secteur industriel. En outre, elle positionne le Groupe en tant que véritable maillon industriel, partenaire des enjeux de compétitivité et de productivité de ses clients.

- **L'équilibre de l'offre** bâtie autour de deux grands métiers que sont l'Ingénierie (Produit, Process et Documentaire) et l'Informatique et Systèmes, permet au Groupe d'être présent de façon forte sur l'ensemble du cycle de vie des produits avec une intervention sur chacune des étapes depuis la conception, jusqu'à la « vie-série ».
- **L'équilibre sectoriel** permet de ne pas être dépendants d'un seul secteur d'activité et de bénéficier des cycles industriels. Il assure également aux collaborateurs la possibilité d'intervenir dans des secteurs diversifiés.
- **L'équilibre de taille** vise à avoir la taille critique aussi bien chez les clients que dans une région ou un pays.
- **L'équilibre géographique** : un des facteurs clés de succès est la proximité avec les clients. L'équilibre géographique en France permet une couverture nationale cohérente avec la taille des bassins industriels et favorise une indépendance par rapport aux retournements économiques. Le Groupe a poursuivi son développement en Allemagne (1^{er} bassin industriel Européen) avec l'acquisition de MBtech et dans le reste du monde avec une présence dans 20 pays.

Cette stratégie permet à AKKA Technologies de figurer aujourd'hui, comme un acteur de référence du secteur de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

6.3 Positionnement concurrentiel en France et en Europe

« Cinq Groupes, Altran, Alten, Assystem, EGIS et AKKA Technologies se partagent le leadership du marché français du Conseil en Technologies. Ces opérateurs travaillent pour une grande diversité de marchés clients tels que l'industrie aéronautique, l'industrie automobile, la production d'énergie ou encore les systèmes de transport ferroviaires. »

Des leaders qui tirent leur croissance à l'international

« Les leaders français de l'Ingénierie et des études techniques accordent souvent une attention particulière à leur développement à l'international. En effet, le marché français, très concurrentiel, se caractérise par des marges assez faibles aux regards d'autres pays européens et émergents. De plus, les marchés des pays émergents offrent des perspectives de croissance sans commune mesure avec les marchés français souvent déjà matures. Les leaders français du secteur ont donc multiplié les acquisitions à l'étranger ces deux dernières années. Ainsi, par exemple, AKKA Technologies a racheté MBtech, la filiale d'ingénierie du Groupe DAIMLER. »

« Après avoir connu une forte croissance en 2011 (+7,8%), l'activité des entreprises d'Ingénierie et d'études techniques établies en France progressera à un rythme plus modéré en 2012 (+2%) et 2013 (+2,5%). Ce ralentissement s'explique principalement par la dégradation de la conjoncture économique en France et en Europe qui impacte la plupart des marchés clients des professionnels du secteur. » Etude sur les Services d'Ingénierie, d'études et de conseils techniques de publié en Septembre 2012 par XERFI700

Le secteur enregistre depuis quelques années des évolutions importantes auxquelles il doit s'adapter comme notamment :

- la rationalisation des achats des industriels : réduction du nombre de fournisseurs, accélérant de fait les mouvements de concentration du secteur ;
- le développement de la forfaitisation des prestations : niveau de responsabilité exigé de plus en plus important ;
- un manque de main d'œuvre qualifiée en France ;
- un recours accru à l'offshore et à l'internationalisation qui répond aux contraintes des industriels ;
- la crise du secteur automobile que le Groupe AKKA a transformé en opportunité en créant son propre Centre de Recherche Interne et en favorisant la reconversion de ces ingénieurs vers d'autres secteurs d'activité comme l'aéronautique.

| | Chiffre d'affaires 2012 (en M€) | Effectifs 2012 |
|-------------------|------------------------------------|----------------|
| ALTRAN | 1 455,9 | 18 130 |
| ATKINS (1) (2) | 2 050,4 | 17 420 |
| ALTEN | 1 198,0 | 15 950 |
| BERTRANDT (3) | 709,3 | 9 952 |
| ASSYSTEM | 855,6 | 10 745 |
| AKKA TECHNOLOGIES | 827,3 | 10 645 |

(1) Chiffre d'Affaires converti au cours moyen annuel au 31 mars 2012

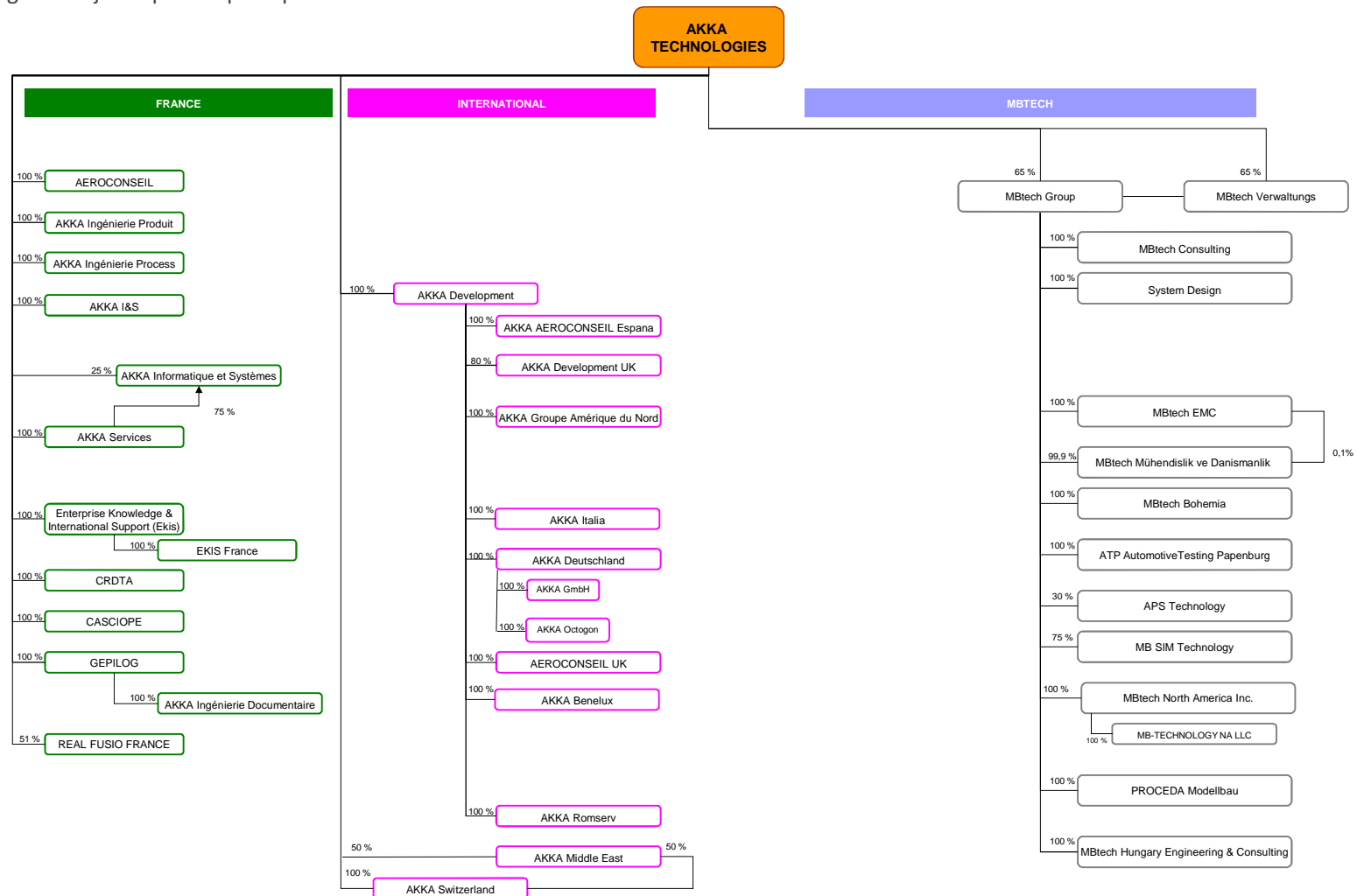
(2) Au 31 mars 2012

(3) Au 30 septembre 2012

7. Organigramme

7.1 Description du Groupe

7.1.1 Organigramme juridique des principales sociétés au 31 décembre 2012



A compter du mois d'avril 2012, MBtech Group GmbH & Co.KGaA et ses 15 filiales ainsi que MBtech Verwaltungs GmbH ont rejoint le Groupe AKKA.

L'activité des différentes sociétés du Groupe AKKA est décrite au paragraphe 9.1.1 (note 1.2) ci-dessous.

A fin 2012, 16 filiales et participations du Groupe ne sont pas consolidées en raison de l'impact peu significatif qu'aurait eu leur chiffre d'affaires et leur marge sur l'activité et les résultats du Groupe AKKA Technologies.

Si le Groupe avait consolidé l'intégralité de ses filiales en 2012, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat aurait été inférieur à 1%.

7.1.2 Organisation du Groupe

Afin d'accompagner la nouvelle dimension et la future croissance du Groupe, AKKA Technologies a décidé de faire évoluer sa gouvernance. Le Groupe se dote d'un nouveau mode de gouvernance fondé sur trois organes de gestion clés.

De plus, trois Business Units ont été créés: la France, l'Allemagne et le « Rest of the World ». Cette nouvelle structure géographique favorisera la croissance et la construction d'identités propres à chaque BU tout en permettant leur synergie. Chaque Business Unit est dirigée par un tandem Chief Executive Officer (CEO), orienté opération et commerce, et Chief Financial Officer (CFO), en charge des fonctions supports.



7.1.3 Structure de direction

Cette organisation devenue nécessaire suite à la croissance significative enregistrée ces derniers mois s'appuie sur un « Group Executive Committee » situé à Bruxelles et répond à une plus forte efficacité opérationnelle par zone géographique. Chaque Business Unit est dotée de l'ensemble des moyens supports et dispose d'une autonomie managériale porteuse de croissance et de synergies intra-groupe.

Les trois organes de direction clés du Groupe sont les suivants:

- Le « Supervisory Board » (Conseil d'Administration) est chargé de la supervision de la gestion de l'entreprise. Il conseille le « Group Executive Committee » dans le cours de ses activités, et effectue les fonctions déléguées au comité de rémunérations ainsi qu'au comité d'audit,
- Le « Group Executive Committee » dont la mission est de résoudre et de décider des options stratégiques du Groupe. Composé de l'équipe de direction historique avec Maurice RICCI comme président, il définit et coordonne les actions et interventions au niveau du Groupe,
- L'« Operational Executive Committee » dont la mission est de définir les stratégies pour l'avenir du Groupe. Composé des membres du « Group Executive Committee » et des CEO/CFO des trois Business Units, il façonne l'organisation globale du Groupe afin de devenir « best in class ».

7.1.4 Présentation résumée des membres du Group Executive Committee

Maurice RICCI - 52 ans - CHAIRMAN OF THE BOARD

Après une première expérience chez RENAULT AUTOMATION, Maurice RICCI crée la société HYSYS en 1984 qui propose aux industriels une assistance en industrialisation et productique, puis des prestations de conseils afin d'améliorer la productivité industrielle. D'autres structures verront le jour par la suite afin de compléter l'offre d'HYSYS. Anticipant l'évolution des marchés, il met en place, en 1999, une stratégie de Groupe rassemblant les activités des différentes structures, afin de proposer aux industriels de tous secteurs une offre globale sur l'ensemble du cycle R&D, Produit/Process.

Jean-Franck RICCI - 44 ans - GROUP CEO

Jean-Franck RICCI a intégré la société HYSYS en 1988 comme Directeur Technique, puis Directeur Général d'AKKA Ingénierie Produit, puis au sein d'AKKA Development il a été en charge du développement international du Groupe. Il est aujourd'hui Directeur Général du Développement Grands Comptes.

Nicolas VALTILLE - 47 ans - GROUP CEO

Nicolas VALTILLE a débuté sa carrière comme contrôleur financier Europe au sein d'un grand Groupe, il a travaillé en environnement en forte croissance, en organisation multi-sites et a procédé à de nombreuses acquisitions en France et en Europe. Il a rejoint le Groupe AKKA Technologies en 2001.

Stéphane DESCOS - 45 ans - GROUP CEO

Stéphane DESCOS a débuté sa carrière au sein d'une banque d'affaires, pour ensuite rejoindre un grand Groupe de l'ICT. En charge du développement externe du Groupe AKKA Technologies depuis 2005, il prend également la direction des activités à l'International en janvier 2007.

7.2 Liste des filiales importantes

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe.

8. Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus

Le Groupe AKKA Technologies détient en propre ou par l'intermédiaire de contrats de crédit-bail des biens immobiliers à Saint-Victoret (Bouches-du-Rhône), Colomiers (Haute-Garonne) et Pilsen (République Tchèque).

Les autres bureaux hébergeant les agences et filiales du Groupe AKKA Technologies sont loués à des tiers sans lien avec les dirigeants du Groupe, à l'exception du siège administratif de Lyon Vaise.

Le taux d'utilisation des immobilisations corporelles est de 100%.

AKKA Technologies ne prévoit pas d'investissement immobilier significatif sur l'année 2013.

L'activité exercée ne nécessite pas d'équipement lourd. En dehors des biens immobiliers, la majeure partie des immobilisations corporelles est constituée de matériel informatique.

Le siège social d'AKKA Technologies est occupé au titre d'un bail commercial conclu avec la Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens (C.A.V.P.).

8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles

Compte tenu de son activité de prestataire de services, le Groupe n'est pas directement confronté à des contraintes environnementales.

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière – Rapport de Gestion

9.1.1 Présentation des comptes consolidés du Groupe au cours de l'exercice

Note 1 - Activité du Groupe

Note 1.1 - Activité Globale du Groupe

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, le Groupe a connu une hausse de son activité de 74,5% par rapport à 2011 suite à l'acquisition de MBtech.

La hausse de l'activité s'est accompagnée d'une rentabilité opérationnelle d'activité de 7,6% en 2012 contre 9,1% en 2011 (impact de l'acquisition de MBtech).

Le Groupe a généré 59,8 M€ de capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt contre 42,3 M€ en 2011. Les flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (-8,0 M€ en 2012) sont impactés par la hausse du besoin en fonds de roulement de MBtech.

Suite à la souscription d'un emprunt pour le financement du besoin en fonds de roulement et l'acquisition des titres de MBtech, le gearing se situe à 29,6% sur l'année 2012 contre -15,9% en 2011.

L'activité à l'international connaît une croissance forte du fait des positions stratégiques adoptées en Allemagne et d'une très belle progression dans le reste du monde tandis que l'activité en France augmente de 12,5% en consolidé.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'Allemagne est ainsi passé de 18,5 M€ en 2011 à 271,4 M€ en 2012 et celui du reste du monde de 54,2 M€ à 104,2 M€ notamment tiré par l'Italie (+23,6%) et le Benelux (+13,5%).

Note 1.2 - Activité des sociétés du Groupe

Note 1.2.1 - Prises de participations au cours de l'exercice

Nous vous signalons que le Groupe AKKA Technologies a acquis, au cours de l'exercice écoulé, les filiales et branches d'activité suivantes :

- En date du 29 et du 30 janvier 2012, AKKA Technologies a acquis 2% des titres de la société REAL FUSIO FRANCE SAS, portant sa participation dans cette société de 49% à 51%.
- En date du 12 avril 2012 : AKKA Technologies a acquis 65% des actions et droits de vote des sociétés MBtech GROUP GmbH & Co KGaA et MBtech VERWALTUNGS GmbH, sociétés de droit allemand détenues par le Groupe DAIMLER.

Note 1.2.2 - Activité des filiales et participations

Notre société holding détient directement et indirectement 59 filiales et participations tant en France qu'à l'étranger.

Le Groupe est structuré autour de trois secteurs opérationnels : la France, l'Allemagne et le « Rest of the World ».

1.2.2.1. Les activités réalisées en France

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'activité consolidée progresse de 12,5% pour s'établir à 451 337 K€ en 2012 contre 401 275 K€ pour l'exercice précédent.

Les activités contribuent au résultat opérationnel d'activité à hauteur de 26 635 K€ en 2012 (soit 5,9% du chiffre d'affaires) contre un résultat opérationnel de 31 883 K€ en 2011.

1.2.2.2. Les activités en Allemagne

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'activité s'est élevée à 271 382 K€ contre 18 544 K€ pour l'exercice précédent.

L'Allemagne contribue au résultat opérationnel d'activité du Groupe à hauteur de 13 046 K€ en 2012 contre 2 516 K€ pour l'exercice précédent.

1.2.2.3. Les activités « Rest of the World »

Les principales filiales se trouvent en Belgique, au Canada, en Chine, en Espagne, aux Etats-Unis, en Hongrie, en Italie, en République Tchèque, en Roumanie, en Turquie et en Suisse.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, l'activité s'est élevée à 104 231 K€ contre 54 203 K€ pour l'exercice précédent.

Le reste du monde contribue au résultat opérationnel d'activité du Groupe à hauteur de 13 530 K€ en 2012 contre 8 236 K€ pour l'exercice précédent.

Note 1.3 - Activité en matière de recherche et développement

Les frais de recherche et développement engagés en 2012 se sont élevés à 55 200 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice.

Note 1.4 - Evolution et perspectives d'avenir du Groupe

L'année 2012 a été marquée par l'acquisition de 65% des actions et droits de vote des sociétés MBtech GROUP GmbH & Co KGaA et MBtech VERWALTUNGS GmbH, sociétés de droit allemand détenues par le Groupe DAIMLER.

La visibilité et le positionnement unique conférés par l'acquisition de MBtech devraient permettre au Groupe de continuer sa progression. Le Groupe devrait profiter de synergies et d'opportunités de développement par la diversification de ses activités à l'international, sur l'Allemagne notamment.

Par l'intermédiaire de son centre de recherche, le Groupe entend encore renforcer en 2013 son positionnement technologique.

Devenu international, le Groupe dispose maintenant des leviers de croissance importants auprès des constructeurs automobiles et de l'aéronautique en Allemagne. AKKA Technologies est dorénavant un expert international en Ingénierie et Conseil du secteur mobilité (automobile, aéronautique, aérospatial, ferroviaire).

Note 1.5 - Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 1^{er} mars 2013, le Groupe a réalisé une émission obligataire de 100 M€ sur le marché du placement privé européen. Non dilutive pour les actionnaires et sans incidence sur l'endettement net du Groupe, cette initiative, s'inscrit dans le cadre du changement de taille d'AKKA Technologies.

Cette émission obligataire, permet à AKKA :

- de pérenniser son projet de croissance franco-allemand,
- de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels,
- de refinancer l'acquisition de MBtech et financer les besoins généraux du Groupe,
- d'allonger la maturité moyenne de la dette avec des conditions de marché attractives,
- d'accroître la flexibilité financière du Groupe pour poursuivre sereinement sa stratégie de croissance.

Note 2 - Résultats du Groupe

En préambule, nous vous rappelons ci-après les sociétés filiales consolidées sur l'exercice clos le 31 décembre 2012.

| Sociétés | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation (1) | Pays d'installation de la société |
|---|---------------|-------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| AKKA TECHNOLOGIES SA | - | - | SC | France |
| AEROCONSEIL PACIFIC SAS | 100% | 100% | IG | Polynésie Française |
| AEROCONSEIL SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AEROCONSEIL UK LTD | 100% | 100% | IG | Grande Bretagne |
| AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL | 100% | 100% | IG | Espagne |
| AKKA BENELUX SA | 100% | 100% | IG | Belgique |
| AKKA DEUTSCHLAND GmbH | 100% | 100% | IG | Allemagne |
| AKKA DEVELOPMENT SARL | 100% | 100% | IG | Luxembourg |
| AKKA DEVELOPMENT UK Ltd | 80% | 80% | IG | Grande Bretagne |
| AKKA GMBH | 100% | 100% | IG | Allemagne |
| AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC | 100% | 100% | IG | Canada |
| AKKA I&S SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA INGENIERIE PROCESS SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA ITALIA SRL | 100% | 100% | IG | Italie |
| AKKA MANAGER SARL | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA MIDDLE EAST FZCO | 100% | 100% | IG | Dubai |
| AKKA OCTOGON GmbH | 100% | 100% | IG | Allemagne |
| AKKA ROMSERV SRL | 100% | 100% | IG | Roumanie |
| AKKA SERVICES SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA SWITZERLAND SA | 100% | 100% | IG | Suisse |
| APS-TECHNOLOGY GmbH ANTRIEBSPRUFFELD STUTTGART | 30% | 19.5% | MEE | Allemagne |
| ATP AUTOMOTIVE TESTING PAPENBURG GmbH | 100% | 65% | IG | Allemagne |
| CASCIOPE SAS | 100% | 100% | IG | France |
| CRDTA SAS | 100% | 100% | IG | France |
| EKIS FRANCE SAS | 100% | 100% | IG | France |
| EKIS SAS | 100% | 100% | IG | France |
| ERDIMAT SAS | 99.97% | 99.97% | IG | France |
| GEPILOG SAS | 100% | 100% | IG | France |
| MB SIM TECHNOLOGY Co. Ltd. | 100% | 65% | IG | Chine |
| MBTECH BOHEMIA s.r.o. | 100% | 65% | IG | République Tchèque |
| MBTECH CONSULTING GmbH | 100% | 65% | IG | Allemagne |
| MBTECH EMC GmbH | 100% | 65% | IG | Allemagne |
| MBTECH GROUP GmbH & Co. KGaA | 65% | 65% | IG | Allemagne |
| MBTECH HUNGARY Mémóki es Tanácsadó Kft | 100% | 65% | IG | Hongrie |
| MBTECH MUHENDISLIK VE DANISMANLIK Limited Sirketi | 100% | 65% | IG | Turquie |
| MBTECH NORTH AMERICA Inc. | 100% | 65% | IG | USA |
| MBTECH VERWALTUNGS - GmbH | 65% | 65% | IG | Allemagne |
| MB-TECHNOLOGY NA LLC. | 100% | 65% | IG | USA |
| PROCEDA MODELBAU GmbH | 100% | 65% | IG | Allemagne |
| REAL FUSIO SAS | 100% | 100% | IG | France |
| SYSTEM DESIGN GmbH | 100% | 65% | IG | Allemagne |

(1) SC = société consolidante; IG = intégration globale, MEE = Mise en équivalence.

Note 2.1 - Examen des comptes et résultats

Nous vous présentons dans le tableau ci-après une synthèse des principaux indicateurs du compte de résultat consolidé selon les normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012.

| Compte de Résultat Montants en milliers d'euros | 31 déc. 2012 | 31 déc. 2011 |
|--|---------------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires | 827 286 | 474 115 |
| Résultat opérationnel d'activité | 62 984 | 42 982 |
| Résultat opérationnel courant | 62 821 | 42 699 |
| Résultat opérationnel | 60 623 | 42 699 |
| Résultat avant impôt | 54 187 | 38 287 |
| Résultat net consolidé | 41 349 | 26 885 |
| Résultat net part du groupe | 40 381 | 26 885 |
| Résultat global consolidé | 39 929 | 26 890 |
| Résultat global part du Groupe | 39 204 | 26 890 |

Nous vous exposons une synthèse de notre bilan consolidé selon les normes IFRS, exprimé en milliers d'euros :

| Bilan Actif en milliers d'euros | 31-déc-12 | 31-déc-11 |
|---|------------------|------------------|
| Goodwill | 104 022 | 94 119 |
| Autres actifs non courants | 127 260 | 63 319 |
| Actifs non courants | 231 282 | 157 438 |
| Stocks et en-cours | 2 513 | 1 672 |
| Créances courantes | 307 227 | 155 406 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 70 931 | 79 104 |
| Actifs courants | 380 671 | 236 182 |
| TOTAL ACTIF | 611 953 | 393 620 |

| Bilan Passif en milliers d'euros | 31-déc-12 | 31-déc-11 |
|--|------------------|------------------|
| Capitaux propres part du Groupe | 155 276 | 121 055 |
| Intérêt des minoritaires | 21 697 | (4) |
| Passifs non courants | 99 075 | 51 207 |
| Passifs financiers courants | 39 468 | 13 653 |
| Dettes courantes et provisions à court terme | 296 437 | 207 708 |
| TOTAL PASSIF | 611 953 | 393 620 |

Note 2.2 - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière du Groupe

Note 2.2.1 - Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe AKKA Technologies augmente de 74,5%.

Chiffre d'affaires par origine géographique :

| | % France | % Allemagne | % Reste du monde |
|---------------|----------|-------------|------------------|
| Exercice 2012 | 54,6% | 32,8% | 12,6% |
| Exercice 2011 | 84,7% | 3,9% | 11,4% |

A l'international, le chiffre d'affaires est multiplié par 5. La hausse de notre chiffre d'affaires provient principalement de l'intégration de MBtech et d'AEROCONSEIL.

Note 2.2.2 - Résultat opérationnel d'activité

Le résultat opérationnel d'activité s'élève désormais à 62 984 K€.

En pourcentage du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel d'activité représente 7,6% en 2012 contre 9,1% en 2011.

Note 2.2.3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est de 60 623 K€ et la charge liée aux actions gratuites et aux stock-options est de 163 K€ en 2012 contre 283 K€ en 2011.

Devant le caractère significatif lié aux opérations d'acquisitions, les frais d'acquisitions sont présentés en autres produits et charges non courants à compter de cet exercice et ce depuis le premier semestre 2012.

Note 2.2.4 - Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net représente 0,9% du chiffre d'affaires en 2012, contre 0,8% en 2011. Il est en particulier marqué par l'enregistrement d'une charge de désactualisation de la dette de sauvegarde de AKKA I&S de 3 535 K€ en application des normes comptables IFRS. En dehors de cette charge le coût de l'endettement financier ne représente que 0,5% du chiffre d'affaires en 2012.

Note 2.2.5 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 12 838 K€ pour 2012, soit un taux égal à 23,7% (vs 29,8% en 2011) du résultat avant impôt. Cette charge d'impôt inclut 6 465 K€ de charge de CVAE.

En dehors de cette explication, le taux d'impôt, nettement inférieur au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France, s'explique par la prise en compte de subventions non fiscalisées dans les comptes de l'exercice 2012 et par le poids des entités internationales assujetties à un taux d'impôt inférieur aux entités françaises.

Note 2.2.6 - Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé part du Groupe atteint 40,4 M€ en 2012 (contre 26,9 M€ en 2011) et représente 3,10 € par action contre 2,34 € en 2011.

Note 2.2.7 - Résultat global

| ETAT DU RESULTAT GLOBALCONSOLIDE en millier d'euros | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|--|---------------------|---------------------|
| RESULTAT NET CONSOLIDE | 41 350 | 26 885 |
| Gains et perte sur instruments financiers de couverture | (258) | (19) |
| Effet de l'impôt | 118 | - |
| Gains et perte sur instruments financiers de couverture nets | (140) | (19) |
| Gains et perte sur actuariels sur engagement de retraite | (1 533) | - |
| Effet de l'impôt | 474 | - |
| Gains et perte sur actuariels sur engagement de retraite nets | (1 059) | 0 |
| Variation des écarts de conversion | (221) | 23 |
| RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE | 39 929 | 26 890 |
| Part des minoritaires | 726 | 0 |
| Part du Groupe | 39 204 | 26 890 |

Note 2.2.8 - Goodwill

Le goodwill, constitué des écarts d'acquisition et des fonds de commerce, s'élève à 104 022 K€ au 31 décembre 2012 contre 94 119 K€ lors de l'exercice précédent.

L'année 2012 a été marquée par l'acquisition de MBtech (Goodwill de 7 430 K€).

Note 2.2.9 - Variation de la trésorerie

| Tableau des flux de trésorerie - en milliers d'euros | 31-déc.-12 |
|--|-------------------|
| Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture | 79 104 |
| Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles | (8 005) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (61 860) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 61 723 |
| Incidence des variations de cours de monnaies étrangères | (31) |
| Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture | 70 931 |

Note 2.2.10 - Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2012 à 176 973 K€ contre 121 052 K€ au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 46,2%. Au 31 décembre 2012, les capitaux propres représentent 28,9% du total du bilan.

Cette augmentation des capitaux propres s'explique notamment par les éléments suivants :

- la variation de capital de l'entreprise consolidante en 2012 pour +3 691 K€ ;
- le résultat net de l'exercice 2012 pour + 41 349 K€ ;
- la variation du périmètre de consolidation avec l'impact des intérêts minoritaires de MBtech pour 20 974 K€;
- la variation des autres éléments du résultat global pour (1 420) K€ ;
- les dividendes versés aux actionnaires en 2012, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 pour (8 684) K€ ;
- l'impact des normes IFRS 2 relatives aux actions gratuites et options de souscriptions d'actions pour un montant de + 163 K€.

Note 2.2.11 - Endettement

| Ratios calculés sur la base des données consolidées | 31 déc. 2012 | 31 déc. 2011 |
|--|---------------------|---------------------|
| Endettement financier brut / Capitaux propres | 69,7% | 49,5% |
| Endettement financier brut / Chiffre d'affaires | 14,9% | 12,6% |
| Coût de l'endettement financier brut/ Chiffre d'affaires | 0,9% | 1,0% |

La hausse de l'endettement provient de l'emprunt contracté pour l'acquisition de MBtech. Le niveau d'endettement reste faible. Parallèlement, le Groupe poursuit sa stratégie de désendettement.

Note 2.2.12 – Couverture de taux

Afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 3 mois, le Groupe a signé le 5 juillet 2010 une couverture de taux sur l'OBSAAR 2008. Cet instrument de couverture répond à la définition du cash flow hedge. Sa variation juste valeur a été enregistrée pour (1) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2012.

Le Groupe a signé plusieurs opérations de couverture de taux concernant les emprunts liés à l'acquisition de MBtech et ce pour remplir les engagements envers ses partenaires bancaires :

- Une couverture de taux signée le 2 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,715% sur 3 ans pour un montant de 20 M€ ;
- Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,734% sur 3 ans pour un montant de 20 M€ ;
- Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,70% sur 3 ans pour un montant de 14 M€.

Ces instruments de couverture répondent à la définition du cash flow hedge. Leur juste valeur au 31 décembre 2012 a été enregistrée pour (406) K€ en autres éléments du résultat global.

Note 2.3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Note 2.3.1- Risques liés à l'activité et aux clients

Les activités du Groupe AKKA Technologies sont réparties entre les grands domaines d'activité industrielle limitant ainsi l'exposition du Groupe aux aléas d'une évolution conjoncturelle défavorable.

En 2012, le premier client du Groupe, DAIMLER, représente 28,4% du chiffre d'affaires. En 2011, le premier client du Groupe, EADS, représentait 21,6% du chiffre d'affaires contre 19,8% en 2010. En 2012, les 10 premiers clients du Groupe représentent près de 70% du chiffre d'affaires consolidé (près des deux tiers du chiffre d'affaires consolidé en 2010 et 2011).

La clientèle est constituée de grands Groupes industriels et tertiaires français et étrangers qui, le plus souvent, travaillent avec AKKA Technologies à travers différents donneurs d'ordre.

Note 2.3.2 - Risques liés au personnel et aux dirigeants

La relation avec les clients s'organise autour de plusieurs interlocuteurs afin de limiter les effets de départ ou d'absence d'un collaborateur.

Les principaux dirigeants du Groupe sont actionnaires de la société AKKA Technologies. Ils ont par ailleurs reçu des stock-options et des actions gratuites au travers de différents plans initiés dès 2004.

Le Groupe a également mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois, ainsi qu'en 2006 un Fonds Commun de Placement AKKA Technologies ouvert dans des conditions attractives.

Par ailleurs, l'opération d'émission d'OBSAAR réalisée début 2008 a permis à de nombreux collaborateurs clés du Groupe de pouvoir accéder à terme au capital d'AKKA Technologies à des conditions attractives et ainsi être intéressés à la réussite de la stratégie du Groupe.

Enfin, la culture forte du Groupe permet de conforter la fidélité de l'effectif. Le turn-over atteint 14,9% en 2012 (15,9% en 2011).

Note 2.3.3 - Risques liés aux opérations de croissance externe

Les opérations de croissance externe sont envisagées lorsque celles-ci présentent un intérêt stratégique pour le Groupe en termes d'implantation géographique ou de complémentarité métier. La décision d'investissement est prise après avoir diligemment et analysé l'audit complet de la société cible (opérationnel, financier, fiscal, social, et des affaires).

La mise en œuvre de cette stratégie dépend, de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes, à les intégrer dans ses opérations et à aboutir à un développement commercial harmonieux, dans le respect de la stratégie des équilibres qui guide la croissance du Groupe depuis son origine.

AKKA Technologies peut avoir à financer ces acquisitions en empruntant ou en recourant à des produits financiers, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et lui imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires.

Par ailleurs, l'acquisition de sociétés, tout comme la conclusion d'autres transactions d'importance, fait généralement peser des coûts complémentaires liés à ces opérations.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la société à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

Note 2.3.4 - Risques juridiques

La Direction Générale de chaque région, avec le support de son Directeur Financier et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur.

Tout contentieux fait l'objet d'une information immédiate à la Direction Générale du Groupe.

La majorité des situations litigieuses avérées ou potentielles est traitée par la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière de la société concernée, avec le support de la Direction Juridique, dans les domaines commercial, administratif et celui des assurances.

La Direction Juridique peut avoir recours à des conseils externes en matière contentieuse ou précontentieuse.

En matière de contrats commerciaux, la société a mis en place depuis 2007 une Direction Générale Grands Comptes qui coordonne l'analyse commerciale et juridique des projets. Ainsi, les contrats clients, en particulier ceux engageant plus d'une société du Groupe ou assortis d'une obligation de résultat, sont centralisés par la holding.

A ce jour et à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige non provisionné pouvant avoir une incidence significative pour l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Cf. paragraphe 9 des Comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Note 2.3.5 - Risque concurrentiel

L'organisation du Groupe AKKA Technologies lui confère une réactivité et une souplesse élevée afin de s'adapter très rapidement aux demandes et aux évolutions de son marché. Sa présence sur les principaux bassins d'activité européens et un référencement auprès des donneurs d'ordre industriels majeurs placent le Groupe parmi les acteurs référents du secteur.

Son positionnement sur l'ensemble des secteurs industriels et la maîtrise des différentes étapes des projets, de la R&D jusqu'à l'industrialisation, constituent également des atouts concurrentiels indéniables.

Note 2.3.6 - Risque de change

Cf. paragraphe 4.13.3 des Comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Note 2.3.7.- Risque sur actions

Cf. paragraphe 4.13.4 des Comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Note 2.3.8 - Risques environnementaux

Compte tenu de notre métier, l'activité des sociétés du Groupe n'a pas d'implication en matière d'environnement.

Cf. paragraphe 9.4.2.

Note 2.3.9 - Risque de taux

Cf. paragraphe 4.13.1 des Comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Note 2.3.10 - Risque de liquidité

Cf. paragraphe 4.13.2 des Comptes consolidés au 31 décembre 2012.

Note 2.4 – Informations sociales

Effectif moyen des sociétés consolidées :

| | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Cadres | 7 165 | 4 359 |
| Non cadres | 2 480 | 1 753 |
| Effectif total | 9 645 | 6 112 |

L'effectif fin de période au 31 décembre 2012 est de 10 645 collaborateurs (7 111 au 31 décembre 2011).

9.1.2 Présentation des Comptes Sociaux de la Société au cours de l'exercice

Note 1 - Activité de la Société

Note 1.1 - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société a poursuivi son rôle de holding animatrice pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Nous vous présentons dans le tableau ci-après une synthèse des principaux indicateurs du compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012.

| Compte de Résultat Montants en milliers d'euros | 31 déc. 2012 | 31 déc. 2011 |
|--|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires net | 16 504 | 13 829 |
| Résultat d'exploitation | (282) | (1 639) |
| Résultat financier | 20 080 | 12 264 |
| Résultat exceptionnel | 35 | 138 |
| Impôts sur les bénéfices | 1 445 | 187 |
| Bénéfice ou perte | 21 279 | 10 949 |

Nous vous exposons une synthèse de notre bilan, exprimé en milliers d'euros:

| Bilan Actif en milliers d'euros | 31-déc-12 | 31-déc-11 |
|---|------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles et corporelles nettes | 441 | 504 |
| Immobilisations financières nettes | 129 443 | 81 863 |
| Actif immobilisé | 129 884 | 82 367 |
| Créances nettes | 132 614 | 80 669 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 17 656 | 13 752 |
| Actif circulant | 150 270 | 94 421 |
| Comptes de régularisations | 1 006 | 1 425 |
| TOTAL ACTIF | 281 161 | 178 213 |

| Bilan Passif en milliers d'euros | 31-déc-12 | 31-déc-11 |
|---|------------------|------------------|
| Capitaux propres | 66 580 | 50 310 |
| Provisions pour risques et charges | 217 | 222 |
| Dettes financières | 207 778 | 120 640 |
| Dettes d'exploitation | 5 612 | 7 020 |
| Dettes diverses | 973 | 20 |
| TOTAL PASSIF | 281 161 | 178 213 |

Note 1.2 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2013 sont les suivants :

- poursuivre son activité de service et son rôle d'animation auprès de ses filiales ;
- construire une organisation capable de répondre aux besoins d'un Groupe d'un Milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé;
- organiser les bases d'une croissance pérenne et rentable chez MBtech avec la mise en place d'un Plan d'Optimisation des Performances et un travail de fond sur l'organisation commerciale ;
- renforcer sa gouvernance et donner une autonomie opérationnelle au tandem CEO/ CFO de chacune des 3 B.U. tout en respectant les valeurs familiales du Groupe.

Note 1.3 - Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 1^{er} mars 2013, la Société a réalisé une émission obligataire de 100 M€ sur le marché du placement privé européen. Non dilutive pour les actionnaires et sans incidence sur l'endettement net du Groupe, cette initiative, s'inscrit dans le cadre du changement de taille d'AKKA Technologies.

Cette émission obligataire, permet à AKKA :

- de pérenniser son projet de croissance franco-allemand ;
- de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels ;
- de refinancer l'acquisition de MBtech et de financer les besoins généraux du Groupe ;
- d'allonger la maturité moyenne de la dette avec des conditions de marché attractives ;
- d'accroître la flexibilité financière du Groupe pour poursuivre sereinement sa stratégie de croissance.

Note 1.4 – Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, comme suit :

**Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2012 et au 31/12/2011
par dates d'échéance (en K€)**

| Fournisseurs Hors Groupe | -30 Jours | | Entre 30 et 60 jours | | + 60 Jours | | TOTAL TTC | |
|---------------------------|--------------|------------|----------------------|--------------|------------|------------|--------------|------------|
| | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 |
| Dettes à échoir | 707 | 449 | 116 | 258 | - | - | 824 | 707 |
| Dettes échues | 1 177 | 281 | 146 | (383) | 45 | 287 | 1 368 | 185 |
| Montants Total TTC | 1 884 | 730 | 263 | (125) | 45 | 287 | 2 192 | 893 |

| Fournisseurs Groupe | -30 Jours | | Entre 30 et 60 jours | | + 60 Jours | | TOTAL TTC | |
|---------------------------|------------|--------------|----------------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 |
| Dettes à échoir | 340 | 1 281 | - | 14 | - | - | 340 | 1 295 |
| Dettes échues | 203 | 72 | 506 | 93 | 61 | 620 | 771 | 785 |
| Montants Total TTC | 543 | 1 353 | 506 | 107 | 61 | 620 | 1 111 | 2 080 |

Note 2 – Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2012.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce s'élevait au 31 décembre 2012 à 1,4 %.

Nous vous rappelons qu'il a été mis en place pour les salariés du Groupe un FCPE dénommé AKKA ACTIONNARIAT et que ce FCPE a souscrit, en mars 2006 à une augmentation de capital qui lui a été réservée pour un montant de 27 901,08 euros.

Nous vous rappelons que le 3 avril 2008 la Société a émis des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR). Les bons (BSAAR) ont été détachés des obligations dès l'émission de celles-ci et ont été proposés aux cadres dirigeants, aux mandataires sociaux et aux salariés clés du Groupe AKKA Technologies. Ils ont été cotés sur Euronext à compter du 3 avril 2010.

En 2012, conformément aux dispositions du prospectus visé par l'AMF le 20 février 2008, la Société a décidé de procéder au remboursement anticipé des BSAAR à compter du 30 novembre 2012 (publication du BALO du 19 octobre 2012) (cf. note 4.11 des comptes consolidés 2012).

Note 3 – Autocontrôle

Au 31 décembre 2012, notre Société possédait 82 032 actions en propres, soit 0,59 % du capital social :

| | 31-déc-11 | Acquisitions | Diminutions | Impact variation du capital (1) | 31-déc-12 |
|--|---------------|----------------|------------------|---------------------------------|---------------|
| Actions propres détenues directement par AKKA Technologies | 71 123 | - | - | 7 112 | 78 235 |
| Actions propres détenues par l'intermédiaire du programme de rachat d'action | 19 015 | 398 052 | (413 999) | 729 | 3 797 |
| Nombre total d'actions propres | 90 138 | 398 052 | (413 999) | 7 841 | 82 032 |

(1) Impact de l'attribution d'une action pour 10 actions détenues

Note 4 – Options de souscription d’actions

Nous vous informons qu’aucune option de souscription d’actions n’a été attribuée au cours de l’exercice 2012.

Note 5 - Résultats - Affectation

Note 5.1 - Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d’évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Pour les comptes sociaux, les règles et méthodes d’établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Pour les comptes consolidés, le Groupe a fait évoluer ses règles et méthodes comptables conformément aux modifications du référentiel IFRS.

Un rappel des comptes de l’exercice précédent vous est transmis à titre comparatif.

Note 5.2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 21 278 796 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

| | |
|---|---------------------|
| Bénéfice de l'exercice | 21 278 796,00 euros |
| A la réserve légale..... | 320 000,00 euros |
| Au poste de réserve spéciale relative à l’achat d’œuvres originales d’artistes vivants | 18 920,00 euros |
| Solde | 20 939 876,00 euros |
| A titre de dividendes aux actionnaires | 9 734 129 euros |
| Soit un montant de dividende égal à, par action | 0,64 euros |
| (ce montant étant calculé en supposant l’adoption de la résolution qui sera proposée à l’Assemblée Générale tendant à l’attribution gratuite aux actionnaires de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes détenues et ouvrant droit au présent dividende, étant précisé en outre que les actions auto-détenues n’ouvrent pas droit à dividendes) | |
| Le solde | 11 205 747 euros |
| En totalité au compte "autres réserves" qui s’élève ainsi à | 24 230 040 euros |

Il est précisé que :

La somme distribuée serait, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l’article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Le paiement des dividendes serait effectué dans les 45 jours suivant l'Assemblée Générale du 11 juin 2013.

Ce dividende serait versé à toutes les actions existantes au jour de l'Assemblée ainsi qu'aux actions nouvelles qui résulteraient de l'attribution gratuite d'une action pour dix détenues en cas de décision favorable de l'Assemblée Générale Mixte dans la mesure où ces actions seraient créées avant le détachement du dividende, à l'exception des actions auto-détenues. Toutefois, si lors de la mise en paiement, la société avait acquis de nouvelles actions propres, la somme correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions serait affectée au compte « autres réserves ».

Conformément aux nouvelles dispositions du Code Général des Impôts, il est pris acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Pour l'exercice clos le 31/12/2009, le dividende net par titre était égal à 0,34 euro par action (soit 0,28 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 3 654 589 euros, était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliés en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2010, le dividende net par titre était égal à 0,70 euro par action (soit 0,58 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 7 618 288 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliés en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2011, le dividende net par titre était égal à 0,64 euro par action (soit 0,58 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 8 563 065,60 euros était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliés en France.

Note 5.3 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 25 555 € et qui ont donné lieu à une imposition de 8 518 €.

Note 5.4 –Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au rapport de gestion est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Note 6 - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce

Les conventions autorisées au cours d'un exercice antérieur se sont poursuivies au cours de l'exercice.

Deux nouvelles conventions ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

- Signature le 25 janvier 2012 d'un contrat de location meublée pour un appartement situé à Paris, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2012. Il est précisé que le Conseil d'Administration en date du 30 août 2012 a pris acte de la fin de l'utilisation de cet appartement par le Président Directeur Général ;
- Signature le 10 septembre 2012 d'un contrat de services de conseils en stratégie de développement, marketing et communication. Autorisation donnée par le Conseil d'Administration en date du 30 août 2012.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement avisés de ces opérations et vous en rendront compte dans un rapport spécial.

Note 7 – Informations sociétales et environnementales

Les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités, listées conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 alinea 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce, figurent en note 9.4 du présent rapport.

Note 8 - Administration et Contrôle de la Société

Note 8.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Maurice RICCI, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

- Représentant d'AKKA Technologies,
- Président de la société ERDIMAT SAS
- Président de la société DUBAIA9 SAS
- Président du Conseil de Surveillance de la société EKIS SAS
- Président de la société CRDTA SAS
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL
- Président de la société MB 2C SAS
- Gérant de la société SCI SAONE VALLEY
- Associé Gérant de la SCI STANDING COURCELLES
- Co-gérant de la SARL IDEACTIVE EVENTS
- Président d'AKKA Deutschland GmbH
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Italia Srl
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Switzerland SA
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Benelux
- Président d'AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD Inc
- Co-gérant de la société Hysys Consulting Maroc SARL
- Directeur d'AKKA Technologies Rus LLC
- Gérant de BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT

Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général Délégué

- Administrateur d'AKKA Italia Srl, société de droit italien,
- Directeur Général de CASCIOPE SAS
- Co-gérant d'Ideactive Events SARL
- Co-gérant de la société HYSYS Consulting Maroc SARL
- Co-prokurist de la société AKKA Deutschland GmbH
- Vice-Président d'AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC
- Administrateur d'AKKA BENELUX SA
- Administrateur d'AKKA MIDDLE EAST FZCO
- Administrateur d'AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL

Monsieur Alain TISSERAND, Administrateur

- Co-gérant de la société AMF Investisseurs SARL
- Gérant de la société MATIS SARL
- Administrateur BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR
- Représentant de MATIS SARL, gérant de la SCI LES OLIVIERS

Madame Cécile RICCI, Administrateur

- Gérante de la société IDEACTIVE FORMATION SARL,
- Administrateur de la société AKKA SWITZERLAND SA

Monsieur Nicolas VALTILLE, Administrateur et Directeur Général Délégué

- Directeur Général de la société DUBAIA9 SAS,
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL,
- Directeur Général de la société ERDIMAT SAS

Mademoiselle Charlotte RICCI, Administrateur

Néant

Monsieur Guy LACROIX, Administrateur

- Président de la société INEO SOL 4 SAS
- Président de la société INEO SOL 5 SAS
- Administrateur de la société INEO COM NORD SA
- Président du Conseil d'Administration de la société AXIMA CONCEPT SA
- Directeur Général Délégué de la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES SA
- Administrateur et Président Directeur Général de la société INEO SA
- Président du Conseil d'Administration de la société SOCIETE ELECTRIFICATION GENERALE SA
- Représentant d'INEO S.A, Administrateur de la société FSA
- Représentant d'INEO S.A, Administrateur de la société SNVD
- Administrateur et Membre du bureau du SERCE
- Administrateur et Membre du bureau de GIMELEC
- Administrateur de la FNTF

Note 8.2 - Rémunération des dirigeants

Note 8.2.1 - Description des éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations des dirigeants ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés

| Dirigeants | Rémunération fixe | Rémunération variable (1) | Jetons de présence | Avantages en nature | Honoraires | Régimes complémentaires de retraite | Année 2012 | Année 2011 |
|---------------------|-------------------|---------------------------|--------------------|---------------------|------------|-------------------------------------|------------|------------|
| Maurice RICCI (2) | 305 | 150 | Néant | - | 187 | Néant | 642 | 400 |
| Jean-Franck RICCI | 22 | - | Néant | - | 582 | Néant | 604 | 110 |
| Nicolas VALTILLE | 74 | - | Néant | - | - | Néant | 74 | - |
| Cécile RICCI | 90 | - | Néant | 0 | - | Néant | 90 | 84 |
| Charlotte RICCI | - | - | Néant | - | - | Néant | - | - |
| Guy LACROIX | - | - | 25 | - | - | Néant | 25 | - |
| Alain TISSERAND (3) | - | - | Néant | - | 150 | Néant | 150 | 300 |

(1) Les rémunérations variables sont déterminées en fonction de l'atteinte d'objectifs commerciaux et de respect des budgets.

(2) Maurice RICCI a été rémunéré pour partie au travers d'un contrat de prestation de services conclu entre la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT et la société AKKA Technologies pour un montant de 187 K€ au titre de l'exercice 2012

(3) Alain TISSERAND a été rémunéré au travers d'un contrat de prestation de services conclu entre la société AMF INVESTISSEURS et la société AKKA Technologies pour un montant d'honoraires de 150 K€ au titre de l'exercice 2012

Note 8.2.2 - Indication des engagements de rémunération différée pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2003, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de trente-huit (38) mois, à consentir en une ou plusieurs fois, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, existantes ou à émettre, au bénéfice des salariés ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la Société AKKA Technologies ou des sociétés visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 14 mars 2006 a attribué à Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur :

- 8 166 options de Tranche A,
- au maximum 8 500 options de Tranche B
- au maximum 8 500 options de Tranche C.

Note 8.3 - Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, est joint au présent rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Note 8.4 - Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Note 8.5 - Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce

Dans un rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, votre Conseil d'Administration vous donnera toutes informations prévues par les dispositions légales, au regard des actions gratuites.

Note 8.6 - Actionnariat de la société

Note 8.6.1- Évolution du capital

| | Nombre d'actions | Valeur nominale | Montant du capital social |
|---|-------------------------|------------------------|----------------------------------|
| 31-déc.-11 | 12 164 499 | 1,53 | 18 611 683,47 |
| Exercice de 156.901 BSAAR (CA du 5 juin 2012) | 213 738 | 1,53 | 327 019,14 |
| Augmentation de capital votée le 5 juin 2012 par incorporation de sommes prélevées sur le compte "prime d'émission" (CA du 5 juin 2012) | 1 237 823 | 1,53 | 1 893 869,19 |
| Exercice de 15.615 BSAAR (CA du 22 juin 2012) | 23 383 | 1,53 | 35 775,99 |
| Création d'actions complémentaires en application du plan d'attribution d'actions gratuites du 24 juin 2010 (CA du 22 juin 2012) | 10 527 | 1,53 | 16 106,31 |
| Création d'actions complémentaires en application du plan d'attribution d'actions gratuites du 5 juillet 2010 (CA du 22 juin 2012) | 34 763 | 1,53 | 53 187,39 |
| | 13 684 733 | 1,53 | 20 937 641,49 |
| Exercice de 94.891 BSAAR de juillet à novembre 2012 (CA du 28 mars 2013) | 142 156 | 1,53 | 217 498,68 |
| 31-déc.-12 | 13 826 889 | 1,53 | 21 155 140,17 |

Note 8.6.2 - Franchissement de seuils au cours de l'exercice

La Société a été informée de deux franchissements de seuil :

- La société FMR LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 Décembre 2012, le seuil de 5% du capital de la Société (714 256 actions selon la déclaration du 17 décembre 2012).
- La société privée à responsabilité limitée de droit belge BMC Management and Investment a déclaré avoir franchi, le 14 Décembre 2012, individuellement en hausse, les seuils de 5% et 10%, du capital et des droits de vote et 15% du capital de la Société ; ce franchissement de seuils résulte du reclassement de 2 515 571 actions AKKA Technologies préalablement détenues directement par Maurice RICCI au profit de la société BMC Management and Investment qu'il contrôle.

Ces franchissements de seuil ont fait l'objet d'une déclaration à l'AMF.

Note 8.6.3 - Répartition du capital et des droits de vote au 28 mars 2013

| | Actions vote simple | Actions vote double | Actions sans droit de vote | Total actions | Voix | % total actions |
|----------------|---------------------|---------------------|----------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|
| FAMILLE RICCI | 2 834 703 | 4 905 558 | - | 7 740 261 | 12 645 819 | 56,0% |
| AUTO-DETENTION | - | - | 84 533 | 84 533 | - | 0,6% |
| DIRIGEANTS | 80 375 | 350 440 | - | 430 815 | 781 255 | 3,1% |
| SALARIES | 152 836 | 63 710 | - | 216 546 | 280 256 | 1,6% |
| Public | 5 310 209 | 44 525 | - | 5 354 734 | 5 399 259 | 38,7% |
| TOTAL | 8 378 123 | 5 364 233 | 84 533 | 13 826 889 | 19 106 589 | 100,0% |

Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote des actionnaires détenant plus de 5% du capital

| Titulaire | Situation au 31/12/2012 | | | Situation au 31/12/2011 | | | Situation au 31/12/2010 | | |
|------------------------------------|-------------------------|--------------|---------------------|-------------------------|--------------|---------------------|-------------------------|--------------|---------------------|
| | Nombre d'actions | % de capital | % de droits de vote | Nombre d'actions | % de capital | % de droits de vote | Nombre d'actions | % de capital | % de droits de vote |
| MR RICCI Maurice ** | 5 031 142 | 36,4% | 39,5% | 5 071 578 | 41,7% | 52,1% | 4 708 001 | 43,3% | 50,4% |
| MR RICCI Jean-Franck | 775 462 | 5,6% | 7,8% | 703 358 | 5,8% | 6,1% | 639 417 | 5,9% | 6,3% |
| SOCIETE IDEACTIVE EVENTS | 739 872 | 5,4% | 7,7% | 682 393 | 5,6% | 7,0% | 620 358 | 5,7% | 7,3% |
| MME RICCI Cécile | 731 856 | 5,3% | 6,7% | 611 798 | 5,0% | 5,2% | 556 181 | 5,1% | 5,6% |
| FIDELITY MANAGEMENT RESEARCH LLC * | 714 256 | 5,2% | 3,7% | - | NC < 5% | - | - | NC < 5% | - |
| SOCIETE BANQUE DE VIZILLE | - | 0,0% | 0,0% | - | 0,0% | 0,0% | 545 000 | 5,0% | 6,4% |

* Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 17 décembre 2012.

** Inklus BMC Management and Investment

Information relative à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (article L 225-211 du Code de Commerce)

| AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE | |
|--|---|
| Nombre d'actions propres rachetées | 398 052 |
| Nombre d'actions propres vendues | (413 999) |
| Cours moyen des actions achetées | 22,39 |
| Cours moyen des actions vendues | 22,18 |
| Montant global des frais de négociation | - |
| ACTIONS PROPRES INSCRITES AU NOM DE LA SOCIETE | |
| Montant en € | 1 968 768,00 |
| Fraction du capital qu'elles représentent | 0,59% |
| Valeur globale évaluée au cours d'achat | 119 273,24 |
| Valeur nominale | 1,53 par action |
| Motifs des acquisitions effectuées | Animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action |

Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 82 032

Note 8.7 - Etat récapitulatif des opérations globales supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Le nombre de déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier s'élève à soixante-trois (hors programme de rachat d'actions) et concerne :

| Date de l'opération | Identité du déclarant | Organe / Personne liée à | Nature de l'opération | Prix unitaire | Nature des titres | Montant en euros |
|---------------------|--|------------------------------|-----------------------|---------------|--------------------|------------------|
| 10-févr-12 | IDEACTIVE EVENTS | Président Directeur Général | Cession | 21,5 | actions | 214 608 |
| 14-févr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 21,5 | actions | 1 410 |
| 15-févr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 15,5 | BSA | 4 860 |
| 15-févr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 21,5 | actions | 9 288 |
| 15-févr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 22,0 | actions | 10 925 |
| 17-févr-12 | Jean-Franck RICCI | Directeur Général Délégué | Cession | 15,0 | BSAAR | 106 980 |
| 22-févr-12 | Jean-Franck RICCI | Directeur Général Délégué | Cession | 15,0 | BSAAR | 69 963 |
| 29-févr-12 | Jean-Franck RICCI | Directeur Général Délégué | Cession | 15,2 | BSAAR | 144 279 |
| 29-févr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 22,5 | actions | 11 198 |
| 29-févr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 16,0 | BSA | 12 690 |
| 02-mars-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 23,0 | actions | 11 447 |
| 02-mars-12 | Alain TISSERAND | Administrateur | Cession | 23,0 | actions | 460 582 |
| 03-avr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 16,9 | BSAAR | 13 520 |
| 03-avr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 16,9 | BSAAR | 13 520 |
| 03-avr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 17,8 | BSAAR | 4 788 |
| 03-avr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 24,0 | actions | 10 845 |
| 10-avr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 17,0 | BSAAR | 9 027 |
| 12-avr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 24,0 | actions | 10 800 |
| 12-avr-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 17,5 | BSAAR | 6 980 |
| 14-mai-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 16,0 | BSAAR | 3 182 |
| 15-mai-12 | DUBALIA9 | Président Directeur Général | | 21,6 | actions | 275 655 |
| 20-juin-12 | Maurice RICCI | Président Directeur Général | Dation en paiement | 11,9 | actions (usufruit) | 3 953 448 |
| 27-juin-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 21,2 | actions | 11 309 |
| 02-juil-12 | DUBALIA9 | Président Directeur Général | | 22,7 | actions | 340 350 |
| 02-juil-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 23,0 | actions | 7 189 |
| 02-juil-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 18,5 | BSAAR | 3 670 |
| 18-juil-12 | Yves LANSARD | Secrétaire Général | Cession | 11,5 | actions | 227 411 |
| 18-juil-12 | Yves LANSARD | Secrétaire Général | Cession | 22,7 | actions | 227 411 |
| 19-juil-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 23,5 | actions | 11 368 |
| 20-juil-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 24,0 | actions | 9 555 |
| 30-juil-12 | IDEACTIVE EVENTS | Président Directeur Général | Cession | 24,0 | actions | 28 162 |
| 31-juil-12 | DUBALIA9 | Président Directeur Général | Cession | 24,0 | actions | 22 633 |
| 05-sept-12 | IDEACTIVE EVENTS | Président Directeur Général | Cession | 24,0 | actions | 5 737 |
| 05-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 24,0 | actions | 3 840 |
| 05-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 24,0 | actions | 3 840 |
| 05-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 24,0 | actions | 3 840 |
| 05-sept-12 | IDEACTIVE EVENTS | Président Directeur Général | Cession | 24,0 | actions | 13 443 |
| 07-sept-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 24,0 | actions | 9 555 |
| 07-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 24,0 | actions | 4 800 |
| 07-sept-12 | IDEACTIVE EVENTS | Président Directeur Général | Cession | 24,0 | actions | 5 737 |
| 07-sept-12 | IDEACTIVE EVENTS | Président Directeur Général | Cession | 24,0 | actions | 13 617 |
| 10-sept-12 | IDEACTIVE EVENTS | Président Directeur Général | Cession | 24,0 | actions | 2 555 |
| 10-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 23,8 | actions | 155 007 |
| 11-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 23,5 | actions | 179 242 |

| Date de l'opération | Identité du déclarant | Organe / Personne liée à | Nature de l'opération | Prix unitaire | Nature des titres | Montant en euros |
|---------------------|--|------------------------------|-----------------------|---------------|-------------------|------------------|
| 12-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 23,5 | actions | 405 849 |
| 13-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 23,5 | actions | 64 222 |
| 14-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 23,6 | actions | 118 567 |
| 18-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 23,1 | actions | 10 802 |
| 18-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 23,1 | actions | 151 108 |
| 20-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 23,1 | actions | 13 144 |
| 25-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 22,6 | actions | 123 638 |
| 26-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 22,5 | actions | 28 073 |
| 27-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 22,5 | actions | 126 526 |
| 28-sept-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 22,4 | actions | 116 020 |
| 01-oct-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 22,4 | actions | 58 966 |
| 02-oct-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 22,5 | actions | 97 367 |
| 04-oct-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 22,7 | actions | 387 937 |
| 04-oct-12 | IDEACTIVE EVENTS | Président Directeur Général | Cession | 22,5 | actions | 412 248 |
| 05-oct-12 | Jean-Franck RICCI | Directeur Général Délégué | Cession | 20,2 | BSAAR | 21 581 |
| 24-oct-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 22,5 | actions | 82 029 |
| 19-nov-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 20,0 | actions | 19 908 |
| 20-nov-12 | Stéphane DESCOS | Président Pôle International | Cession | 21,0 | actions | 18 813 |
| 13-déc-12 | Personne physique liée à Maurice RICCI | Président Directeur Général | Cession | 22,7 | actions | 2 951 013 |

Ces déclarations ont été régulièrement publiées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Note 8.8 - Travaux du Conseil et procédures de contrôle interne

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

Note 8.9 - Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Le Conseil d'Administration a la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, des bons de souscription d'actions, conformément aux dispositions de l'article L.233-33 du Code de Commerce.

L'article 15 des statuts comprend une clause d'exclusivité de mandat, qui correspond à l'impossibilité de devenir mandataire de la société dès lors qu'un mandat est occupé dans une société concurrente ou que l'administrateur pressenti en est un actionnaire de référence.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

9.2 Résultat opérationnel

9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

En complément de l'information donnée par le rapport de gestion dans le paragraphe 9.1.1 (note 2.2) du présent document de référence, il convient de noter que le taux d'activité du périmètre historique du Groupe (nombre de jours facturés divisé par le nombre de jours facturables hors congés payés et RTT) est passé de 91,6% en 2011 à 89,4% en 2012.

9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net

Se référer au rapport de gestion aux notes 1.2.2.1 à 1.2.2.3 du paragraphe 9.1.

9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

Non applicable.

9.3 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

En complément du tableau sur les rémunérations des dirigeants présenté dans la note 8.2.1 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 ci-dessus, nous vous présentons les tableaux des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux selon les recommandations AFEP/MEDEF, étant précisé que la Société a choisi de suivre le Code de gouvernance Middledex.

9.3.1 Tableau des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

| Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Montants en K€ | Année 2011 | Année 2012 |
|---|------------|------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 400 | 642 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| TOTAL | 400 | 642 |

| Jean-Franck RICCI - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€ | Année 2011 | Année 2012 |
|--|------------|------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 110 | 604 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| TOTAL | 110 | 604 |

| Nicolas VALTILLE - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€ | Année 2011 | Année 2012 |
|---|------------|------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | - | 74 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| TOTAL | - | 74 |

9.3.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

| Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général Montants en K€ | Année 2011 | | Année 2012 | |
|--|--------------|-----------------|--------------|-----------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| - rémunération fixe * | 350 | 350 | 492 | 325 |
| - rémunération variable | 50 | - | 150 | 150 |
| - rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| - jetons de présence | - | - | - | - |
| - avantages en nature | - | - | - | - |
| TOTAL | 400 | 350 | 642 | 475 |

* Les montants versés sont différents des montants dus en raison du décalage de paie

| Jean-Franck RICCI - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€ | Année 2011 | | Année 2012 | |
|---|--------------|-----------------|--------------|-----------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| - rémunération fixe * | 110 | 128 | 604 | 599 |
| - rémunération variable | - | - | - | - |
| - rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| - jetons de présence | - | - | - | - |
| - avantages en nature | - | - | - | - |
| TOTAL | 110 | 128 | 604 | 599 |

* Les montants versés sont différents des montants dus en raison du décalage de paie

| Nicolas VALTILLE - Administrateur et Directeur Général Délégué Montants en K€ | Année 2011 | | Année 2012 | |
|--|--------------|-----------------|--------------|-----------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| - rémunération fixe * | - | - | 74 | 90 |
| - rémunération variable | - | - | - | - |
| - rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| - jetons de présence | - | - | - | - |
| - avantages en nature | - | - | - | - |
| TOTAL | - | - | 74 | 90 |

* Les montants versés sont différents des montants dus en raison du décalage de paie

Les rémunérations reçues par Jean-Franck RICCI et par Nicolas VALTILLE rémunèrent leur mandat de Directeur Général Délégué.

9.3.3 Jetons de présence

Aux termes de sa huitième résolution l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2012 a décidé l'allocation d'une enveloppe annuelle de 50 000 euros de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours. Le Conseil a utilisé cette enveloppe en 2012 à hauteur de 25 000 euros (CA du 22 novembre 2012).

9.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.6 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Non applicable.

9.3.7 Actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

9.3.7.1 Actions de performances attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.7.2 Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

| Dirigeant mandataire social | Date du plan | Nombre d'actions attribuées | Valorisation des actions (en K€) | Date d'acquisition | Date de disponibilité |
|-----------------------------|--------------|-----------------------------|----------------------------------|--------------------|-----------------------|
| Jean-Franck Ricci | 5-juil.-10 | 5 000 | 63 | 4-juil.-12 | 4-juil.-14 |

9.3.8 Actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

9.3.8.1 Actions de performances devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.8.2 Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.9 Autres informations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

| Nom | Fonction | Date de début de mandat | Date de fin de mandat | Contrat de travail | Régime de retraite supplémentaire | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | Indemnités relatives à une clause de non concurrence |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------|---|--------------------|-----------------------------------|---|--|
| Maurice Ricci | Président Directeur Général | 12-févr.-99 | Assemblée générale statuant sur les comptes de 2013 | Non | Non | Non | Non |
| Jean-Franck Ricci | Directeur Général Délégué | 7-mars-01 | Assemblée générale statuant sur les comptes de 2012 | Non | Non | Non | Non |
| Nicolas Valtille | Directeur Général Délégué | 30-août-12 | Assemblée générale statuant sur les comptes de 2014 | Non | Non | Non | Non |

9.4 Responsabilité sociale de l'entreprise

Le rapport RSE 2012 d'AKKA Technologies, a pour objectif de répondre aux nouvelles obligations réglementaires en matière de communication d'informations sociales et environnementales issues de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle 2 ») codifiée à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, elle-même complétée par le décret n°2010-557 du 24 avril 2012 codifié notamment à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce. Ce rapport a pour but de présenter aux parties prenantes du Groupe AKKA Technologies sa contribution en matière de Développement Durable.

Les informations présentées sont établies en cohérence avec la nature des activités du Groupe et les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux qui y sont associés. En 2012, AKKA Technologies a réalisé l'acquisition du Groupe allemand MBtech. Le Groupe s'est depuis organisé en 3 Business Units : la France, l'Allemagne et le « Rest of the World ». Compte tenu du caractère récent de cette acquisition, ce rapport RSE, établi pour la première fois en 2012, présente des informations consolidées ou à défaut se concentre sur le périmètre France.

9.4.1 – Conséquences sociales de l'activité

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, nous vous informons des conséquences sociales de l'activité de la Société et de la manière dont la Société prend en compte ces conséquences :

Le Groupe AKKA Technologies s'appuie sur des valeurs d'entreprise fondamentales, pour se développer de façon durable. Le Groupe offre à ses collaborateurs un environnement stable et dynamique où il est possible de se réaliser professionnellement et profiter de perspectives multiples de par la diversité de ses métiers, de ses implantations géographiques et de la croissance du Groupe.

9.4.1.1 – Emploi

Effectif

Au 31 décembre 2012, l'effectif du Groupe AKKA Technologies est de 10 645 salariés (contre 7 111 en 2011) dont 6 052 en France (stable par rapport à 2011), 2 945 en Allemagne (196 en 2011) et 1 648 dans le reste du monde (865 en 2011).

La moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe est de 35,1 ans au 31 décembre 2012 (34,7 en 2011).

L'ancienneté moyenne des collaborateurs d'AKKA Technologies en France est de 4,84 années au 31 décembre 2012. Elle est en baisse par rapport à 2011 du fait de l'acquisition de MBtech.

La répartition par sexe de l'effectif total du Groupe au 31 décembre 2012 s'établit à 80,4 % pour les hommes et 19,6% pour les femmes. En France, la répartition est de 77,8% d'hommes et 22,2% de femmes. Cette répartition est stable par rapport à l'exercice précédent.

Embauches et sorties

En 2012 :

- 1 413 embauches ont été effectuées en France
- 1 377 départs ont été enregistrés en France

En 2012, le Groupe a recruté 1 413 personnes en France réparties de la façon suivante :

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Contrats à durée indéterminée | 1 251 |
| Autres types de contrats | 162 |
| TOTAL GENERAL | 1 413 |

Le recours à la sous-traitance représente 238 équivalents temps plein en 2012 en France.

Rémunérations

Sur le Groupe, le coût global du travail est de 531,2M€ en 2012 contre 319,5M€ en 2011. En parallèle, l'effectif moyen est de 9 645 salariés en 2012, contre 6 112 en 2011.

9.4.1.2 – Organisation du travail

Les entités d'AKKA Technologies respectent les législations locales applicables, les accords et les usages des branches professionnelles des pays concernés. En France, les salariés à temps partiel représentent 4% de l'effectif au 31 décembre 2012 comme en 2011. Les demandes de travail à temps partiel, après analyse de compatibilité avec les contraintes de service ou de projet, sont généralement autorisées pour une durée variable de 6 mois à un an, parfois au-delà. Les autorisations peuvent être prorogées, sur demande du salarié et avec accord de son manager, au-delà de la demande initiale.

9.4.1.3 – Relations sociales

Un dialogue social bien ancré

Le Groupe AKKA Technologies a toujours respecté la liberté d'association et accordé de l'importance au dialogue social. Dans la majorité des pays, ses filiales disposent de syndicats et de représentants du personnel. En 2012, il a été signé 16 accords collectifs en France.

Parmi les accords majeurs, l'un porte sur les risques psycho-sociaux, l'autre sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. Ce dernier s'inscrit dans une optique dynamique avec la mise en place d'un outil SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) facilitant l'appréhension des compétences individuelles et collectives notamment par le biais des Entretiens d'Évaluation, ce afin de favoriser le management par les compétences, développer des parcours de formation et faciliter les mobilités et évolutions professionnelles.

Organisation du dialogue social

En France, la quasi-totalité des collaborateurs sont représentés par des instances élues (Comités d'Entreprise ou d'Etablissement (CE), délégués du personnel (DP), Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), présents dans toutes nos agences.

Généralement, les CE et DP se réunissent mensuellement, les CHSCT de façon trimestrielle. Des réunions complémentaires sont possibles si nécessaire. Le Comité de Groupe s'est réuni quant à lui 4 fois en 2012.

Par ailleurs, en France, l'ensemble des collaborateurs dépend de la même convention collective : celle des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseil.

Bilan des accords collectifs

En 2012, AKKA Technologies a signé un accord de méthode dans le cadre de l'harmonisation des statuts collectifs pour toutes ses filiales françaises. Cet accord prévoit plusieurs sujets de négociation pour l'année 2013. De plus, le Groupe a animé plusieurs commissions de suivi dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences formalisant le développement des compétences et la gestion des carrières pour tous les collaborateurs du Groupe en France. AKKA a animé également deux commissions de suivi paritaire concernant le maintien de l'emploi des seniors, dans le cadre de l'accord seniors signé en

2009. Un accord sur la prévention des risques psycho-sociaux a également été négocié en 2011 et 2012 pour aboutir à une signature avec 5 organisations syndicales sur 6, début octobre 2012.

AKKA Technologies a également mis en place un dispositif d'accompagnement personnalisé pour les collaborateurs ayant un souhait de mobilité professionnelle dans l'une de ses filiales à l'étranger. Selon le pays d'installation, le collaborateur bénéficie d'un plan d'intégration, d'un accompagnement financier à la relocation et aux frais de déménagement, de cours de langue et de formations interculturelles.

9.4.1.4 – Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail : un enjeu fort du Groupe

En 2012, AKKA Technologies met en œuvre un système de management de la sécurité et de la protection axé sur la prévention des risques, dans le strict respect de la réglementation et des obligations contractuelles des clients. C'est à ce titre, que le Groupe AKKA Technologies est certifié MASE et CEFRI-E pour ses activités sous rayonnements ionisants en installations nucléaires. Par ailleurs, un programme de formation spécifique à la sécurité et à la prévention des risques est en place depuis 2009 pour l'ensemble des managers des agences françaises du Groupe. Au-delà de l'implication des managers, deux formateurs internes AKKA, forment chaque année des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST), permettant de disposer, sur chacun des sites, de collaborateurs capables d'intervenir immédiatement après tout accident. Ainsi, au 31 décembre 2012, 124 collaborateurs ont été formés SST. Un important dispositif de communication interne visant à informer les collaborateurs a été mis en place au sein du Groupe :

- A son arrivée dans le Groupe, chaque collaborateur dispose d'un module de e-learning, présentant la société, un focus sur les mesures de prévention des risques, et son rôle à tenir ;
- Chaque année, des journées de prévention routière sont organisées dans les agences AKKA, associée avec une campagne d'affichage dédiée.

Les collaborateurs accèdent à l'information Groupe à travers différents outils : le portail Groupe diffusant les actualités du Groupe et renvois sur les différents intranets existants (Ressources Humaines, Capitalisation, Système Qualité, etc.) ; différents « Flash Info » permettant d'informer les collaborateurs du Groupe ont été envoyés durant cette année.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Une politique santé prévention environnement a été concrétisée en 2010 par Maurice RICCI et reconduit par Ralf Haibach en 2012. L'objectif étant de tendre vers le 0 accident.

Accidents de travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

- **Evolution du taux de fréquence : nombre d'accidents de travail avec arrêt par million d'heures travaillés (périmètre France):**

2011 : 0,8

2012 : 0,96

- **Evolution du taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées (périmètre France):**

2011 : Taux de gravité : 0,037

2012 : Taux de gravité : 0,005

- **Nombre d'accidents du Travail avec arrêt (périmètre France):**

2012: 10

2011: 8

9.4.1.5 – Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

La formation est un véritable outil au service du projet d'entreprise du Groupe : elle accompagne au quotidien les collaborateurs dans l'accomplissement de leurs projets et missions, anticipe leur évolution par le développement de compétences, permet d'accompagner les évolutions de carrières et la mobilité des talents du Groupe.

Permettre aux collaborateurs de développer leur savoir-faire sur des outils et méthodologies technologiques pointus est un élément essentiel pour le Groupe AKKA.

Dans ce cadre en 2012, AKKA Institute a mis l'accent sur :

- la consolidation, le développement des parcours de formation par grande filière métier ;
- des parcours individuels de formation qui ont été mis en œuvre pour faciliter le repositionnement de collaborateurs au sein des filières métier.

La formation permet donc d'anticiper et d'accompagner l'évolution de nos métiers, et facilite la compréhension et l'implication quotidienne de chacun dans notre projet d'entreprise, véritable ADN du Groupe et socle de ses valeurs.

Par l'acquisition de MBtech, AKKA Technologies accède à une nouvelle dimension. C'est à ce titre, que le Groupe AKKA a mis en place un dispositif d'accompagnement personnalisé pour les collaborateurs ayant un souhait de mobilité professionnelle dans l'une des filiales à l'étranger.

Selon le pays d'installation, le collaborateur bénéficie d'un plan d'intégration, d'un accompagnement financier à la relocation et aux frais de déménagement, de cours de langue et de formations interculturelles. Ainsi, en 2012, AKKA a accompagné 68 collaborateurs dans leur mobilité internationale et réalisé 37 dispositifs de volontariat international (VIE) de jeunes diplômés souhaitant acquérir une expérience internationale.

De plus, des modules de formation interculturels entre la France et l'Allemagne ont été mis en place afin de donner les clés pour mieux communiquer et collaborer. Ainsi en 2012, 100 managers d'AKKA ont bénéficié de formations interculturelles sur une durée de 1,5 jour. Enfin, près de 300 collaborateurs en France ont bénéficié d'une formation linguistique afin de faciliter leur évolution dans un contexte international.

Des outils au service de la formation

- **Une plateforme collaborative : ANAKIN**

Créée en 2012, cette plateforme collaborative permet à tous les collaborateurs des sociétés françaises qui le souhaitent, d'échanger sur des thématiques technologiques, de partager leurs connaissances et leurs savoir-faire. Ainsi en 2012, AKKA Technologies comptabilise 111 communautés d'échanges technologiques créées sur la plateforme collaborative ANAKIN, avec 700 participants (sur libre inscription) aux conférences techniques animées par des experts.

- **AKKA RESEARCH**

Au sein du centre de recherche interne, AKKA RESEARCH, les consultants en inter-contrats participent activement à la veille sur les enjeux technologiques futurs et à la réalisation de concepts et de prototypes innovants. Les jeunes stagiaires accueillis au sein d'AKKA RESEARCH deviennent pilotes de projet et acquièrent rapidement de fortes compétences en gestion de projet.

C'est à ce titre qu'en 2012, AKKA Technologies et l'Université Technologique Belfort-Montbéliard (UTBM) signent un partenariat technologique, illustrant la volonté d'AKKA de développer des relations de proximité avec les Grandes Ecoles d'Ingénieurs et les universités fondées sur la technologie.

- **AKKA Institute**

AKKA Institute, véritable université interne du Groupe, a pour vocation de partager les valeurs et les savoir-faire du Groupe, en capitalisant sur les compétences et les expertises des hommes et des femmes qui ont contribué à son développement.

Aujourd'hui, ce sont déjà plus d'une cinquantaine modules de formations sur mesure qui ont ainsi été développés, et près de 9 000 heures de formations dispensées en 2012, afin de répondre au mieux aux besoins des collaborateurs, de diffuser des bonnes pratiques, et d'apporter des réponses à forte valeur ajoutée aux attentes des clients.

- **Une plateforme e-learning : E-learninstitute**

Le parcours e-learning d'AKKA Technologies s'articule autour de 6 modules complémentaires, et a pour objectif de donner aux collaborateurs un maximum d'atouts pour développer leurs projets dans les meilleures conditions.

Le nombre total d'heures de formation

En 2012, AKKA a ainsi dispensé plus de 52 000 heures de formation professionnelle, soit une moyenne de plus de 4,5 jours de formation par collaborateur formé (périmètre France).

Le bilan quantitatif des actions en France a été le suivant :

- 7 400 jours de formation contre 7 100 en 2011 ;
- environ 1 600 collaborateurs formés pour 1 300 en 2011 ;
- plus de 75 % de l'effort de formation a été destiné à l'acquisition de compétences en matière de technologies et solutions.

9.4.1.6 – Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

AKKA Technologies respecte les principes d'égalité entre les femmes et les hommes en appliquant une politique équitable en matière de recrutement, d'accès à la formation, de rémunération et de promotion, présentée chaque année aux instances représentatives du personnel.

Recrutement

En 2012, les femmes ont représenté 19,41 % des recrutements en contrat à durée indéterminée réalisés en France.

Formation et gestion de carrière

AKKA veille à maintenir un niveau équivalent de formation pour les femmes et pour les hommes.

Rémunération

Pour assurer un niveau de rémunération équivalent entre les femmes et les hommes, AKKA Technologies propose des salaires d'embauche identiques aux candidats et candidates, pour des postes à responsabilité équivalente, à qualification, niveau de diplôme, compétences et expériences identiques.

Dans le cadre des cycles d'évaluation et de révision des situations, AKKA rappelle chaque année à l'ensemble du management, les principes d'égalité à respecter, notamment la non prise en compte des absences liées à la maternité-paternité, à l'adoption ou au travail à temps partiel.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Pour favoriser l'emploi de travailleurs handicapés, AKKA Technologies a démarré un diagnostic sur le handicap dans toutes les sociétés françaises du Groupe, et a engagé début 2013, des négociations avec les organisations syndicales en vue d'un accord sur le Handicap.

Par le biais de la « mission Handicap », qui existe dans le Groupe depuis 2009, différentes actions pour sensibiliser les collaborateurs au Handicap ont d'ores et déjà été menées :

- AKKA s'est associé à la semaine du handicap en menant une grande campagne de sensibilisation. Chaque collaborateur a été informé sur la reconnaissance du handicap en situation professionnelle.
- Aménagement de postes de travail et mise en place d'équipements à destination de salariés présentant une situation de handicap. Une assistance spécifique a rendu possible la participation effective d'un collaborateur handicapé à un grand challenge sportif annuel animé par le Groupe.

En 2013, AKKA a ouvert des négociations portant sur l'équilibre vie familiale-vie professionnelle dans le cadre de l'accord de méthode sur la mise en œuvre de l'harmonisation des usages et accords collectifs. D'autres thèmes de négociations sont prévus dans cet accord de méthode, notamment l'organisation du temps de travail, les déplacements professionnels, ...

Politique de lutte contre les discriminations

Fin octobre 2012, le Groupe comprend 59 nationalités différentes en France, et a embauché 12% d'étrangers sur le total des postes pourvus.

Signataire de la Charte de la Diversité en France, AKKA Technologies s'efforce de développer la diversité de ses équipes dans toutes ses composantes : égalité hommes/femmes, mixité des origines ethniques et sociales, place accordée aux jeunes et aux seniors, intégration des personnes handicapées...

9.4.1.7 – Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

En 2012, aucun jugement, ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant l'obstruction à la liberté d'association, l'entrave au droit de négociation.

A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

En 2012, aucun jugement, ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant le recours au travail forcé ou obligatoire ou à la discrimination en matière d'emploi et de profession.

AKKA s'est engagé en faveur du développement responsable.

- Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, (voir document joint)
- Signature de la Charte de la Diversité, (voir document joint)
- Politique Environnementale axée sur les éco-gestes au bureau.

Par ses adhésions, AKKA s'engage à lutter contre toute forme de discrimination et à mettre en place une démarche en faveur de la diversité.

A l'abolition effective du travail des enfants

En 2012, aucun jugement, ordonnance ou amende n'a été rapporté concernant, le recours au travail des enfants.

9.4.2 – Conséquences environnementales de l'activité

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, nous vous informons des conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement, et ce en fonction de la nature de cette activité et de ses effets :

9.4.2.1 – Politique générale en matière environnementale

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le Groupe AKKA Technologies ont un impact environnemental limité comparé à des activités industrielles lourdes. Toutefois, ses nombreuses implantations, la nécessité de disposer d'infrastructures et d'équipements informatiques importants et la nécessité de produire de nombreux documents ont des conséquences environnementales et le Groupe s'est engagé dans une minimisation des impacts sur l'environnement dans le cadre de sa politique « Prévention Environnement » menée par la direction éponyme.

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement

- **Eco Conception : maitrise de ses implantations**

En complément du Pacte Mondial des Nations Unis, et de la politique « Prévention, Environnement », les établissements AEROCONSEIL de Blagnac, et de Lyon Vaise, ont mis en place un système de management environnemental selon le référentiel normatif ISO 14001, et ont obtenu leur certification en décembre 2012.

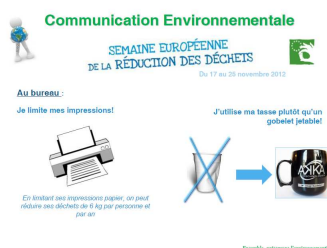
Ces établissements s'engagent à améliorer de manière continue leurs pratiques et à prévenir les pollutions par la mise en place d'actions concrètes adaptées à leur métier :

- Respect des exigences légales et réglementaires, ainsi que des autres exigences qui sont applicables au Groupe (exigences clients, ...);
- Mise en œuvre de mesures nécessaires pour éliminer ou réduire l'impact des activités d'AKKA sur l'environnement ;
- Sensibilisation des collaborateurs, des prestataires et des nouveaux embauchés à la démarche environnementale menée au sein des locaux.

Les filiales issues des acquisitions s'engagent, elles aussi, dans cette démarche : parmi elles, le site de MBtech à Sindelfingen est également certifié selon le référentiel normatif ISO 14001 depuis juillet 2012.

Par ailleurs, à chaque ouverture d'agence, AKKA favorise la mise en place de mesures contribuant à la préservation de l'environnement :

- Interdiction d'utiliser des produits dangereux, sauf dérogation du service environnement,
- Choix des matériaux et d'équipement permettant d'économiser l'énergie,
- Sensibilisation des collaborateurs à la mise en œuvre des bonnes pratiques telles que le tri du papier.



- **Une gestion des locaux Eco-Responsable**

Sur l'ensemble de ses sites en France et en fonction des règlements nationaux dans ses filiales à l'international, AKKA Technologies favorise la mise en place de mesures contribuant à la préservation de l'environnement :

- Maintenance préventive des installations pour économiser l'énergie ;
- Utilisation de produits non toxiques et non dangereux par les prestataires de nettoyage et promotion des produits éco labélisés;
- Suppression des gobelets au profit de tasses AKKA, en plastique recyclé ;
- Avec l'aide des moyens généraux, Incitation régulière des collaborateurs sur site, au respect de l'environnement et des bonnes pratiques. Ils vérifient également la mise en place

progressive d'éléments basse consommation au fur et à mesure du renouvellement des installations.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

- **Eco-Conception : une affaire de tous**

De par son activité, AKKA fournit des prestations ayant un impact environnemental réduit, la maîtrise de l'influence environnementale du Groupe est devenue, un enjeu important.

Les collaborateurs du Groupe sont associés à une démarche d'éco-responsabilité pour que la limitation de l'impact sur l'environnement devienne l'affaire de tous. Pour les sensibiliser et les aider dans leurs actions au quotidien, un guide des éco-gestes « le memento environnemental » a été conçu et diffusé fin 2012. Le service Prévention et Environnement, convie également les collaborateurs à réfléchir sur les enjeux de l'environnement lors de la semaine du développement durable.

Ainsi, une campagne d'affichage a été créée pour tous les sites d'AKKA France. Elle présente, sous les traits d'une mascotte, spécialement dédiée, les « bons » gestes à faire. En tant qu'entreprise innovante, les équipes techniques du Groupe sont au cœur des problématiques environnementales, et se doivent de suivre les recommandations d'écoconception du Groupe : recyclabilité maximale, consommation énergétique réduite, usage de matériaux recyclable, ...

- **Une gestion des moyens informatiques Eco Responsable**

Les efforts du Groupe pour limiter son impact environnemental s'appliquent à l'univers informatique, gérés de manière centralisée à la Direction des Moyens et de la Sécurité Informatique, qui assure une standardisation et une mutualisation du matériel utilisé.

De par son activité de développement de logiciels et de gestion de projets informatiques pour le compte de ses clients, AKKA Technologies dispose d'un important parc de serveurs et a ainsi développé une démarche de rationalisation du nombre de matériels informatiques et de l'usage raisonné des consommables, en mutualisant les équipements et en mettant en œuvre des solutions permettant de diminuer la consommation énergétique des postes de travail.

De plus, une majorité des photocopieurs sont capables de travailler en recto verso. Afin de sensibiliser les collaborateurs du Groupe, une charte de l'information a été mise en place en 2010. Celle-ci regroupe en huit points les éléments essentiels avant l'envoi d'un mail.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Pour piloter la Politique Environnementale du Groupe, la Direction « Prévention Environnement » a été créée en 2010. Composée de 4 personnes, ce service est entièrement dédié à l'animation de notre politique Prévention. Sous la responsabilité directe de la Direction Générale France, cette direction a pour mission et responsabilité de s'assurer que le système de management environnemental est mis en place et entretenu conformément aux exigences.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Non significatif.

9.4.2.2 – Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Fort de ses 20 implantations à travers le monde, AKKA Technologies est présent en France et à l'international. En France, le Groupe compte plus de 40 agences qui couvrent l'ensemble de l'hexagone. Ses clients sont eux-mêmes implantés sur tout le territoire français et à l'international.

Le Bilan de Gaz à Effet de Serre effectué en 2012 sur les données 2011, a mis en évidence l'importance du poste déplacements dans le bilan des émissions de CO2. En 2012, AKKA Technologies a lancé un programme de limitation des déplacements pour les réunions internes et externes grâce notamment :

- Développement de l'équipement de matériels de visioconférence sur la plupart des sites du Groupe. C'est ainsi que le nombre de visioconférences mises en place est passé en 2012 à 30 contre 27 en 2011. Une note est diffusée régulièrement à l'ensemble du management pour la mise en application de ce plan d'actions qui dicte les principes de la politique de déplacements du Groupe.
- Mise en place des Jetons Jabber, permettant d'effectuer des visioconférences depuis son ordinateur professionnel. En 2012, 25 collaborateurs peuvent utiliser ce système depuis n'importe quel endroit. A terme, ce système devrait être généralisé.
- Généralisation du principe des conférences téléphoniques : entre Janvier 2012, et le 31 décembre 2012, le nombre de conférences téléphoniques organisées est passé de 486 à 831, soit une augmentation de près de 50%.



Ce bilan permet d'identifier les pistes de progrès pour limiter les transports les plus polluants, et privilégier le train, pour plusieurs destinations en France.

Enfin, afin de mieux gérer les déplacements professionnels, la gestion des voyages est confiée à des équipes internes qui centralisent la gestion des déplacements professionnels, ainsi que la location des véhicules. Concernant les déplacements courts, l'utilisation des taxis et des véhicules personnels est restreinte lorsque les transports en commun sont facilement accessibles.

Ainsi, à Toulouse, lors de la Semaine du Développement Durable, des actions d'incitation à la prise des transports en commun ont été mises en place, ainsi qu'une promotion du co-voiturage auprès de 1 000 collaborateurs.

Les règles, concernant les déplacements professionnels, sont diffusées via l'intranet et s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets - Une gestion des déchets Eco-Responsable

Concernant la Gestion des déchets, AKKA Technologies poursuit sa politique de recyclage des déchets qui se concrétise à travers les actions suivantes :

- Mise en place du tri sélectif sur la majeure partie des sites en France, en travaillant avec des prestataires spécialisés. En pratique, dans les points de service (espace café, copieur), a été positionnée une corbeille dédiée destinée exclusivement au tri du papier. Une communication interne a informé les collaborateurs de la démarche du tri sélectif en fonction des caractéristiques spécifiques inhérentes à chaque site.
- Gestion des spécifiques des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) avec enlèvement par des entreprises agréées permettant la traçabilité des déchets :
 - Concernant les consommables informatiques, les piles, les cartouches d'encre, le papier, avec mise à disposition de conteneurs spéciaux et enlèvement par une société agréée qui permet également le suivi des quantités de déchets traités ; et la traçabilité de ces déchets.
 - En 2012, 100% des équipements sont récupérés et traités par des sociétés tierces spécifiant la valorisation énergétique de leurs composants.
- Diminution des déchets "plastiques" avec utilisation des tasses AKKA distribuées à l'ensemble des 6 000 collaborateurs d'AKKA France.
- Déploiement sur l'ensemble de ses sites en France d'un papier certifié PEFC. En 2012, 100% du papier de bureau utilisé dans nos agences en France est certifié PEFC.

Plusieurs types d'actions sont développés au sein d'AKKA Technologies, en termes de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement:

- Les actions de sensibilisation qui s'effectuent au travers du journal interne intégrant, en cas d'actualité, une rubrique Développement Durable,
- Les informations régulières en mode « news » mises à disposition via l'intranet,
- Une information est également diffusée via le livret d'accueil adressé à chaque nouveau collaborateur.
- A terme le site Corporate intégrera une page dédiée à l'environnement.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Dans le cadre de nos innovations technologiques et notamment dans notre priorité de concevoir les déplacements autrement et réduire les émissions de CO2 liées à la densité du trafic, AKKA Technologies développe de nouveaux prototypes de véhicules électriques circulant en mode automatique. Après les travaux réalisés sur l'Astute Car en 2008, AKKA dévoile Link&Go, le 21 février 2013, le véhicule électrique autonome, fiable, intelligent, convivial et décarbonné.

9.4.2.3 – Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

En ce qui concerne la consommation d'eau, le Groupe AKKA est peu concerné au regard de ses activités. De manière plus générale, concernant l'utilisation raisonnée des ressources, des actions de sensibilisation sont régulièrement faites auprès des collaborateurs via le guide des éco gestes et les outils de communication du Groupe.

Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le Groupe AKKA Technologies ont un impact environnemental limité sur la consommation de matières premières.

Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Suite à une étude menée en 2010, AKKA a démarré la virtualisation des data-centers du Groupe, et a ajouté un critère de consommation électrique associé au choix du matériel informatique. Ainsi, le démarrage de la virtualisation des data-centers a réduit la consommation d'énergie électrique et permis d'atteindre 70% de dématérialisation. A terme, l'objectif du Groupe est de tendre vers les 75%.

Par ailleurs, conformément à la législation sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, 100% des équipements sont récupérés et traités par des sociétés tierces spécifiant la valorisation énergétique de leurs composants. En 2012, 13 commandes de recyclage matériel ont été passées.

Utilisation des sols

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le Groupe AKKA Technologies ont un impact environnemental limité sur l'utilisation des sols comparé à des activités industrielles lourdes.

9.4.2.4 – Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

Le Bilan de Gaz à Effet de Serre effectué en 2012 sur les données 2011, a mis en évidence l'importance du poste déplacements dans le bilan des émissions de CO2.

Il est disponible sur le site web du Groupe AKKA Technologies www.akka.eu.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le Groupe AKKA Technologies ne sont pas impactées par les changements climatiques comparé à des activités industrielles lourdes.

9.4.2.5 – Protection et biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le Groupe AKKA Technologies ne sont pas impactées par la biodiversité comparée à des activités industrielles lourdes.

9.4.3 – Engagements de la société en faveur du développement durable

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1, alinéa 5, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre Société a pris les engagements suivants en faveur du développement durable :

9.4.3.1 – Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional

Par ses implantations et sa politique de recrutement, le Groupe AKKA contribue au développement régional. Pour servir ses clients et répondre à leurs attentes, AKKA Technologies développe ses centres de services et renforce ses équipes au sein de ses implantations régionales. La politique de recrutement du Groupe porte en priorité et de manière volontariste sur l'embauche de jeunes diplômés BAC + 5 issus d'écoles d'ingénieurs, de commerce ou d'universités.

Le plan de communication, qui intègre l'ensemble des actions effectuées pour augmenter le sourcing des CV, sélectionne les meilleures candidatures, propose aux entités des dossiers ciblés correspondant à leurs besoins et facilitant les recrutements de débutants.

Ce plan a pour objectif d'améliorer la visibilité et l'attractivité de la marque employeur ;

- Des relations écoles, qui sont destinés à favoriser le recrutement de diplômés d'écoles cibles et de stagiaires de pré-embauche. AKKA Technologies compte aujourd'hui 28 écoles partenaires.
- Des opérations de communication efficace : Challenge, Bar AKKA, ...

En 2012, avec plus de 1 400 recrutements en France, AKKA reste un acteur majeur du développement de l'emploi en régions.

Sur les populations riveraines ou locales

AKKA Technologies prévoit 30-40% de recrutement en île de France, en lien avec nos secteurs (Automobile, Aéronautique, Ferroviaire, Défense, Telecom, Energie, Santé...) et en majorité dans les bassins industriels français (région : Sud-Ouest, Grand-Est, Est ...)

9.4.3.2 – Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisation

Dans le cadre de sa politique de recrutement, AKKA technologies noue des partenariats de différentes natures avec différentes écoles d'ingénieurs, d'universités sur l'ensemble du territoire :

- Interventions pédagogiques sur des modules techniques,
- Conférences et Chair sur un thème dédié,
- Suivi de projets étudiants, notamment au sein du Centre de recherche interne d'AKKA Technologies,
- Sponsoring d'évènements (course automobile de l'UTBM, ...),
- Simulation d'entretiens dans nos écoles partenaires ou au sein de nos associations partenaires
- Forums d'écoles.

Actions de partenariat ou de mécénat

L'ouverture à la diversité, et l'engagement pour l'emploi sont des thèmes sur lesquels le Groupe AKKA Technologies s'implique avec des actions concrètes.

En Janvier 2011, AKKA signe un premier accord avec l'association Nos Quartiers ont des Talents, qui consiste à parrainer de jeunes diplômés afin de les aider à trouver un emploi à hauteur de leurs compétences. Nos 25 consultants volontaires accompagnent 45 jeunes dans leur insertion professionnelle. A ce jour, 15 jeunes ont trouvé un emploi de longue durée.

Depuis 5 ans, AKKA Technologies soutient l'association Lyonnaise RESSORT qui accompagne les cadres et les jeunes diplômés vers l'emploi.

Le Groupe AKKA Technologies est un des plus grands partenaires de l'association sportive Lyon-Duchère située dans un quartier populaire et cosmopolite de la ville. Notre soutien annuel permet au Club de mener des actions sportives à vocation éducatives auprès de publics issus de milieux sociaux peu aisés selon la conviction qu'une performance sportive est également sociale.

9.4.3.3 – Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe AKKA a inclus une clause sociale des appels d'offres précisant que la sélection des fournisseurs tient compte de leur approche en faveur de l'insertion professionnelle de personnes en difficultés (emploi direct, intérim, sous-traitance, montage de parcours qualifiants, ...). *"AKKA souhaite s'entourer de prestataires acteurs dans le domaine environnemental. Dans ce cadre, nous souhaitons impliquer l'ensemble des parties prenantes dans cette démarche et intégrer ainsi la problématique environnementale au cœur de nos prestations. Nous vous demandons donc de bien vouloir tenir compte de cette exigence dans vos propositions de prestation, notamment les actions que vous avez pu mener ou allez engager afin de limiter les impacts de votre activité sur l'environnement."*

Les entreprises retenues ont proposé des actions concrètes en ce sens qui feront l'objet d'un suivi conjoint des Directions des Achats et Développement Durable. Cette clause sociale sera progressivement intégrée dans un nombre croissant d'appels d'offres.

Par ailleurs, dans les conditions générales d'achat, une autre clause a également été intégrée demandant à nos prestataires et fournisseurs de respecter des normes environnementales.

"Le prestataire s'engage à respecter les exigences environnementales qui lui ont été définies, à mettre en œuvre toute action qu'il jugera nécessaire afin d'améliorer de façon continue ses performances environnementales et à promouvoir une démarche, citoyenne et responsable, respectueuse de l'environnement".

Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe AKKA Technologies a recours à la sous-traitance dans le cadre de l'exécution des contrats. Celle-ci a représenté en 2012, 12% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Concernant l'importance de la sous-traitance et la manière dont le Groupe s'assure de leur responsabilité sociale et environnementale, il est précisé qu'AKKA veille à ce que ces partenaires respectent les principes des Nations-Unies. A cette fin, elle insère les clauses contractuelles correspondantes dans les documents qui régissent les obligations entre parties.

9.4.3.4– Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Opérant sur un marché hautement concurrentiel et en perpétuelle évolution, AKKA Technologies réalise régulièrement des acquisitions. La croissance extensive du Groupe implique notamment de limiter tout risque de détournement. L'audit interne dépend directement du Conseil d'Administration et lui rapporte directement.

En 2012, AKKA signe toutes les attestations et demandes d'engagement des clients à respecter les codes d'éthique des affaires et de non corruption.

Par ailleurs, au niveau des achats, le Groupe applique de nouvelles conditions générales d'achats auprès de nos fournisseurs et sous-traitants incluant le respect de règles d'éthique des affaires et de non-corruption pour l'obtention de marchés. Ainsi sur 2012, 21 audits ont été réalisés sur l'ensemble des processus et leur application en France et dans les filiales implantées à l'international, notamment sur les ventes, les achats de sous-traitance et le suivi d'affaires.

Sur 2012, aucun incident de corruption n'a été rapporté, ni amende ou sanction non financière pour non-respect des lois et des réglementations.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Non applicable

Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme

Soutenant les 10 principes du Pacte Mondial dans chacune des agences françaises, AKKA Technologies s'engage auprès de tous ses clients à respecter les droits humains fondamentaux et a signé toutes les attestations relatives au respect des droits de l'Homme.

Au niveau interne, chaque collaborateur peut recourir, s'il s'estime victime de discrimination ou de tout autre préjudice, aux représentants du personnel (délégués syndicaux, membre élu du Comité d'Entreprise ou délégué du personnel) présents dans toutes les structures du Groupe.

10. Trésorerie et capitaux

10.1 Informations sur les capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté au paragraphe 20.3.5 du présent document de référence. Ces derniers augmentent de 55 921 K€ sur l'exercice 2012, principalement du fait des éléments suivants :

- la variation de capital de l'entreprise consolidante en 2012 pour +3 691 K€
- le résultat net de l'exercice 2012 pour + 41 349 K€,
- la variation du périmètre de consolidation avec l'impact de la variation des intérêts minoritaires de MBtech pour 20 974 K€,
- la variation des autres éléments du résultat global pour (1 420) K€
- les dividendes versés aux actionnaires en 2012, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 pour (8 684) K€,
- l'impact des normes IFRS 2 relatives aux actions gratuites et options de souscriptions d'actions pour un montant de + 163 K€.

10.2 Source et montant des flux de trésorerie

| Variation de trésorerie en milliers d'euros | 31-déc-12 | 31-déc-11 |
|--|---------------|---------------|
| Trésorerie nette d'ouverture | 79 104 | 81 364 |
| Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles | (8 005) | 36 096 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (61 860) | (18 150) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 61 723 | (20 237) |
| Incidence des variations de cours de monnaies étrangères | (31) | 31 |
| Trésorerie nette de clôture | 70 931 | 79 104 |

Flux net de trésorerie généré par l'activité :

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts s'établit à 59 759 K€ sur l'exercice. Elle a permis de financer un impôt sur les sociétés versé de (9 764 K€) et l'augmentation du besoin en fonds de roulement de 58 000 K€ sur l'exercice.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements :

Les principaux flux d'investissement sont liés :

- au coût des entrées de périmètre. Il s'élève à (41 085) K€ et est essentiellement lié à l'acquisition de MBtech,
- aux acquisitions d'immobilisations pour (20 254) K€

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement :

En 2012, le montant des souscriptions de nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts existant augmentent la trésorerie du Groupe de 70 068 K€. AKKA Technologies a par ailleurs versé (8 684K€) au titre des dividendes à ses actionnaires en juin 2012.

10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe

10.3.1 Politique de financement

Actifs immobilisés : opérations de croissance externe

La consolidation de la structure financière du Groupe au fil du temps offre à ce dernier une flexibilité dans ses choix de financement. A l'origine financées par recours à l'endettement, les acquisitions de petites tailles sont aujourd'hui financées sur fonds propres pour l'intégralité de leur valeur tandis que les acquisitions plus significatives font l'objet d'un financement partagé entre financement sur fonds propres et financement bancaire sur le moyen terme.

- ⇒ En avril 2008, le Groupe a émis un emprunt obligataire sous forme d'Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) de 20 000 K€ afin de financer son développement. Suite à cette opération, compte tenu de la structure financière du Groupe, de ses cash-flows et de son bon niveau de trésorerie aucun emprunt n'a été spécifiquement souscrit pour financer les acquisitions jusqu'à fin 2011.
- ⇒ Le 12 avril 2012, AKKA Technologies et MBtech Group GmbH & Co. KGaA ont souscrit un contrat de prêt d'une durée de 5 ans auprès d'un pool de banques pour un montant de 90 M€. Il vise à financer :
 - L'acquisition des 65% de titres MBtech Group GmbH & Co. KGaA et de MBtech Verwaltungs-GmbH,
 - Le refinancement de la dette du sous-groupe MBtech envers DAIMLER,
 - Le financement du BFR et des investissements du sous-groupe MBtech.

Lors de la souscription des emprunts un engagement a été pris à respecter des covenants décrits dans les comptes consolidés (cf. 20.3.6)

- ⇒ Le 1^{er} mars 2013, le Groupe a réalisé une émission obligataire de 100 M€ sur le marché du placement privé européen. Non dilutive pour les actionnaires et sans incidence sur l'endettement net du Groupe, cette initiative, s'inscrit dans le cadre du changement de taille d'AKKA Technologies.
Cette émission obligataire, permet à AKKA :
 - de pérenniser son projet de croissance franco-allemand,
 - de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels,
 - de refinancer l'acquisition de MBtech et de financer les besoins généraux du Groupe,
 - d'allonger la maturité moyenne de la dette avec des conditions de marché attractives,

Actifs immobilisés : financement des locaux

Les locaux situés à Colomiers font l'objet de contrats de crédit-bail retraités dans les comptes consolidés, ce qui fait apparaître un emprunt résiduel de 211 K€ au 31 décembre 2012.

Les locaux situés à Saint Victoret ont été financés par un emprunt souscrit par la société AKKA Ingénierie Documentaire et entièrement remboursé.

Les bâtiments et le terrain de MBtech Bohemia (à Pilsen et Prague en République Tchèque) ont été financés par un emprunt entièrement remboursé.

Actifs Immobilisés : financement des autres immobilisations

Il s'agit principalement de matériels informatiques, de licences et de logiciels. Ce poste représente un faible poids dans les actifs immobilisés du Groupe.

Le matériel informatique est financé par crédit-bail sur la société AEROCONSEIL. Au 31 Décembre 2012 un emprunt résiduel de 568 K€ apparaît dans les comptes.

Financement du Besoin en Fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement des principales sociétés françaises est financé, par des contrats d'affacturage ou par des cessions de créances professionnelles (bordereaux Dailly).

Comme mentionné dans la note 4.13 des comptes consolidés (20.3.6), une partie de l'emprunt souscrit lors de l'acquisition de MBtech a pour objectif de financer le Besoin en Fonds de Roulement de MBtech.

10.3.2 Synthèse des emprunts

Un détail des conditions d'emprunt (incluant des covenants) et de la structure de financement au 31 décembre 2012 est donné dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. chapitre 20.3 ci-après).

Les principaux mouvements intervenus sur l'exercice 2012 sont les suivants :

- ⇒ Remboursement d'un tiers des obligations pour (6,7) M€,
- ⇒ Souscription d'un emprunt pour financer l'acquisition de MBtech pour 103,3 M€,
- ⇒ Remboursement emprunt MBtech pour (22,8) M€
- ⇒ Souscription overdraft MBSim tech pour 2,4 M€.

10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe

Non applicable.

10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus

En dehors des opérations éventuelles de croissance externe qui feront l'objet d'une analyse au cas par cas des modes de financement, le Groupe dispose des capacités de financement pour ses programmes d'investissement.

11. Recherche et développement, brevets et licences

Le Groupe AKKA Technologies a déposé 18 brevets principalement relatifs au véhicule. En 2012, les fruits de l'investissement d'AKKA dans la recherche et l'innovation ont été récoltés puisque 5 des brevets autour de l'axe de recherche "Véhicule Electrique" ont été délivrés (dont le moteur bras et le volant ergonomique) et 3 nouveaux ont été déposés.

Le Groupe n'exploite aucune licence de marque significative.

Le Groupe estime, par ailleurs, ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de brevets ou de licences qui seraient détenus par des tiers.

Les frais de recherche engagés en 2012 s'élèvent à 55 200 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice. Ces frais s'élevaient à 43 970 K€ (pro forma) sur l'exercice 2011 et à 32 705 K€ en 2010.

12. Informations sur les tendances

12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice

Plusieurs éléments doivent être pris en compte pour comprendre les tendances attendues sur les premiers mois de l'exercice 2013 :

- Un taux d'activité de l'ordre de 90% atteint de manière constante sur la fin de l'année 2012,
- Une nette hausse de l'effectif générant un impact « embarqué » approchant les 11 000 collaborateurs,
- Une bonne dynamique de l'international,
- La mise en place de nouveaux outils de recrutement,
- Une dynamique et une culture d'entreprise intactes (enthousiasme, solidarité, passion des technologies),
- Des opportunités de croissance externe à l'international,
- AKKA a retrouvé sa flexibilité et reconfiguré sa capacité financière pour accompagner le développement du Groupe.

En un an, AKKA est devenu un Groupe international, a créé un socle européen unique et est en ordre de marche pour accélérer son développement mondial. Le Groupe réalisera à moyen terme une marge opérationnelle de 100 M€, signe de sa nouvelle dynamique.

12.2 Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe

Non applicable.

12.3 Publications intervenues depuis la clôture de l'exercice

Communiqué de presse

Lyon, le 7 février 2013 – 17h35

Chiffre d'affaires consolidé 2012 en hausse de 74,5%

- Chiffre d'affaires pro forma à 925 M€

Renforcement des équilibres financiers

- Objectif de désendettement atteint

L'année 2012 a été structurante pour AKKA Technologies. Le Groupe a doublé de taille entre 2010 et 2012 pour atteindre aujourd'hui 925 M€ de C.A. pro forma. Il a assis sa présence en Allemagne où il réalise désormais 39% de son Chiffre d'Affaires.

L'enjeu de 2012 a été de consolider et stabiliser ce nouvel ensemble. AKKA a privilégié un travail sur les fondamentaux pour :

- Construire une organisation capable de répondre aux besoins d'un Groupe d'un Milliard d'euros.
- Organiser les bases d'une croissance pérenne et rentable chez MBtech avec la mise en place d'un Plan d'Optimisation des Performances et un travail de fond sur l'organisation commerciale.
- Renforcer sa gouvernance et donner une autonomie opérationnelle au tandem CEO/ CFO de chacune des 3 B.U. tout en respectant les valeurs familiales du Groupe.

Le travail de fond accompli cette année permet à AKKA Technologies d'aborder 2013 avec sérénité.

Chiffre d'affaires consolidé (1^{er} janvier – 31 décembre)

| En M€ (non audité) | 2012 | 2011 | Croissance |
|---------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 827,2 | 474,1 | +74,5% |
| France | 451,6 | 401,4 | +12,5% |
| Allemagne | 271,4 | 18,5 | Ns |
| Reste du Monde | 104,2 | 54,2 | +92,1% |

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2012 intègre le groupe MBtech depuis le 1^{er} avril 2012.

1. 1. Chiffre d'affaires consolidé 2012 à 827,2 M€

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2012 s'élève à 234,8 M€ en consolidé contre 145,1 M€ en 2011. La croissance organique de la période est de 1,2%.

Le chiffre d'affaires 2012 atteint 827,2 M€ en hausse de 74,5% par rapport à 2011. Cette évolution résulte des positions stratégiques adoptées en Allemagne, de la stabilité de la France et d'une encore très belle progression dans le Reste du Monde. Le chiffre d'affaires pro forma s'établit à 925 M€. La France représente 49%, l'Allemagne 39% et le Reste du Monde 12%.

- **La France reste centrale dans le dispositif du Groupe et dispose d'un bon potentiel de croissance.** Le chiffre d'affaires est en hausse de 12,5% en consolidé et quasi stable en constant malgré une économie perturbée et l'implication de la Direction Générale sur l'Allemagne. L'aéronautique +18%, le ferroviaire +19%, affichent de bonnes progressions à périmètre constant. L'arrivée du tandem CEO/CFO français en septembre dernier va renforcer la dynamique opérationnelle.
- **En Allemagne, les bases d'une croissance forte et rentable sont posées.** En à peine 9 mois, MBtech a fortement amélioré sa rentabilité. Un travail important a été mené avec les équipes et va être accéléré avec l'arrivée du nouveau CEO pour :
 - Capitaliser sur les expertises uniques et pointues de MBtech afin de se déployer auprès des autres constructeurs automobiles et dans le secteur de l'aéronautique.
 - Structurer l'organisation et l'action commerciale pour amener la profitabilité à un niveau normatif.

La filiale historique AKKA Germany poursuit une croissance soutenue. Son activité est en hausse de 30% avec une poussée significative dans l'aéronautique à + 22%.

- **Le Reste du Monde toujours très dynamique,** double quasiment en consolidé (+92%) et progresse de 16% à périmètre constant. La Belgique enregistre un rythme de croissance de +14%, l'Italie de +24% et la Roumanie de +10%. Avec plus de 1800 collaborateurs, le Reste du Monde est un moteur de croissance pour le Groupe et laisse envisager des opportunités de croissance importantes et sécurisées sur des marchés en pleine expansion.

2. Objectifs d'amélioration des résultats et de désendettement atteints

La rentabilité opérationnelle d'activité consolidée de 2012 sera, comme annoncé, supérieure à 7% avec une progression significative de la rentabilité de MBtech.

Le désendettement du Groupe se poursuit grâce notamment à une amélioration significative du BFR ce qui permet d'atteindre un gearing autour des 30% au 31 décembre 2012 contre 53% au 30 juin 2012.

3. 2013, les bases d'une croissance rentable sont posées

Le travail accompli en 2012, le chiffre d'affaires sécurisé pendant 5 ans par DAIMLER, la solidité du socle français et l'excellente dynamique du Reste de Monde donnent à AKKA le temps nécessaire pour poursuivre sereinement la construction d'un Groupe d'un Milliard d'euros et permettre dès 2013 :

- Un retour de la croissance en France sur l'année.
- La finalisation de la reconfiguration commerciale de MBtech.
- Une accélération de la croissance des filiales stand alone.
- Une amélioration de la rentabilité du Groupe.
- La poursuite du désendettement.

En deux ans AKKA Technologies est devenu un acteur incontournable de la mobilité et s'est élevé au niveau des plus grands acteurs européens.

Leader en France et en Allemagne - Leader sur l'Automobile et l'Aéronautique, AKKA possède désormais un positionnement de spécialiste unique.

Près de 11 000 ingénieurs, répartis sur 20 pays, sont les garants d'une solide expertise, de solutions projets durables et d'une ambition au service de nos clients.

AKKA Technologies optimise son financement

AKKA profite d'un contexte de taux favorable pour structurer son financement à moyen terme et réalise avec succès une émission obligataire de 100 M€ sur le marché du placement privé européen.

1. Contexte du financement

Non dilutive pour les actionnaires et sans incidence sur l'endettement net du Groupe, cette initiative, s'inscrit dans le cadre du changement de taille d'AKKA Technologies dont le chiffre d'affaires, après acquisition de MBtech atteint 925 M€ pro forma.

La solidité du Groupe et la qualité de ses projets ont séduit les investisseurs et fait de cette opération un succès.

2. Description et enjeux de l'opération

- Montant de l'émission : 100 M€
- Maturité : 5 ans et 4 mois (Juin 2018)
- Coupon annuel : 4,45%

Cette émission obligataire, permet à AKKA :

- de pérenniser son projet de croissance franco-allemand ;
- de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels ;
- de refinancer l'acquisition de MBtech et financer les besoins généraux du Groupe ;
- d'allonger la maturité moyenne de la dette avec des conditions de marché attractives ;
- d'accroître la flexibilité financière du Groupe pour poursuivre sereinement sa stratégie de croissance.

2012 : année structurante

Chiffre d'affaires consolidé : +74,5% à 827,3 M€
Rentabilité conforme aux objectifs : 7,6% du C.A.
Désendettement réussi : gearing inférieur à 0,3

2013 : nouvelle dynamique

AKKA est en ordre de marche
AKKA conforte son positionnement de spécialiste

Moyen terme : nouvel objectif

Marge opérationnelle à 100 M€
Forte croissance en Allemagne
Démultiplication hors d'Europe

Le Conseil d'Administration du Groupe AKKA Technologies réuni le 28 mars 2013 a arrêté les comptes de l'exercice 2012. Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées et le rapport de certification est en cours d'émission.

| Compte de résultat consolidé - en M€ | 2012 | 2011 | Croissance |
|--------------------------------------|-------|-------|------------|
| Chiffre d'affaires | 827,3 | 474,1 | +74% |
| Résultat opérationnel d'activité | 63,0 | 43,0 | +47% |
| Marge opérationnelle d'activité | 7,6% | 9,1% | |
| Résultat avant impôt | 54,2 | 38,3 | + 42% |
| Résultat net | 41,3 | 26,9 | +54% |
| Résultat net part du groupe | 40,4 | 26,9 | +50% |
| Marge nette | 4,9% | 5,7% | |

2012 : MBtech consolidé sur 9 mois (1^{er} avril / 31 décembre)

AKKA se renforce grâce à son socle européen en France et en Allemagne

1/ 2012 est une bonne année pour AKKA Technologies. Une année structurante.

- La France, 54,6% du C.A. consolidé à 451,7 M€, constitue un axe solide dans le dispositif de croissance du Groupe. L'aéronautique et le ferroviaire ont été renforcés. Les savoir-faire et expertises nous positionnent en partenaire des grands clients français.
- L'Allemagne, 32,8% du C.A. consolidé à 271,4 M€, possède un potentiel de croissance important dans l'automobile, via la diversification, mais aussi dans l'aéronautique et le ferroviaire. Ce potentiel permettra d'y bâtir le plus gros bassin de développement du Groupe.
- Le Reste du Monde, 12,6% du C.A. à 104,2 M€, progresse très rapidement et couvre 18 pays qui constituent le gisement de croissance du Groupe pour le futur.

2/ La rentabilité opérationnelle d'activité à 7,6% du C.A. est supérieure aux objectifs.

A 63 M€, le R.O.A. progresse fortement.

- La rentabilité de la France, est de 5,9% du C.A., malgré un environnement très concurrentiel. Elle progresse au deuxième semestre (7,3% contre 4,6% au S1). Le plan d'actions du Q4, la gestion rigoureuse et le redéploiement commercial ont commencé à porter leurs fruits.
- La rentabilité de l'Allemagne est de 4,8% du C.A. AKKA Germany réalise une excellente performance (ROA à 15% du C.A.). Et, comme annoncé, la rentabilité de MBtech est en forte amélioration passant de 2,7% en 2011 à 4,3% en 2012. La rentabilité double vs 2011 hors éléments non récurrents de carve out (coûts de sortie du périmètre DAIMLER). Le plan de productivité et de diversification se poursuit.
- La rentabilité du Reste du Monde reste élevée à 13% et cela malgré un effet dilutif des start up MBtech (Chine et USA).

Pro forma, le résultat opérationnel d'activité s'établit à 66 M€ et le chiffre d'affaires à 925 M€. La mobility représente 82% du C.A. et confère à AKKA un positionnement de spécialiste unique.

3/ La structure financière du Groupe est renforcée en moins d'un an.

Au 31 décembre 2012, le gearing est de 29,6% avec des capitaux propres de 177 M€ et des dettes nettes de 52,4 M€.

- La dette brute a fortement diminué depuis juin 2012 et la trésorerie s'est reconstituée.
- En mars 2013, AKKA a optimisé son financement en réalisant avec succès une émission obligataire d'un montant de **100 M€**.
- AKKA a retrouvé sa flexibilité et reconfiguré sa capacité financière pour accompagner le développement du Groupe.

Objectif moyen terme : 100 M€ de marge opérationnelle

En un an, AKKA est devenu un groupe international, a créé un socle européen unique et est en ordre de marche pour accélérer son développement mondial. Le Groupe réalisera à moyen terme une marge opérationnelle de 100 M€, signe de sa nouvelle dynamique.

Prochaines réunions : le 2 avril 2013 à 18h00 à Lyon - 21 avenue Antonin Laborde – 9^{ème} et le 3 avril 2013 à 11h30 à Paris – NYSE Euronext - 39 Rue Cambon, 1^{er}.

Prochain communiqué : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013, le 29 avril 2013 après bourse

13. Prévisions ou estimations du bénéfice

Non applicable.

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1 Organes d'administration et de direction

Cf. Rapport de gestion au paragraphe 9.1 du présent document de référence et la présentation résumée des membres du Comité de Direction au paragraphe 7.1.4.

Alain TISSERAND – Administrateur – 58 ans

Fort d'une expérience de 30 ans dans le domaine du Conseil et de l'Ingénierie, et ancien dirigeant d'un des principaux bureaux d'études français, Alain TISSERAND accompagne le Groupe AKKA Technologies depuis 2002. Il contribue depuis son arrivée à la forte évolution du Groupe, notamment dans le secteur aéronautique.

Cécile RICCI – Administrateur - 51 ans

Après un début de carrière chez Rhône Poulenc en contrôle de gestion, Cécile RICCI a rejoint AKKA Technologies en 1995. Elle a d'abord assuré la fonction de Directeur Administratif et Financier d'une filiale, avant de prendre en charge le contrôle de gestion du Groupe en 2004 jusqu'en 2011. Depuis 2012, elle est en charge de la société IDEACTIVE Formation.

14.2 Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'existe pas à la connaissance du Groupe de conflit d'intérêt entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la société.

A la connaissance de la société AKKA Technologies et au cours des cinq dernières années, aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation de nature frauduleuse, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

15. Rémunération et avantages

15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information est donnée dans le rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1.2 (note 8.2.1) du présent document de référence.

15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, de retraites ou d'autres avantages

Retraites

Aucun montant n'a été provisionné au titre des pensions de retraite pour les membres des organes d'administration et de direction du Groupe dans les comptes au 31 décembre 2012.

Options de souscriptions et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Cf. note 8.2.2 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1.2 du présent document de référence.

Informations sur les conventions réglementées conclues entre la société et un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant plus de 10% du capital, la société la contrôlant

Une convention d'assistance et de prestations de services a été signée le 30 avril 2002 entre la société AKKA Technologies et la société AM INVESTISSEUR. Le contrat a, par la suite, été transféré au profit de la société AMF INVESTISSEURS et s'est poursuivi jusqu'au 31 Janvier 2013.

Une convention d'assistance et de prestations de services a été signée le 25 novembre 2009 entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS.

Un contrat de location a été conclu entre la société AKKA Technologies et la SCI STANDING COURCELLES pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Une convention de prestations de services a été conclue à compter du 15 septembre 2012 entre la société AKKA Technologies et la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT.

Ces conventions sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 20.5.5 du présent document de référence.

Intérêt des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur

Comme détaillé dans le paragraphe 18.1, le groupe familial RICCI et les autres dirigeants du Groupe détiennent directement 4 915 633 actions de la société AKKA Technologies au 28 mars 2013. Par ailleurs, Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI, tous deux administrateurs, possèdent 100% des titres de la société IDEACTIVE EVENTS actionnaire d'AKKA Technologies à hauteur de 739 872 actions. Maurice RICCI détient également 100% des titres de la société BMC Management and Investment actionnaire d'AKKA Technologies à hauteur de 2 515 571 actions.

Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

Néant.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Néant.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Direction Générale de la société (article 20 des statuts)

La Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration (cf. décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2002).

16.1 Date d'expiration des mandats actuels

Cf. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 (note 1.1), ci-après.

16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société AM Investisseur (ce contrat a ensuite été transféré à la société AMF Investisseurs), le 30 avril 2002, cette dernière, dont le gérant est Monsieur Alain TISSERAND, apporte son savoir-faire et son expertise notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, mais aussi en matière de définitions et d'actions pour améliorer les performances du Groupe.

Le montant facturé au titre du contrat sur l'année 2012 est de 189 600 euros.

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS le 25 novembre 2009, cette dernière, dont le président est Monsieur Maurice RICCI apporte son savoir-faire et son expertise, notamment dans la direction des Pôles ou Filiales et dans la direction des fonctions support. Le montant des prestations facturées en 2012 est de 44 400 € HT.

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT le 10 Septembre 2012, cette dernière, dont le gérant est Monsieur Maurice RICCI apporte son savoir-faire et son expertise dans le cadre du déploiement du Groupe. Le montant des prestations facturées en 2012 est de 187 250 € HT.

Par ailleurs les membres des organes d'administration de la société ne sont liés par aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages avec des filiales d'AKKA Technologies.

16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après (note 1.4).

16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après.

16.5 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la société.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 mars 2013, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code du Commerce.

AKKA Technologies se réfère (Délibération du Conseil d'Administration du 29 janvier 2010) au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites établi par MiddleNext (le « Code de gouvernement MiddleNext ») dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance. Ce code est disponible sur le site MiddleNext (www.middlenext.com).

Le Code de gouvernement MiddleNext contient 15 recommandations ainsi que des points de vigilance pour une gouvernance raisonnable. Ces points de vigilance rappellent les principales questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance. Le Conseil a déclaré avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de gouvernement MiddleNext.

Dans la suite du rapport, je vous informe sur la mise en œuvre des 15 recommandations du Code de gouvernement MiddleNext au sein d'AKKA Technologies.

Note 1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Note 1.1 Composition du Conseil (recommandations R8 R9 et R10 du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par Middlenext, relatives à la composition du Conseil, au choix des administrateurs et à la durée des mandats des membres du Conseil)

La société AKKA Technologies est dirigée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres en début d'exercice. En fin d'exercice le nombre de membres du Conseil d'Administration était de sept.

| Administrateurs | Fonction | Date de nomination/ Renouvellement | Durée |
|-------------------|---|---|---|
| Maurice RICCI | Président Directeur Général | Acte constitutif du 12 février 1999 AG du 28 février 2005 AG du 24 juin 2008 AG du 14 juin 2011 | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013. |
| Alain TISSERAND | Administrateur | AG du 28 juin 2007 AG du 22 juin 2010 | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012. |
| Jean-Franck RICCI | Administrateur et Directeur Général Délégué | AG du 7 mars 2001 AG du 28 juin 2007 AG du 22 juin 2010 | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012 |
| Cécile RICCI | Administrateur | AG du 7 mars 2001 AG du 28 février 2005 AG du 24 juin 2008 AG du 14 juin 2011 | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013 |
| Charlotte RICCI | Administrateur | AG du 5 juin 2012 | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014 |
| Nicolas VALTILLE | Administrateur et Directeur Général Délégué | AG du 5 juin 2012 (Adm) CA du 30 août 2012 (DGD) | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014 |
| Guy LACROIX | Administrateur Indépendant | AG du 5 juin 2012 | Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014 |
| Antoine CAHUZAC | Administrateur Indépendant | AG du 5 juin 2012 | Démission actée lors du CA du 22 novembre 2012 |

AG : Assemblée Générale CA : Conseil d'Administration

Conformément à la recommandation **R8 du Code de gouvernement MiddleNext sur la présence de membres indépendants**, le Conseil a accueilli au cours de l'exercice 2 membres indépendants. Le règlement intérieur du Conseil d'Administration précise les critères d'indépendance qu'il utilise : l'indépendance d'un membre du Conseil se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son Groupe ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours de trois dernières années.

Il appartient au Conseil d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve d'en justifier sa position, le Conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

Depuis la démission de Monsieur Antoine CAHUZAC, la Société est en recherche d'un second administrateur indépendant.

Conformément à la recommandation **R9 du Code de gouvernement MiddleNext sur le choix des administrateurs**, une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque administrateur. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

La recommandation **R10 du Code de gouvernement MiddleNext sur la durée des mandats des membres du Conseil** ne fixe pas de durée pour les mandats des membres du Conseil d'Administration, mais recommande que le Conseil d'Administration veille à ce que la durée des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi. Le mandat de membre du Conseil d'Administration de la société est fixé à 3 ans et ce conformément à la loi. Au regard de l'activité de la société cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie.

Note 1.2 Déontologie des membres du Conseil

Conformément à la recommandation R7 du Code de gouvernement MiddleNext sur la déontologie des membres du Conseil, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au titre de ses fonctions lors de sa nomination.

A cet effet, il est encouragé à :

- observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat et se conformer aux règles légales de cumul des mandats,
- informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat,
- faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'Assemblée Générale,
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision,
- et respecter le secret professionnel.

Note 1.3 Mission du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social de la société, le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil délibère sur toutes les opérations ayant ou pouvant avoir un effet sur le capital social ou les capitaux propres de la Société, telles que notamment : augmentation ou réduction de capital, émission d'obligations, programme de rachat d'actions, attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Note 1.4 Comités spécialisés

En application de la recommandation R12 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place de comités et conformément à l'article L. 823-20 4° du Code de Commerce, il a été décidé que le Conseil d'Administration assumerait les fonctions de comité d'audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et ce, compte tenu de la responsabilité des membres du Conseil.

A ce titre, le Conseil d'Administration remplit les fonctions suivantes :

- examen des comptes,

- suivi de l'audit interne,
- sélection des commissaires aux comptes.

Le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués exerçant des fonctions de direction s'abstiennent d'assister aux réunions du Conseil sous forme de comité d'audit. La présidence de la réunion est alors confiée à un autre administrateur. Cependant, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués peuvent être invités à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'ils peuvent utilement apporter afin d'enrichir les débats.

Le Conseil d'Administration exerce également les fonctions de Comité des nominations et de Comité des rémunérations :

- désignation des mandataires sociaux,
- définition de la politique de rémunération, d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Compte tenu de la taille du Groupe et de la structure de l'actionnariat de la société, il n'a pas été, au jour des présentes, mis en place d'autre comité spécialisé.

Note 1.5 Règlement intérieur

Conformément à la recommandation R6 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil, un règlement intérieur a été mis en place lors de la réunion du 22 novembre 2012. Ce règlement comprend les chapitres suivants :

- Composition du Conseil d'Administration
- Missions et compétences du Conseil d'Administration
- Réunions du Conseil d'Administration
- Information des administrateurs
- Déontologie des administrateurs
- Rémunération des administrateurs
- Comité d'audit et des comptes

Le règlement incorpore les principes de gouvernement d'entreprises MiddleNext.

Note 1.6 Fréquence des réunions

La recommandation R13 du Code de gouvernement MiddleNext sur les réunions du Conseil et des comités recommande un minimum de 4 réunions annuelles et que chacune fasse l'objet d'un procès-verbal.

Au cours de l'exercice 2012, le Conseil d'Administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Il s'est réuni 7 fois sous la présidence de Monsieur Maurice RICCI (à l'exception des Conseils réunis sous forme de comité d'audit).

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration établis à l'issue de chaque réunion sont communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs et consignés dans les registres sociaux tenus à cet effet et conservés dans les locaux de la Société.

Note 1.7 Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 17 des statuts, les administrateurs ont été convoqués à l'avance par différents moyens et notamment par lettre simple, courrier électronique ou même verbalement. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels et annuels.

Note 1.8 Information des administrateurs

Conformément à la recommandation **R11 du Code de gouvernement MiddleNext** sur l'information des administrateurs, tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués au moins 2 jours avant les réunions du Conseil d'Administration. Cependant, les sujets particulièrement sensibles et urgents ont pu être débattus sans communication préalable ou avec communication préalable rapprochée de la date de la séance.

En outre, les administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions de tout événement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la société le justifie.

En application de la recommandation **R11 du Code de gouvernement MiddleNext**, les administrateurs ont été invités à évaluer la pertinence de l'information communiquée lors du Conseil du 25 janvier 2012 : les membres du Conseil ont estimé que l'information communiquée était pertinente et leur permettait de débattre de manière constructive et en toute indépendance.

Note 1.9 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social ou dans les locaux de la société situés à Lyon. Le taux moyen de participation moyen des membres aux sessions du Conseil d'Administration de l'exercice 2012 a été de 69%.

Note 1.10 Evaluation des travaux du Conseil (recommandation R 15 sur la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil)

Conformément à la recommandation **R15 du Code de gouvernement MiddleNext sur la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil**, le Président a invité les membres du Conseil à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux lors de la séance du 25 janvier 2012.

Il ressort que les administrateurs considèrent que le fonctionnement actuel du Conseil d'Administration leur permet de remplir leur mission dans de bonnes conditions, avec une amélioration possible en matière de délai de transmission de certains documents préparatoires. Le Président a pris acte de ces remarques et a précisé qu'il invitera les membres du Conseil à s'exprimer de nouveau l'année prochaine sur ce sujet.

Note 2 - Pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général et aux pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués à l'exception des limites statutaires et légales.

Note 3 – Politique de rémunérations des mandataires sociaux

Note 3.1 Cumul contrat de travail / mandat social

En ce qui concerne la recommandation **R1 du Code de gouvernement MiddleNext, relative au cumul contrat de travail et mandat social**, il est précisé que les mandats sociaux de Président Directeur Général et de Directeur Général Délégué ne se cumulent pas avec un contrat de travail.

Note 3.2 Rémunération des mandataires sociaux

En ce qui concerne **les rémunérations des mandataires sociaux**, la société se conforme à la recommandation **R2 du Code de gouvernement MiddleNext**. Ainsi les principes de détermination de ces

rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés en vertu des principes et des règles suivantes :

une rémunération fixe comprenant le cas échéant un avantage en nature correspondant à une voiture de fonction

une rémunération variable, peut être accordée à certains mandataires sociaux, en fonction d'indicateurs de performance, lesquels sont liés aux résultats de l'entreprise par rapport à aux objectifs internes. La part variable est déterminée à 50% en fonction des résultats économiques et financiers, appréciés au regard du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net, et pour 50% en considération de la performance individuelle assise sur des critères qualitatifs.

L'ensemble des rémunérations versées aux dirigeants de la société est récapitulée au sein du rapport de gestion annuel figurant dans le paragraphe 9.1 du document de référence.

Conformément à la **recommandation R5 du Code de gouvernement MiddleNext** sur les options de **souscription ou d'achat d'actions et l'attribution d'actions gratuites**, une information est donnée sur les actions gratuites et les options de souscription ou d'achat d'actions : la société n'en a pas attribué à ses dirigeants en 2012.

Note 3.3 Rémunération différée

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux **recommandations R3 et R4 du Code de gouvernement MiddleNext**.

Note 3.4 Jetons de présence

Conformément à la **recommandation R14 du Code de gouvernement MiddleNext sur la rémunération des administrateurs**, une information est donnée sur les jetons de présence : Aux termes de sa huitième résolution l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 juin 2012 a décidé l'allocation d'une enveloppe annuelle de 50 000 euros de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours. Le conseil a utilisé cette enveloppe en 2012 à hauteur de 25 000 euros (CA du 22 novembre 2012).

Note 4. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Le cadre de référence utilisé pour la partie contrôle interne et gestion des risques du présent rapport est le Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites mis à jour et publié par l'AMF le 22 juillet 2010.

Ce rapport a été établi suite à des discussions et des entretiens avec les responsables des directions fonctionnelles du Groupe, les dirigeants des Business Units du Groupe, et fait suite à plusieurs réunions du Conseil d'Administration de la société AKKA Technologies.

Note 4.1 Définition et objectifs du dispositif

Le contrôle interne d'AKKA Technologies est un dispositif qui rassemble l'ensemble des règles définies par les directions fonctionnelles du Groupe et a pour objectif de donner une assurance raisonnable sur la réalisation des objectifs suivants :

- La conformité aux lois et aux réglementations,
- La bonne application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- La fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, il contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le dispositif est appliqué à l'ensemble du Groupe AKKA Technologies : maison mère et ses filiales dont la plupart sont regroupées au sein de trois Business Units : la France, l'Allemagne et le Reste du Monde créées au cours de l'année 2012 afin d'accompagner la nouvelle dimension et la future croissance du Groupe. Chaque Business Unit est dirigée par un tandem CEO, orienté opération et commerce, et CFO, en charge des fonctions supports.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les risques auxquels le Groupe doit faire face sont listés dans le document de référence, sous la rubrique « 4. Facteurs de risques ».

L'ensemble du dispositif de contrôle interne exposé ci-après vise à répondre par des procédures adéquates à ces différents facteurs de risques.

Note 4.2 Description du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

Référentiel de Contrôle Interne Groupe

Fort de sa connaissance des risques financiers et des risques métiers, la Direction Générale du Groupe a formalisé un référentiel synthétique des règles de contrôle interne Groupe qui répondent à ces risques (« **Standards de Contrôle Interne du Groupe AKKA** »). Ce référentiel a été diffusé à tous les CEO/CFO de chacune des Business Units, qui ont la responsabilité de la communication et de la mise en application de ces règles au sein de leur périmètre.

Les grands principes de contrôle interne sont les suivants :

- Forte implication de la Direction Générale dans le suivi des reportings mensuels et du processus budgétaire,
- Réconciliations mensuelles des données du contrôle de gestion avec les données de la comptabilité (au niveau des filiales et au niveau du Groupe),
- Règles de gestion unique, uniformes et centralisées, administrées par le contrôle de gestion Groupe,
- Logiciels de paie, d'administration des ventes et de comptabilité indépendants mais fortement interfacés,
- Rattachement à la direction financière des assistantes de gestion et des contrôleurs de gestion (assurant l'indépendance et le libre arbitre par rapport aux directions opérationnelles et commerciales),
- Service comptable réparti en pôles indépendants : comptabilité client, comptabilité fournisseurs, révision des comptes, trésorerie,...
- Verrouillage des signataires sur les comptes bancaires.

Base des Procédures Groupe

Le Groupe dispose également d'un intranet dédié au Contrôle interne du Groupe dont la vocation est de centraliser et de rendre disponible « en ligne » :

- les règles et standards de contrôle interne Groupe,
- les procédures de reporting,
- les autres notes et procédures Groupe.

Cette base de données est alimentée à chaque fois qu'une procédure Groupe est émise. Une revue des procédures figurant dans cet intranet est également effectuée périodiquement afin de s'assurer de la pertinence de l'information qui y figure.

Système de Management de la Qualité

Le Système de Management de la Qualité regroupe l'ensemble des procédures opérationnelles et est largement accessible à tous les acteurs de la vie de l'entreprise. Le système qualité de la société est certifié selon les normes ISO 9001 (norme générique) et EN 9001 (aéronautique, spatial, défense).

Evaluation du dispositif

L'audit interne intervient sur l'ensemble des sociétés du Groupe, évalue l'application des règles de contrôle interne, et fait part des dysfonctionnements observés au Conseil d'Administration. Les dysfonctionnements font l'objet de recommandations dont les plans d'action sont partagés avec les personnes auditées, leurs responsables et la direction de la Business Unit concernée pour mise en œuvre d'actions correctives. Des rapports d'audit interne sont formalisés à cet effet.

Le système qualité fait l'objet d'audits réguliers par les équipes qualité. A l'issue des audits un compte-rendu d'audit est diffusé aux personnes auditées, leurs responsables et la direction de la Business Unit concernée pour mise en œuvre d'actions correctives.

Note 4.3 Les acteurs du contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Toutes les directions Groupe participent activement à la définition des règles à appliquer par les sociétés du Groupe. La direction du Contrôle Interne est chargée de son animation.

Opérations

Dans le but de limiter les risques commerciaux et juridiques des opérations, la Direction Générale du Groupe valide les contrats les plus importants selon des montants et critères prédéfinis. Au niveau de chaque Business Unit, les droits d'engagement sur les contrats client sont encadrés par des règles de délégation définies chaque année par les CEO/CFO.

Chaque Business Unit se doit également d'adapter les règles et standards du Groupe en procédures locales pour encadrer strictement les actes de gestion liés aux affaires : avant-vente, contractualisation, suivi des affaires, modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires, et facturation, ainsi que le respect des règles de prix de transfert intragroupe.

Recrutement & Ressources Humaines

Les actes d'embauche et de débauche relèvent de la Direction des Ressources Humaines de chacune des Business Unit à l'exception des CEO/CFO des Business Units et de leurs collaborateurs directs. Dès son embauche le salarié est créé dans les systèmes informatiques locaux. La paie est centralisée pour toutes les sociétés françaises.

Plus généralement, la Direction des Ressources Humaines de chaque périmètre est responsable de la gestion des ressources humaines, de la paie, du suivi et de l'application du droit du travail, ainsi que des relations avec les partenaires sociaux. La Direction des Ressources Humaines exerce ses diligences en lien avec les responsables opérationnels ainsi que le réseau de Responsables Ressources Humaines en région destiné à améliorer la gestion des collaborateurs et l'appui au management de proximité.

Les décisions liées à l'évolution de la masse salariale font l'objet systématique d'une validation au niveau CEO/CFO.

Finance

Dans un objectif d'optimiser le credit management, toute ouverture de compte client est précédée par une analyse de solvabilité.

La procédure de recouvrement des factures est formalisée et précise le circuit de relance dès l'identification des retards de paiement.

Les moyens de paiement sont centralisés avec une utilisation presque exclusive des paiements par virement.

Le choix des banques est validé par la direction de la Trésorerie Groupe et les signataires sont de nombre réduit formellement identifiés.

Contrôle de Gestion

L'organisation du contrôle de gestion mise en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et de faible rentabilité sur les affaires et, plus globalement, le risque de dérive de la performance réelle par rapport au budget. Le Groupe est doté d'une direction du contrôle de gestion qui analyse les performances mensuelles de chaque Business unit et consolide les résultats mensuels.

Chaque filiale au sein des Business Units dispose par ailleurs d'un ou plusieurs contrôleurs de gestion en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges sur affaires et de la facturation.

Un budget est établi chaque année par les entités du Groupe et consolidé au niveau de chacune des Business Units. Ce budget fait ensuite l'objet d'une approbation par la Direction Générale et d'une consolidation au niveau du Groupe. Sur cette base, la direction du Groupe émet une note d'objectifs internes à l'intention des CEO/CFO des Business Units. Chaque mois, le contrôle de gestion Groupe identifie les écarts de performance par rapport aux objectifs internes afin de permettre à la direction du Groupe de prendre rapidement des mesures correctives.

Achats

La sélection des fournisseurs se fait sur la base d'appels d'offres et selon des critères objectifs visant à garantir la qualité et la compétitivité des biens et services achetés.

La politique d'achat du Groupe consiste à généraliser autant que possible le principe de référencement de fournisseurs par catégorie d'achats permettant de bénéficier de conditions tarifaires négociées et de conditions générales d'achats renforcées.

Compte tenu de son lien direct avec la qualité des biens et prestations livrés aux clients, l'achat de sous-traitance fait l'objet d'une surveillance accrue.

Les règles de délégation de signature sont définies de manière à respecter le principe de séparation des tâches et communiqués auprès de tous les acteurs impliqués.

Juridique

Dans chacune des Business Units, le CEO, avec le support de son CFO et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur. Les filiales peuvent avoir recours à des conseils externes, notamment en matière contentieuse et d'opérations spécifiques après agrément de ces derniers par la Direction Juridique Groupe.

Dans le cadre de la couverture des principaux risques de responsabilité, de propriété, d'assurance, liés aux contrats, la Direction Juridique Groupe se voit confier la centralisation des principaux actes afin de faciliter leur autorisation et leur contrôle par la Direction.

Un reporting mensuel des filiales vers la holding permet de centraliser les litiges avérés ou les risques potentiels, et d'éviter le risque de non prise en compte au niveau Groupe. Une estimation chiffrée des différents risques identifiés figure dans le document.

Tous actes d'achat et vente relatif aux actifs immobiliers, brevets, marques, savoir-faire, et autres droits de propriété intellectuelle sont centralisés et validés par la Direction Générale du Groupe.

Système d'information

La Direction des Systèmes d'Information Groupe, en liaison avec les directions des Systèmes d'Information de chaque Business Unit, œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques de

l'entreprise et assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'information.

Un dispositif de sauvegarde et archivage permet de garantir la pérennité des données ainsi qu'une accessibilité immédiate.

Système de management de la Qualité

Le système de management de la qualité rassemble les pratiques autour de 4 axes :

- favoriser le développement des synergies entre les métiers,
- favoriser le partage des valeurs et des pratiques ainsi que la capitalisation du savoir,
- fédérer les collaborateurs autour d'une démarche commune,
- contribuer à une meilleure visibilité du Groupe auprès de nos clients et partenaires.

De plus, la certification de ce système qualité selon les normes ISO 9001 (norme générique), EN 9001 (aéronautique, spatial, défense) et IRIS (ferroviaire) constitue, en France, un facteur de positionnement concurrentiel et de reconnaissance auprès de nos clients.

Sécurité, radioprotection et environnement

AKKA Technologies fait de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs une priorité. Notre politique de prévention vise à tendre vers le zéro accident.

En 2012, l'accent a été porté sur la prévention des risques routiers en proposant aux collaborateurs:

- la formation de tous les managers aux plans de prévention,
- la centralisation de la gestion de toutes les formations réglementaires (habilitations électriques, etc.),
- des campagnes de prévention routière, pour lutter contre le premier risque d'accident du travail professionnel dans notre activité : campagne d'affichage nationale dans toutes les agences, questionnaire ludique de sensibilisation aux risques routiers, animation de deux journées d'ateliers pratiques sur la conduite.

Par ailleurs, sur chacun des sites français, un responsable est désigné et formé. Il s'assure, en lien avec l'équipe Prévention des Risques Environnement de la conformité réglementaire de son site (document unique d'évaluation des risques professionnels, contrôle des installations, exercice d'évacuation, etc).

Dans les secteurs d'activités à risques, la Direction Qualité Prévention des Risques Environnement déploie et fait certifier des dispositions spécifiques telles le MASE (sidérurgie, chimie, pharma) ou le CEFRI-E (nucléaire) pour préserver la santé et la sécurité des collaborateurs tout au long d'une prestation.

Enfin, AKKA Technologies, s'est engagée dans la continuité du pacte mondial des Nations Unies, dans une démarche visant à limiter son impact sur l'environnement. Une équipe dédiée à l'environnement anime le système de management de l'environnement, encourage la protection de l'environnement par des gestes simples permettant de minimiser notre impact, de préserver l'énergie et les ressources naturelles. Des démarches environnementales ISO 14001 ont abouti aux certifications de nos plus importants sites en France.

En 2012, les principales actions ont porté sur :

- la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour les plus importantes entités françaises,
- les opérations de sensibilisation à l'éco-attitude auprès de tous les collaborateurs pendant les semaines du développement durable, de la mobilité et de la semaine européenne de la réduction des déchets,
- la promotion du covoiturage auprès de 1 000 collaborateurs en région toulousaine (subvention d'accès à une plateforme locale de covoiturage).

Note 4.4 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les personnes chargées de l'élaboration et du contrôle de cette information sont :

- Le Conseil d'Administration,

- La Direction Financière Corporate, en charge de la production et de la gestion mensuelle de l'information financière, de la trésorerie Groupe, de la consolidation statutaire du Groupe,
- La Direction du Contrôle de gestion Groupe.

Par ailleurs, les filiales significatives sont dotées d'au moins un commissaire aux comptes qui procède à la certification des comptes annuels au 31 décembre et à la revue limitée des comptes au 30 juin pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants de chaque filiale.

Sauf législation spécifique applicable dans certains pays qui donnerait lieu à des retraitements pour l'établissement des comptes consolidés, les méthodes comptables et le plan comptable sont homogènes pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les retraitements propres aux normes IFRS font l'objet d'un traitement centralisé par l'équipe de consolidation, en particulier les tests de dépréciation des actifs non amortissables préconisés par la norme IAS 36.

Le suivi des engagements hors bilan est centralisé auprès du Trésorier Groupe. L'état de synthèse des engagements hors bilan est actualisé au minimum deux fois par an pour les clôtures annuelles et semestrielles. Les engagements hors bilan sont détaillés dans les comptes consolidés.

Afin de limiter le risque d'erreur en termes de communication financière, le Groupe a mis en place un processus interne de relecture et de validation de tous les projets de communication financière.

Note 4.5 Plan d'action

Une vingtaine d'audits ont été menés en 2012 visant à appréhender le niveau du contrôle interne des entités existantes et à faciliter l'intégration des sociétés nouvellement acquises :

- BU France : Focus sur deux processus majeurs : « Ventes / Gestion affaires » et « Achat de Sous-traitance » ;
- BU Reste du Monde : Evaluation générale du niveau d'appropriation du référentiel « Standards de Contrôle Interne du Groupe » ;
- BU Allemagne : Interventions ad hoc dans l'objectif de sensibiliser les nouvelles entités aux standards et règles du Groupe.

Sur la base des audits menés, les principaux axes de travail identifiés pour l'année 2013 sont les suivants :

- Accélération de l'intégration des sociétés nouvellement acquises,
- Poursuite de l'amélioration et adaptation des outils informatiques de reporting et de gestion afin de renforcer la cohérence des informations financières et budgétaires,
- Actualisation et déploiement du dispositif de contrôle interne du Groupe (Standards de contrôle interne et référentiel de contrôle interne par processus majeur),
- Mise en place d'un processus d'évaluation des risques au sein de chaque Business Unit,
- Poursuite de l'homogénéisation des processus de contrôle interne des filiales internationales,
- Amélioration continue de la gouvernance du Groupe en cohérence avec les principes du Code de gouvernement MiddleNext.

16.6 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AKKA TECHNOLOGIES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la

société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Villeurbanne, le 23 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Xavier GRAZ

17 Salariés

17.1 Nombre de salariés

17.1.1 Evolution des effectifs

| | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 | 31-déc.-10 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Cadres | 7 165 | 4 359 | 3 898 |
| Non cadres | 2 480 | 1 753 | 1 705 |
| TOTAL | 9 645 | 6 112 | 5 603 |

| | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 | 31-déc.-10 |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Effectifs non facturables | 1 109 | 647 | 566 |
| Effectifs facturables | 8 536 | 5 465 | 5 037 |
| TOTAL | 9 645 | 6 112 | 5 603 |

L'effectif moyen de l'année 2012 est de 9 645 collaborateurs, en hausse de 57,8% par rapport à l'effectif moyen de 2011. Le turn-over atteint 14,9% en 2012 (15,9% en 2011).

Les effectifs consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 sont de 10 645 salariés en hausse de 49,7% par rapport à l'effectif à fin 2011.

17.1.2 Culture d'entreprise et sentiment d'appartenance

Depuis sa création, le Groupe s'appuie sur des valeurs fortes pour assurer son développement : respect, ambition, courage. Ces trois dénominations sont l'ADN du Groupe.

Cet ADN repose d'abord sur des valeurs qui doivent avant tout être partagées. Elles prônent l'écoute, le respect de la différence, le courage des convictions. Elles doivent guider une saine ambition.

Ces valeurs permettent d'appréhender et de dépasser les différences culturelles pour se comprendre. Elles sont indispensables au projet d'entreprise que le Groupe souhaite mener à bien, notamment au niveau de sa volonté de développement à l'international.

La culture du Groupe se traduit en termes de proximité, d'évolution (garantie par la formation et la promotion interne), d'implication (participation des collaborateurs au challenge AKKA, soirée recrutement, cooptation,...) et de partage.

Le talent des salariés représente la principale richesse du Groupe. Les Hommes et les Femmes qui le constituent sont les principaux moteurs de ses valeurs. Les Ressources Humaines sont donc au cœur de la stratégie. La particularité du Groupe repose aussi sur sa culture technique, héritage du fondateur et actuel PDG du Groupe.

Les collaborateurs du Groupe sont tous guidés par la même passion, celle des technologies. Notre centre de recherche interne, AKKA RESEARCH, implique ainsi nos consultants en « inter-projet », au cœur même des projets de R&D, et leur permet de maintenir leur motivation et leur performance au plus haut niveau.

Afin que ses valeurs prennent corps dans la vie du Groupe, AKKA Technologies s'attache à développer un sentiment d'appartenance fort en vue de fidéliser ses équipes et d'attirer de futurs collaborateurs aux talents prometteurs.

17.1.3 Politique de recrutement

Le Groupe AKKA Technologies compte près de 11 000 personnes et a recruté en France 1 260 collaborateurs en 2012.

Le rythme de croissance soutenu du Groupe s'accompagne d'une progression régulière et importante des effectifs.

Avec une vision innovante du recrutement adaptée à chaque type de profil, le Groupe ne cesse d'intensifier les actions et les campagnes de recrutement, notamment via une présence accrue à des événements majeurs (salons et forums), au sein des grandes écoles européennes (partenariats, simulations d'entretiens et conférences...). En 2012, le Groupe a fortement développé sa visibilité sur le web 2.0 (LinkedIn, viadeo, page FB corporate ...) en communiquant sur différents événements comme :

- le Challenge AKKA (3 jours au ski pour une rencontre agréablement professionnelle) pour permettre aux jeunes diplômés d'accéder à leur premier emploi,
- Ses After work recrutement à Paris, Bruxelles et Toulouse pour recruter tous types d'ingénieurs,
- Ses Journées thématiques métiers et/ou secteurs pour recruter des experts,
- L'organisation de journées de simulation d'entretiens dans les écoles...,
- Quelques Challenges interne de cooptation, soit plus de 350 collaborateurs recrutés par ce biais.

Pour 2013 le Groupe AKKA compte recruter 3 000 collaborateurs dont 1 700 en France. Les profils recherchés sont des Bac +5 avec une dimension internationale afin de répondre aux demandes de ses clients sur leurs projets transnationaux.

17.1.4 Actions de communication

La politique de communication du Groupe répond à un enjeu majeur de développement d'image auprès de ses principales cibles : clients, collaborateurs, journalistes, candidats et investisseurs.

Le Groupe AKKA Technologies s'applique à valoriser ses initiatives en matière de communication. La multiplication des actions de communication témoigne de son dynamisme et de son rayonnement.

En 2012, AKKA place le curseur sur la communication interne avec comme objectif principal de développer le sentiment d'appartenance de ses collaborateurs et les fidéliser. Un nouveau projet phare a été lancé en interne : AKKA AWARDS, qui valorise les projets de ses ingénieurs à travers la remise de Trophées et de prix. Les incontournables supports comme l'AKKA WIRE, journal interne du Groupe et la lettre d'information Technologique, Success stories, maintiennent l'information entre l'entreprise et ses collaborateurs.

En matière de communication externe, en 2012, la priorité est de faire connaître la nouvelle dimension internationale du Groupe et son haut niveau d'expertise. Cela s'accompagne par sa présence à des Salons professionnels, l'organisation d'événements pour ses clients ou encore des conférences de presse pour les journalistes.

2013 donnera naissance à un nouveau site web dédié au Centre de Recherche interne du Groupe, ainsi qu'à de nombreuses plaquettes dédiées à chaque secteur d'activité de l'entreprise.

La forte présence du Groupe AKKA sur les réseaux sociaux et le Web 2.0 démontre sa volonté et sa capacité à s'adapter aux nouveaux modes de communication.

17.1.5 Politique de formation

Le développement des compétences des collaborateurs du Groupe constitue une des clés de la performance de l'entreprise. C'est pourquoi AKKA Technologies, qui accorde une importance primordiale au développement de ses équipes, a créé AKKA Institute, véritable université interne au Groupe.

Aujourd'hui, AKKA Institute répond à plusieurs objectifs :

- favoriser le déploiement d'un modèle de développement ancré sur une connaissance approfondie des secteurs et des technologies industriels,
- uniformiser les bonnes pratiques du Groupe auprès des équipes managériales,,
- offrir de réelles opportunités d'évolution aux collaborateurs,
- apporter un support aux évolutions techniques des consultants, dans leur filière ou par l'approche de nouveaux métiers,
- développer des connaissances méthodologiques et apporter une prise de recul à tous les collaborateurs quant à leur compétence technique, avec des parcours diplômant,
- apporter un soutien pédagogique à tous les intervenants.

AKKA Institute accompagne les femmes et les hommes qui font le Groupe et leur permet d'être en adéquation avec l'évolution des métiers, des compétences, en cohérence avec la stratégie, les enjeux actuels et à venir. En 2012, 1 600 personnes ont été formées (contre 1 300 en 2011)

17.2 Participations et stock-options des organes d'administration et de direction

Cf. note 8.2.2 du rapport de gestion présenté dans le paragraphe 9.1 du présent document de référence.

17.3 Accords prévoyant une participation des salariés au capital du Groupe

17.3.1 Actions gratuites

Plusieurs plans d'actions gratuites ont été mis en place sur les années 2005 à 2011 à destination de certains salariés du Groupe. Le plan en cours d'acquisition est décrit dans la note 4.11 des comptes consolidés présentés au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

Ce plan s'inscrit dans le régime de faveur prévu par la Loi de Finance de l'année 2004. Une période d'acquisition de deux à quatre ans s'ouvre à compter de la date d'attribution. A l'issue de cette période, les actions sont définitivement acquises par le salarié, mais il doit les conserver pendant encore au moins deux ans avant de pouvoir les céder.

Il est précisé toutefois que le Conseil d'Administration du 5 mars 2007, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, telles qu'issues de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, a décidé que 20% des actions gratuites qui seraient attribuées, au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général ou aux Directeurs Généraux Délégués, doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, par chaque attributaire.

17.3.2 FCPE et PEE

Le Groupe AKKA Technologies a mis en place en 2005 un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois. En 2010, 2011 et 2012, un abondement de 300% a été attribué aux salariés pour les versements réalisés sur le FCPE AKKA Actionnariat (dans la limite de 300€).

L'abondement effectué sur les versements volontaires représentait 344 K€ en 2010, 394 K€ en 2011 et 521 K€ en 2012. Ces montants ont été enregistrés directement en charges.

18 Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital

Actionnariat de la société en date du 28 mars 2013

| | Quantité de titres | % | Droits de vote | % |
|--------------------------------------|--------------------|-------------|-------------------|-------------|
| FAMILLE RICCI | 7 740 261 | 56,0% | 12 645 819 | 66,2% |
| AUTO-DETENTION | 84 533 | 0,6% | - | 0,0% |
| DIRIGEANTS | 430 815 | 3,1% | 781 255 | 4,1% |
| FIDELITY MANAGEMENT RESEARCH LLC (1) | 714 256 | 5,2% | 714 256 | 3,7% |
| SALARIES | 216 546 | 1,6% | 280 256 | 1,5% |
| Public | 4 640 478 | 33,6% | 4 685 003 | 24,5% |
| TOTAL | 13 826 889 | 100% | 19 106 589 | 100% |

(1) Sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 17 décembre 2012

Le rapport de gestion présenté au paragraphe 9.1 du présent document de référence détaille la variation de l'actionnariat du Groupe sur les 3 dernières années.

Au 28 mars 2013, le groupe familial RICCI détient 7 740 261 actions de la société AKKA Technologies (soit 56,0% des actions du capital social et 66,2% des droits de vote) dont :

- 4 484 818 directement,
- 2 515 571 indirectement par l'intermédiaire de la société BMC Management et Investment contrôlée par Maurice RICCI,
- 739 872 indirectement par l'intermédiaire de la société IDEACTIVE EVENTS dont Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI possèdent 100% des titres.

Pacte d'actionnaires

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatif à la société AKKA Technologies.

18.2 Existence de droits de vote différents

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La mise en place d'un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée, a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2003. L'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2005 a porté de trois à quatre ans le délai minimum d'inscription au nominatif permettant d'acquiescer ce droit de vote double.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

18.3 Détention ou contrôle du Groupe, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

La société AKKA Technologies est contrôlée par le groupe familial RICCI. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la société AKKA Technologies, il n'a été conclu aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner le changement de contrôle de la société.

19 Opération avec des apparentés

Le détail des opérations avec des apparentés est présenté dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes figurant dans le paragraphe 20.5.5 et dans les comptes consolidés dans le paragraphe 20.3.6 (note 8.1 et 8.2).

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- Les comptes consolidés et annuels 2011 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2011 déposé le 26 avril 2012 sous le numéro D12-0416.
- Les comptes consolidés et annuels 2010 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2010 déposé le 22 avril 2011 sous le numéro D11-0356.

20.2 Informations financières pro forma

Les comptes consolidés de l'exercice 2012 (§20.3.6 ci-après) présentent dans leur note 1.6.7 les données pro forma relatives à l'intégration de la société MBtech acquise en avril 2012.

20.3 Etats financiers consolidés 2012

20.3.1 Compte de résultat consolidé de l'exercice 2012

| COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros | Annexe note n° | 31 déc 2012 | 31 déc 2011 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 3-1 | 827 286 | 474 115 |
| Production stockée | | 131 | (101) |
| Charges externes | 3-2 | (225 244) | (105 054) |
| Impôts et taxes | | (9 163) | (6 364) |
| Charges de personnel | 3-3 | (531 153) | (319 477) |
| Amortissements & Provisions nets | 3-4 | (11 497) | (599) |
| Autres charges courantes | | (2 225) | (2 369) |
| Autres produits courants | 3-5 | 14 166 | 2 831 |
| Résultat des entités mises en équivalence | 4-4 | 683 | - |
| RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE | | 62 984 | 42 982 |
| Actions gratuites et Stocks Options | | (163) | (283) |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | | 62 821 | 42 699 |
| Autres produits et charges non courants | 3-7 | (2 198) | - |
| RESULTAT OPERATIONNEL | | 60 623 | 42 699 |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 3-8 | 467 | 908 |
| Coût endettement financier brut | 3-8 | (7 841) | (4 846) |
| COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET | | (7 374) | (3 937) |
| Autres produits et charges financiers | | 938 | (475) |
| RESULTAT AVANT IMPOT | | 54 187 | 38 287 |
| Charge d'impôt | 3-9 | (12 838) | (11 402) |
| RESULTAT NET CONSOLIDE | | 41 349 | 26 885 |
| Part des minoritaires | | (968) | 0 |
| RESULTAT NET PART DU GROUPE | | 40 381 | 26 885 |
| Résultat par action | | 3,10 € | 2,34 € |
| Résultat dilué par action | | 3,09 € | 2,30 € |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation | | 13 017 772 | 11 484 199 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré des actions potentielles dilutives | | 13 048 473 | 11 684 462 |

20.3.2 Etat du résultat global consolidé de l'exercice 2012

| ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE en millier d'euros | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|--|---------------------|---------------------|
| RESULTAT NET CONSOLIDE | 41 350 | 26 885 |
| Gains et perte sur instruments financiers de couverture | (258) | (19) |
| Effet de l'impôt | 118 | - |
| Gains et perte sur instruments financiers de couverture nets | (140) | (19) |
| Gains et perte sur actuariels sur engagement de retraite | (1 533) | - |
| Effet de l'impôt | 474 | - |
| Gains et perte sur actuariels sur engagement de retraite nets | (1 059) | 0 |
| Variation des écarts de conversion | (221) | 23 |
| RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE | 39 929 | 26 890 |
| Part des minoritaires | 726 | 0 |
| Part du Groupe | 39 204 | 26 890 |

20.3.3 Bilan consolidé de l'exercice 2012

| ACTIF en milliers d'euros | Annexe note n° | 31 Décembre 2012 | 31 Décembre 2011 |
|---|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Goodwill | 4-1 | 104 022 | 94 119 |
| Immobilisations Incorporelles | 4-3 | 8 566 | 1 417 |
| Immobilisations Corporelles | 4-3 | 52 144 | 11 636 |
| Actifs financiers non courants | 4-5 | 16 199 | 14 650 |
| Titres mis en équivalence | 4-4 | 1 955 | - |
| Autres actifs non courants | 4-6 | 35 134 | 22 794 |
| Impôts différés - actif | 3-9-3 | 13 262 | 12 822 |
| Actifs Non Courants | | 231 282 | 157 438 |
| Stocks et en-cours | | 2 513 | 1 672 |
| Clients et comptes rattachés | 4-7 et 4-9 | 244 443 | 101 821 |
| Autres créances | 4-8 et 4-9 | 62 784 | 53 585 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4-10 | 70 931 | 79 104 |
| Actifs Courants | | 380 672 | 236 182 |
| TOTAL ACTIF | | 611 953 | 393 620 |

| PASSIF en milliers d'euros | Annexe note n° | 31 Décembre 2012 | 31 Décembre 2011 |
|--|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Capital | 4-11 | 21 155 | 18 612 |
| Primes liées au capital | 4-11 | 8 998 | 7 850 |
| Réserves de consolidation | | 84 742 | 67 708 |
| Résultat de l'exercice | | 40 382 | 26 885 |
| Capitaux propres part du groupe | | 155 277 | 121 055 |
| Intérêts des minoritaires | | 21 697 | (4) |
| Capitaux propres | | 176 973 | 121 052 |
| Provisions non courantes | 4-12 | 14 577 | 4 578 |
| Passifs financiers non courants | 4-13 | 57 196 | 7 920 |
| Dette de sauvegarde > 1 an | 4-14 | 26 634 | 38 338 |
| Impôts différés - passif | 3-9-3 | 669 | 371 |
| Passifs non courants | | 99 075 | 51 207 |
| Provisions courantes | 4-12 | 13 770 | 9 698 |
| Passifs financiers courants | 4-13 | 32 576 | 7 830 |
| Dette de sauvegarde < 1 an | 4-14 | 6 892 | 5 823 |
| Fournisseurs | | 65 273 | 36 109 |
| Etat - impôts sur les bénéfices | | 1 263 | 1 013 |
| Dettes fiscales et sociales hors IS | 4-15 | 177 380 | 134 275 |
| Autres dettes | 4-16 | 38 751 | 26 613 |
| Passifs courants | | 335 905 | 221 361 |
| TOTAL PASSIF | | 611 953 | 393 620 |

20.3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2012

| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE en milliers d'euros | Notes | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|--|--------------|---------------------|---------------------|
| Résultat net consolidé | | 41 349 | 26 885 |
| Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) liés aux amortissements et des pertes de valeur (hors BFR) | 3-4 et 3-5 | 297 | 664 |
| Réintégration des pertes (+) ou élimination des bénéfices (-) liés aux mises en équivalence | 4-4 | (683) | - |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | 4-4 | 1 172 | - |
| Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) d'impôt (2) | 3-9-2 | 12 838 | 11 402 |
| Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) calculés liées aux normes IFRS (1) | | (2 113) | 264 |
| Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) de cessions nettes | | 169 | 198 |
| Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) ne générant pas d'impact sur la trésorerie | | (644) | (774) |
| Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) liés à l'endettement financier net | 3-8 | 7 374 | 3 671 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt | | 59 759 | 42 309 |
| Impôt versé (2) | | (9 764) | (8 134) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 5-2 | (58 000) | 1 921 |
| Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles | | (8 005) | 36 096 |
| Acquisitions d'immobilisations | 4-3 | (20 254) | (4 369) |
| Cessions d'immobilisations | | 468 | 801 |
| Variation des immobilisations financières | | (989) | (3 094) |
| Produits des activités cédées | | - | 474 |
| Incidence des variations de périmètre | 5-3 | (41 085) | (11 962) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | | (61 860) | (18 150) |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | 5-4 | (8 684) | (7 618) |
| Augmentations de capital en numéraire | 4-11 | 3 691 | 1 799 |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 4-13 | 106 499 | 131 |
| Remboursement d'emprunts | 4-13 et 4-14 | (36 431) | (12 886) |
| Intérêts financiers nets reçus | | 467 | 487 |
| Intérêts financiers nets payés | | (3 819) | (2 150) |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | | 61 723 | (20 237) |
| Incidence des variations de cours de monnaies étrangères | | (31) | 31 |
| VARIATION DE TRESORERIE | | (8 173) | (2 260) |
| Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture | 5-1 | 79 104 | 81 364 |
| Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture | 5-1 | 70 931 | 79 104 |
| VARIATION DE TRESORERIE | | (8 173) | (2 260) |

(1) Les charges calculées liées aux normes IFRS sont constituées de la valorisation des stocks-options et des actions gratuites (IFRS 2) ainsi que de l'activation des frais d'émission d'emprunt.

(2) La CVAE est ajoutée à la ligne "Réintégration des charges (+) ou élimination des produits (-) d'impôt" et déduite de la ligne "Impôt versé" à compter de 2012. Par souci de comparabilité, ce retraitement a également été opéré sur les comptes de décembre 2011 pour un montant de 5 653 K€.

20.3.5 Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice 2012

| Montants en milliers d'€ | Nombre d'actions | | | Capital | Primes | Réserves consolidées | Résultat de l'exercice | Ecart de conversion | Capitaux propres part du groupe | Intérêts minoritaires | Capitaux propres consolidés |
|--|----------------------|-----------------------|-------------------|---------------|--------------|----------------------|------------------------|---------------------|---------------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| | Composant le capital | Actions auto-détenues | En circulation | | | | | | | | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2011 | 10 882 906 | 75 891 | 10 807 015 | 16 651 | 8 012 | 49 587 | 25 188 | 504 | 99 941 | (6) | 99 936 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | - | - | - | 26 883 | - | 26 883 | - | 26 883 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | - | - | (19) | - | 22 | 3 | - | 3 |
| Résultat global consolidé | - | - | - | - | - | (19) | 26 883 | 22 | 26 887 | - | 26 887 |
| Variation de capital de l'entreprise consolidante | 1 281 593 | - | 1 281 593 | 1 961 | (162) | - | - | - | 1 799 | - | 1 799 |
| Variation du périmètre de consolidation | - | - | - | - | - | (238) | - | - | (238) | 3 | (235) |
| Dividendes | - | - | - | - | - | 17 570 | (25 188) | - | (7 618) | - | (7 618) |
| Impact des actions gratuites et des stocks options | - | - | - | - | - | 283 | - | - | 283 | - | 283 |
| Autres variations | - | 14 247 | (14 247) | - | - | - | - | - | 0 | - | - |
| Capitaux propres au 31 décembre 2011 | 12 164 499 | 90 138 | 12 074 361 | 18 612 | 7 850 | 67 183 | 26 883 | 526 | 121 054 | (3) | 121 051 |
| Capitaux propres au 1er janvier 2012 | 12 164 499 | 90 138 | 12 074 361 | 18 612 | 7 850 | 67 183 | 26 883 | 526 | 121 054 | (3) | 121 051 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | - | - | - | 40 381 | - | 40 381 | 968 | 41 349 |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | - | - | (1 020) | - | (157) | (1 177) | (242) | (1 420) |
| Résultat global consolidé | - | - | - | - | - | (1 020) | 40 381 | (157) | 39 204 | 726 | 39 929 |
| Variation de capital de l'entreprise consolidante | 1 662 390 | - | 1 662 390 | 2 543 | 1 148 | - | - | - | 3 691 | - | 3 691 |
| Variation du périmètre de consolidation (1) | - | - | - | - | - | (136) | - | - | (136) | 20 974 | 20 838 |
| Dividendes (2) | - | - | - | - | - | 18 199 | (26 883) | - | (8 684) | - | (8 684) |
| Impact des actions gratuites et des stocks options (3) | - | - | - | - | - | 163 | - | - | 163 | - | 163 |
| Autres variations | - | (8 106) | 8 106 | - | - | (15) | - | - | (15) | - | (15) |
| Capitaux propres au 31 décembre 2012 | 13 826 889 | 82 032 | 13 744 857 | 21 155 | 8 998 | 84 374 | 40 382 | 368 | 155 277 | 21 697 | 176 974 |

(1) Acquisition de 65% de MBtech Group GmbH & Co. KGaA et de 65% de MBtech Verwaltungs GmbH et des intérêts hors groupe de AKKA GmbH (voir la note 1.5)

(2) Le montant des dividendes de l'exercice 2012 à verser en 2013 est présenté dans la note 5.4

(3) Le montant des actions gratuites et stocks options attribué depuis l'origine des plans en cours est de 121 K€

20.3.6 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2012

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan consolidé dont le total s'établit à 611 953 K€ et au compte de résultat consolidé qui se solde par un résultat global part du Groupe de 39 204 K€.

Ces éléments d'informations ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative.

Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Groupe AKKA Technologies réuni le 28 mars 2013.

Activité de la société :

AKKA Technologies, Groupe Européen d'Ingénierie et de Conseil en Technologies, accompagne les grands comptes industriels et tertiaires sur les différentes étapes de leurs projets, de la R&D et l'étude, à l'industrialisation.

AKKA Technologies, par la maîtrise de métiers complémentaires, apporte une réelle valeur ajoutée à ses clients tous secteurs confondus : aéronautique, automobile, spatial/défense, électronique Grand Public, télécommunications, chimie, pharmacie, sidérurgie, énergie, ferroviaire, naval, tertiaire...

Leader en Allemagne et en France dans les secteurs de l'Automobile et de l'Aéronautique, et grâce à la mobilité de ses équipes et à un positionnement international, AKKA Technologies intervient dans le monde entier, sur des projets à la pointe de la technologie.

Le Groupe AKKA Technologies compte près de 11 000 collaborateurs et est présent dans 20 pays : Allemagne, Belgique, Canada, Chine, E.A.U, Espagne, France, Hongrie, Italie, Inde, Maroc, Pays-Bas, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Suisse, Tunisie, Turquie, U.S.A. AKKA se concentre sur la construction d'un groupe d'1 milliard d'euros, dont plus de 50% hors de France.

Le siège de la société est situé au 9-11 rue Montalivet, 75008 Paris.

AKKA Technologies est coté sur Euronext TM Paris – Compartiment B – Code ISIN : FR0004180537.

Indices CAC® Small, CAC® Mid & Small, CAC® All-Tradable, CAC® All-Share

Faits marquants :

L'année 2012 a été marquée par:

- ⇒ L'acquisition de la société allemande MBtech le 12 avril 2012, Ce sous-groupe est consolidé à compter du 1er avril 2012 (cf. note 1.5 ci-après). Une information financière pro forma permettant d'apprécier l'impact de MBtech sur 12 mois est donnée dans la note 1.6.7),
- ⇒ La souscription d'un emprunt pour financer l'acquisition des titres de MBtech, le remboursement de la dette en compte courant envers DAIMLER, le besoin en fonds de roulement et les investissements du sous-groupe MBtech (cf. note 4.13 ci-après),
- ⇒ La réorganisation du Groupe en 3 pôles : France, Allemagne et « Rest of the World ».

L'année 2011 avait été marquée par:

- ⇒ L'acquisition du Groupe AEROCONSEIL à la fin du mois de septembre 2011. Ce Groupe est consolidé depuis le mois d'octobre 2011,
- ⇒ La signature du protocole d'acquisition de la société allemande MBtech en décembre.

Note 1 - Périmètre et méthodes de consolidation

Note 1.1 - Référentiel

Les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies sont établis conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Notes 1.1.1- Normes, amendements et interprétations appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2012

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2012 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies au 31 décembre 2012. Ils concernent IFRS 7 amendée « information à fournir – transferts d'actifs financiers ».

Le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation à compter du 1er janvier 2012, IAS 19 révisée « Avantages du personnel » (cf. note 2.16). Les postes présentés dans les comptes clos au 31 décembre 2011 liés à l'engagement de retraite (la provision pour engagement de retraite, les capitaux propres et le résultat global) ne sont pas affectés par ce changement de méthode dans la mesure où le Groupe comptabilisait la totalité des écarts actuariels en résultat net.

Conformément à la norme IAS 8, l'application par anticipation de la norme IAS 19 révisée n'a pas conduit le Groupe à comptabiliser rétrospectivement dans les comptes clos au 31 décembre 2012 un autre élément du résultat global au titre des écarts actuariels existants au 31 décembre 2011 étant donné leur caractère non significatif.

Notes 1.1.2 - Normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB mais non encore appliqués par le Groupe au 31 décembre 2012

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et amendements évoqués ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2012:

- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents »,
- IFRS 1 « Prêts gouvernementaux »,
- IFRS 7 amendée « Compensation des actifs et passifs financiers »,
- IAS 1 amendée «Présentation des autres éléments du résultat global »,
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »,
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »,
- IFRS 11 « Accords conjoints »,
- IFRS 12 « Information à fournir sur les participations dans les autres entités »,
- IAS 27 amendée « Etats financiers individuels »,
- IAS 28 amendée « Participation dans les entreprises associées et dans des coentreprises »,
- IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers ».

AKKA Technologies mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et amendements.

Note 1.2 – Estimations de la direction

La préparation des comptes consolidés en normes IFRS nécessite de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses ayant un impact sur les états financiers. Ces dernières sont prises en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les résultats réels peuvent de ce fait s'avérer différents des estimations initialement formulées.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte macroéconomique actuel et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets de cette situation ont été pris en compte, le cas échéant, notamment dans la valorisation des actifs tels que les créances clients. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il a été pris pour hypothèse que ce contexte serait limité dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Le recours à des estimations affecte en particulier les données suivantes:

- ⇒ les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des actifs (note 2.10 et 4.2),
- ⇒ l'évaluation du résultat à l'avancement des affaires (note 2.1 et 3.1),
- ⇒ l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (note 2.16 et 4.12),
- ⇒ l'estimation des projets éligibles au titre des crédits d'impôt recherche (note 2.22 et 3.6).

Le Groupe n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception du taux d'actualisation utilisé pour l'estimation des engagements de retraite : en effet, la volatilité des taux est très importante, les taux sans risques utilisés ont fortement diminué en 2012, malgré un environnement économique et financier difficile, pour se situer à un niveau historiquement bas. Cette forte baisse a entraîné une augmentation significative des engagements de retraite et assimilés (cf note 2.16).

Note 1.3 - Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable, notamment en raison de la détention d'une participation représentant au moins 20% des droits de votes, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entité mise en équivalence participe à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe, la quote-part de résultat des sociétés mise en équivalence est présentée en résultat opérationnel.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Sur l'exercice 2011, aucune filiale du Groupe n'était mise en équivalence ou intégrée de façon proportionnelle.

Sur l'exercice 2012, une société du Groupe (APS) est mise en équivalence, et aucune société n'est intégrée de façon proportionnelle.

Note 1.4 - Date d'arrêtés des comptes

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2012.

Note 1.5 - Périmètre de consolidation

| Sociétés | % de contrôle | % d'intérêt | Méthode de consolidation (1) | Pays d'installation de la société |
|---|---------------|-------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| AKKA TECHNOLOGIES SA | - | - | SC | France |
| AEROCONSEIL PACIFIC SAS | 100% | 100% | IG | Polynésie Française |
| AEROCONSEIL SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AEROCONSEIL UK LTD | 100% | 100% | IG | Grande Bretagne |
| AKKA AEROCONSEIL ESPANA SL | 100% | 100% | IG | Espagne |
| AKKA BENELUX SA | 100% | 100% | IG | Belgique |
| AKKA DEUTSCHLAND GmbH | 100% | 100% | IG | Allemagne |
| AKKA DEVELOPMENT SARL | 100% | 100% | IG | Luxembourg |
| AKKA DEVELOPMENT UK Ltd | 80% | 80% | IG | Grande Bretagne |
| AKKA GMBH | 100% | 100% | IG | Allemagne |
| AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD INC | 100% | 100% | IG | Canada |
| AKKA I&S SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA INGENIERIE PROCESS SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA ITALIA SRL | 100% | 100% | IG | Italie |
| AKKA MANAGER SARL | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA MIDDLE EAST FZCO | 100% | 100% | IG | Dubai |
| AKKA OCTOGON GmbH | 100% | 100% | IG | Allemagne |
| AKKA ROMSERV SRL | 100% | 100% | IG | Roumanie |
| AKKA SERVICES SAS | 100% | 100% | IG | France |
| AKKA SWITZERLAND SA | 100% | 100% | IG | Suisse |
| APS-TECHNOLOGY GmbH ANTRIEBSPRUFFELD STUTTGART | 30% | 19,5% | MEE | Allemagne |
| ATP AUTOMOTIVE TESTING PAPANBURG GmbH | 100% | 65% | IG | Allemagne |
| CASCIOPÉ SAS | 100% | 100% | IG | France |
| CRDTA SAS | 100% | 100% | IG | France |
| EKIS FRANCE SAS | 100% | 100% | IG | France |
| EKIS SAS | 100% | 100% | IG | France |
| ERDIMAT SAS | 99,97% | 99,97% | IG | France |
| GEPILLOG SAS | 100% | 100% | IG | France |
| MB SIM TECHNOLOGY Co. Ltd. | 100% | 65% | IG | Chine |
| MBTECH BOHEMIA s.r.o. | 100% | 65% | IG | République Tchèque |
| MBTECH CONSULTING GmbH | 100% | 65% | IG | Allemagne |
| MBTECH EMC GmbH | 100% | 65% | IG | Allemagne |
| MBTECH GROUP GmbH & Co. KGaA | 65% | 65% | IG | Allemagne |
| MBTECH HUNGARY Mérnöki és Tanácsadó Kft | 100% | 65% | IG | Hongrie |
| MBTECH MUHENDISLIK VE DANISMANLIK Limited Sirketi | 100% | 65% | IG | Turquie |
| MBTECH NORTH AMERICA Inc. | 100% | 65% | IG | USA |
| MBTECH VERWALTUNGS - GmbH | 65% | 65% | IG | Allemagne |
| MB-TECHNOLOGY NA LLC | 100% | 65% | IG | USA |
| PROCEDA MODELABAU GmbH | 100% | 65% | IG | Allemagne |
| REAL FUSIO SAS | 100% | 100% | IG | France |
| SYSTEM DESIGN GmbH | 100% | 65% | IG | Allemagne |

(1) SC = société consolidante; IG = intégration globale, MEE = Mise en équivalence.

Note 1.6 - Comparabilité des comptes

Note 1.6.1 - Entrées de périmètre de l'exercice 2012

Groupe MBtech – Acquisition de 65% des titres

AKKA Technologies a acquis, le 12 avril 2012 ; 65% des titres de la société MBtech Group GmbH & Co. KGaA et de la société MBtech Verwaltungs GmbH.

Cette acquisition permet de renforcer les équilibres sectoriels et clients dans l'aéronautique et l'automobile et assoit la présence du Groupe à l'international, avec des ancrages forts sur les deux marchés les plus dynamiques d'Europe, la France et l'Allemagne.

MBtech Group est composé de 17 sociétés dont 14 sont consolidées à fin décembre 2012 au sein du Groupe AKKA.

Les autres filiales sont non significatives.

| Société | Pays | Méthode de consolidation (1) |
|---|--------------------|------------------------------|
| APS-TECHNOLOGY GmbH ANTRIEBSPRUFFELD STUTTGART | Allemagne | MEE |
| ATP AUTOMOTIVE TESTING PAPENBURG GmbH | Allemagne | IG |
| MBTECH VERWALTUNGS - GmbH | Allemagne | IG |
| MBTECH GROUP GmbH & Co. KGaA | Allemagne | IG |
| MBTECH EMC GmbH | Allemagne | IG |
| MBTECH CONSULTING GmbH | Allemagne | IG |
| MBTECH BOHEMIA s.r.o. | République Tchèque | IG |
| MB SIM TECHNOLOGY Co. Ltd. | Chine | IG |
| MBTECH HUNGARY Mérnöki es Tanácsadó Kft | Hongrie | IG |
| MBTECH POLSKA Sp.z.o.o. | Pologne | NC |
| MBTECH MUHENDISLIK VE DANISMANLIK Limited Sirketi | Turquie | IG |
| MBTECH NORTH AMERICA Inc. | Etats-Unis | IG |
| MB-TECHNOLOGY NA LLC. | Etats-Unis | IG |
| PROCEDA MODELBAU GmbH | Allemagne | IG |
| RMC RELIABILITY TECHNOLOGY GmbH | Allemagne | NC |
| SYSTEM DESIGN France SARL | France | NC |
| SYSTEM DESIGN GmbH | Allemagne | IG |

(1) IG = Intégration globale

MEE = Mise en équivalence

NC = Non consolidée

Compte tenu de la date de prise de contrôle de MBtech Group, neuf mois d'activité ont été retenus dans les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies.

Les actifs et dettes, valorisés à la juste valeur, repris lors de l'intégration de ces sociétés s'élèvent à 40 217 K€.

| | TOTAL sociétés du Groupe MBtech | Elimination des titres | Impôts différés | Actualisation dette et créances | Evaluation à la juste valeur | Situation nette consolidée |
|---|---------------------------------|------------------------|-----------------|---------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Actifs | 198 562 | (36 703) | 1 535 | - | 2 301 | 165 695 |
| Dettes | 113 543 | 429 | 162 | - | (9 627) | 104 507 |
| Situation nette consolidée sociale | 85 019 | (37 132) | 1 373 | - | 11 928 | 61 188 |
| Intérêts minoritaires | (29 757) | 12 405 | (481) | - | (3 140) | (20 971) |
| Situation nette part du Groupe | 55 262 | (24 727) | 892 | - | 8 789 | 40 217 |

AKKA Middle East

Cette société créée en août 2010 était jusqu'à fin 2011 hors du périmètre de consolidation. Elle est détenue à 100% par le Groupe AKKA Technologies. Pour la première fois depuis sa création, AKKA Middle East est significative.

Elle a donc été intégrée au périmètre de consolidation en 2012 et les résultats accumulés depuis sa création (-126 K€) ont été constatés en résultat consolidé.

Note 1.6.2 - Entrées de périmètre de l'exercice 2011

Groupe AEROCONSEIL

Le 22 septembre 2011, AKKA Technologies a acquis 100% des titres de la société AEROCONSEIL SAS située à Toulouse. Cette société détenait 8 filiales lors de l'acquisition :

- AEROCONSEIL Canada ;
- AEROCONSEIL Deutschland ;

- AEROCONSEIL Iberica ;
- AEROCONSEIL Netherland ;
- AEROCONSEIL Pacific ;
- AEROCONSEIL Tunisie ;
- AEROCONSEIL UK ;
- WEBSOURD.

Six sociétés sont intégrées au périmètre de consolidation depuis le 1er octobre 2011, à savoir, AEROCONSEIL SAS, AEROCONSEIL Canada, AEROCONSEIL Deutschland, AEROCONSEIL Iberica, AEROCONSEIL Pacific et AEROCONSEIL UK. Les autres filiales sont soit non significatives soit en dessous du seuil de 20% de détention.

Les actifs et les dettes, valorisés à la juste valeur, repris lors de l'intégration de ces sociétés s'élèvent à 35 419 K€.

| | TOTAL sociétés du Groupe AEROCONSEIL | Elimination des titres | Impôts différés | Actualisation dette et créances | Evaluation à la juste valeur des actifs | Situation nette consolidée |
|---|--------------------------------------|------------------------|-----------------|---------------------------------|---|----------------------------|
| Actifs | 86 415 | (1 742) | 4 331 | - | (2 331) | 86 673 |
| Dettes | 46 804 | - | - | - | 4 450 | 51 254 |
| Situation nette consolidée sociale | 39 612 | (1 742) | 4 331 | - | (6 781) | 35 420 |
| Intérêts minoritaires | (1) | - | - | - | 0 | (1) |
| Situation nette part du Groupe | 39 611 | (1 742) | 4 331 | - | (6 781) | 35 419 |

Compte tenu de la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, seuls 3 mois d'activité ont été retenus dans les comptes du Groupe AKKA Technologies au 31 décembre 2011.

Note 1.6.3 - Prix d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre en 2011 et en 2012

Les prix d'acquisition décaissés en 2012 s'élèvent à 47 954 K€ contre 30 402 K€ en 2011. 9 507 K€ restent à décaisser sur les acquisitions postérieurement à 2012. Le détail du goodwill et des earn-out est donné dans la note 4.1.

Note 1.6.4 - Variation de pourcentage de détention

Il n'y a eu aucune variation de pourcentage de détention sur l'exercice 2012.

Note 1.6.5 – Sortie de périmètre

La société SCI Les Favières a été liquidée fin octobre 2012 et ne fait donc plus partie du périmètre de consolidation à fin décembre 2012.

Note 1.6.6 - Autres événements affectant le périmètre de consolidation

En 2012, plusieurs opérations de fusion ont été réalisées au sein du Groupe. Ces opérations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

| Société Absorbée | Société Absorbante |
|--------------------------|--|
| AEC DEUTSCHLAND | AKKA OCTOGON |
| AKKA GESTION | AKKA SERVICES |
| AKKA SPAIN TECHNOLOGIES | AKKA AEROCONSEIL ESPANA (Ex-AEC IBERICA) |
| AKKA DEVELOPMENT SPAIN | AKKA AEROCONSEIL ESPANA (Ex-AEC IBERICA) |
| AKKA GROUP NORTH AMERICA | AKKA GROUPE AMERIQUE DU NORD (ex-AEC CANADA) |

AKKA Gestion, AEROCONSEIL Deutschland et AKKA Spain Technologies étant consolidées en intégration globale à 100% antérieurement à la fusion, cette opération n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies sur l'exercice 2012.

La société AKKA Development Spain était détenue à 100% par le Groupe AKKA Technologies mais n'avait jamais été intégrée au périmètre de consolidation du fait d'une activité non significative. Cette société a fusionné avec AEROCONSEIL Iberica au 1er janvier 2012. Les résultats accumulés depuis sa création (-2 K€) ont été constatés en résultat sur l'exercice.

La société canadienne AKKA Group North America a été créée en septembre 2010 et était détenue à 100% par le Groupe AKKA Technologies. Elle n'a jamais été consolidée dans la mesure où son activité n'était pas significative. En 2012, cette société a fusionné avec AEROCONSEIL Canada. Les résultats accumulés depuis sa création (-58 K€) ont été constatés en résultat sur l'exercice.

Note 1.6.7 - Données financières pro forma

En application du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, des données financières pro forma doivent être publiées dans la mesure où l'impact d'un regroupement d'entreprises est significatif, c'est-à-dire si le changement de périmètre a un impact sur les comptes supérieur à 25%.

Cet impact est mesuré par le Groupe AKKA Technologies à partir de trois indicateurs :

- ⇒ Total bilan
- ⇒ Chiffre d'affaires
- ⇒ Résultat net

Si l'impact de la variation de périmètre sur les comptes du Groupe atteint le seuil de 25% sur l'un de ces indicateurs, il est nécessaire de publier des données financières pro forma.

Pour l'exercice 2011, l'acquisition de la société AEROCONSEIL ne requérait pas l'établissement de données pro forma. Cependant, il a été décidé de donner certaines informations pro forma. Ces informations sont présentées dans le document de référence 2011, section 20.3 Etats Financiers Consolidés 2011, note 1.6.7 – Données financières pro forma.

Pour l'exercice 2012, l'acquisition du sous-groupe MBtech requière l'établissement de données pro forma. Ces données pro forma sont destinées à présenter l'effet de l'acquisition de 65% des titres de la société MBtech Group GmbH & Co. KGaA et de la société MBtech Verwaltungs GmbH et de leurs principales filiales sur les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies en considérant l'acquisition des titres comme réalisée au 1^{er} janvier 2012.

L'information présentée a une valeur purement illustrative et traite d'une situation hypothétique qui, par nature, ne représente pas la situation financière ou les résultats effectifs du Groupe.

Compte tenu des modifications majeures intervenues dans la gestion du sous-groupe MBtech à la suite de la prise de contrôle par le Groupe AKKA, l'information donnée ci-dessous ne doit pas être utilisée pour bâtir les projections futures car elle ne donne pas une information sur l'activité récurrente du Groupe.

Si le sous-groupe MBtech avait réellement été acquis par AKKA Technologies le 1er janvier 2012, le compte de résultat du Groupe aurait pu être très différent des données pro forma présentées ci-dessous.

Périmètre

Les sociétés retenues dans le périmètre des pro forma sont les mêmes que celles retenues dans les comptes consolidés de 2012 :

| Société | Pays | Méthode de consolidation (1) |
|---|--------------------|------------------------------|
| APS-TECHNOLOGY GmbH ANTRIEBSPRUFELD STUTTGART | Allemagne | MEE |
| ATP AUTOMOTIVE TESTING PAPANBURG GmbH | Allemagne | IG |
| MBTECH VERWALTUNGS - GmbH | Allemagne | IG |
| MBTECH GROUP GmbH & Co. KGaA | Allemagne | IG |
| MBTECH EMC GmbH | Allemagne | IG |
| MBTECH CONSULTING GmbH | Allemagne | IG |
| MBTECH BOHEMIA s.r.o. | République Tchèque | IG |
| MB SIM TECHNOLOGY Co. Ltd. | Chine | IG |
| MBTECH HUNGARY Mérnöki és Tanácsadó Kft | Hongrie | IG |
| MBTECH POLSKA Sp.z.o.o. | Pologne | NC |
| MBTECH MUHENDISLIK VE DANISMANLIK Limited Sirketi | Turquie | IG |
| MBTECH NORTH AMERICA Inc. | Etats-Unis | IG |
| MB-TECHNOLOGY NA LLC. | Etats-Unis | IG |
| PROCEDA MODELBAU GmbH | Allemagne | IG |
| RMC RELIABILITY TECHNOLOGY GmbH | Allemagne | NC |
| SYSTEM DESIGN France SARL | France | NC |
| SYSTEM DESIGN GmbH | Allemagne | IG |

(1) IG = Intégration globale

MEE = Mise en équivalence

NC = Non consolidée

Procédure d'établissement des données pro forma

L'information financière pro forma a été préparée sur la base des comptes consolidés historiques 2012 du Groupe, établis en normes IFRS adoptées par l'UE.

Compte tenu de la date de prise de contrôle, les comptes consolidés historiques 2012 publiés par le Groupe AKKA Technologies intègrent l'activité des sociétés consolidées du sous-groupe MBtech sur 9 mois, soit à compter du 1er avril 2012. L'information financière pro forma intègre quant à elle 12 mois d'activité (comme si les titres avaient été achetés au 1er janvier 2012).

La réalisation des données pro forma a été faite en trois phases :

- ⇒ Consolidation du sous-groupe sur la période du 1er janvier au 31 mars 2012 (sur la base des données statutaires, après élimination des transactions réalisées entre les sociétés et en tenant compte des retraitements IFRS),
- ⇒ Intégration du compte de résultat consolidé du sous-groupe MBtech ainsi obtenu dans les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies,
- ⇒ Enregistrement d'ajustements pro forma.

Ces trois phases ont été réalisées en utilisant les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées lors de la consolidation des comptes du Groupe AKKA Technologies, conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et approuvées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Les ajustements pro forma ont pour objectif d'éliminer les charges et produits comptabilisés en 2012 mais pouvant être considérés comme non récurrents et venant donc fausser la comparabilité du compte de résultat.

Si l'acquisition du sous-groupe MBtech avait été faite le 1er janvier 2012, le prix d'acquisition aurait pu être différent du prix payé fin mars 2012. Ne disposant pas de données plus précises pour produire les données financières pro forma, il a été considéré, par convention, que le prix d'achat du sous-groupe MBtech payé en avril 2012 aurait été le même au 1er janvier 2012.

La trésorerie mobilisée pour financer l'opération a été prise en compte comme si elle avait été mobilisée en début d'année, en constatant une charge d'intérêt relative à la période allant du 1er janvier au 31 mars 2012. L'impact de cette charge est constaté net d'impôt sur les sociétés.

Données pro forma

| En milliers d'euros | 31 décembre 2012 consolidé | Contribution du sous-groupe MBtech 1er trimestre | Ajustements proformas | 31 décembre 2012 proforma |
|---------------------------------------|----------------------------|--|-----------------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires | 827 286 | 97 699 | - | 924 985 |
| RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE | 62 984 | 3 042 | - | 66 026 |
| RESULTAT OPERATIONNEL COURANT | 62 821 | 3 042 | - | 65 863 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 60 623 | 3 042 | - | 63 665 |
| COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET | (7 374) | 45 | (479) | (7 807) |
| Autres produits et charges financiers | 938 | 0 | | 938 |
| RESULTAT AVANT IMPOT | 54 187 | 3 088 | (479) | 56 796 |
| Charge d'impôt | (12 838) | (847) | 132 | (13 553) |
| RESULTAT NET CONSOLIDE | 41 349 | 2 241 | (346) | 43 243 |
| Part des minoritaires | (968) | (688) | | (1 656) |
| Résultat net part du groupe | 40 381 | 1 553 | (346) | 41 588 |

Le passage du résultat net part du groupe consolidé au résultat net part du Groupe pro forma s'analyse de la manière suivante :

| Montants en milliers d'euros | Ajustements proforma |
|---|----------------------|
| Contribution du sous-groupe MBtech 1er trimestre | 1 553 |
| Frais financiers correspondant au financement du prix d'acquisition | (479) |
| Charge d'impôt correspondante | 132 |
| Ajustements proforma au 31 décembre 2012 | 1 207 |

Note 1.7 - Conversion des états financiers des filiales

La monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro.

Les états financiers des filiales ont été convertis en euros en utilisant le taux de clôture pour les postes de bilan autres que les capitaux propres, le taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le taux historique pour les composantes de capitaux propres autre que le résultat.

Les différences résultant de la conversion des états financiers des filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des variations des capitaux propres, « écarts de conversion ». Les mouvements de l'exercice sont présentés sur une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Note 1.8 - Opérations intra-Groupe

Les transactions entre les sociétés du Groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions, résultats de cession interne,...) sont éliminées globalement pour les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Note 2.1 - Méthode de comptabilisation des résultats sur contrats

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés en fonction de l'avancement technique individuel de chacune des affaires. Les prestations sont évaluées sur la base des travaux réalisés en tenant compte d'une estimation du reste à faire pour achever le contrat.

Lorsque la production réalisée est supérieure à la facturation émise, la différence est enregistrée en « factures à établir » à l'actif du bilan sous la rubrique « clients et comptes rattachés ». A l'inverse, lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée, la différence est enregistrée en « produits constatés d'avance » au passif du bilan sous la rubrique « autres dettes ».

Pour les affaires au forfait, lorsque la production réalisée augmentée du reste à faire pour achever le contrat est supérieure au montant total du chiffre d'affaires du contrat, l'excédent est enregistré en « provision pour perte à terminaison » au passif du bilan dans la rubrique « provisions courantes ».

Sur certaines affaires au forfait, lorsque le client demande de réaliser des travaux non inclus dans la commande initiale, si la société est certaine de percevoir un produit, des factures à établir sont enregistrées sur la base de la production réalisée, à condition que le client reconnaisse que des travaux ont été faits en dehors des prestations objets du contrat. L'estimation de ce produit étant incertaine, l'enregistrement du chiffre d'affaires est effectué sur la base du prix de revient.

Conformément à la norme IAS 18, la refacturation de frais au prix de revient est comptabilisée en moins des charges correspondantes.

Note 2.2 - Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement ne doivent être comptabilisés à l'actif selon la norme IAS 38 que si et seulement si, les projets remplissent les conditions suivantes:

- ⇒ le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- ⇒ la faisabilité technique du projet est démontrée,
- ⇒ le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- ⇒ les ressources financières et techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif sont disponibles,
- ⇒ il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Note 2.3 - Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 définit les modalités d'évaluation et de comptabilisation des paiements fondés sur des actions. Les plans d'attribution de bons de souscription d'actions et d'actions gratuites sont considérés comme des avantages attribués par le Groupe aux bénéficiaires. A ce titre, l'avantage est évalué sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués. Il donne lieu à la constatation d'une charge étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, en tenant compte des probabilités de départ.

Conformément à l'option prise dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le retraitement s'applique uniquement, et dans leur totalité, aux contrats de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1er janvier 2005.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisé est maintenu en capitaux propres pour la partie des droits effectivement acquis, que les options soient effectivement exercées ou non.

La juste valeur des plans d'attribution de bons de souscription d'actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation Black & Scholes.

Les actions gratuites attribuées sont soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert et à des conditions de présence du salarié dans le Groupe à l'issue de la période d'acquisition. La juste valeur de l'avantage attribué tient compte de différents paramètres tels que le turn-over du Groupe et l'incessibilité des actions pendant la période d'acquisition.

Note 2.4 - Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs, tels que les honoraires d'acquisition.

Note 2.5 – Charge d'impôt

Note 2.5.1 – Impôt sur les bénéficiaires

La charge d'impôt exigible représente les montants payés ou restant à payer aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et taux en vigueur dans les différents pays.

Des impôts différés sont constatés sur les différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales conformément à la norme IAS 12, à l'exception des différences liées aux goodwill et aux participations dans les filiales. Ils résultent donc essentiellement des éléments suivants :

- décalage dans le temps entre la comptabilisation et la déductibilité fiscale de certaines charges,
- retraitement des provisions à caractère fiscal,
- ajustements passés entre les comptes établis en principes locaux et les comptes établis en normes IFRS (ex: retraitement des biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier ou mobilier).

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les modifications des taux et des bases d'impôts différés sont constatées en résultat lorsqu'elles affectent un élément comptabilisé en résultat ou en capitaux propres si l'élément à la source de l'impôt a été enregistré en capitaux propres.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable. Pour apprécier sa capacité à récupérer ces impôts différés, le Groupe prend en compte les éléments suivants :

- les prévisions de résultats futurs telles que déterminées dans les budgets pluriannuels pour les tests de dépréciation des goodwill. Les prévisions sont prises en compte sur une durée de 5 ans, qui correspond à la durée des prévisions disponibles ;
- la probabilité d'utilisation des déficits fiscaux nés antérieurement et postérieurement aux intégrations fiscales ;
- les particularités des traitements des déficits dans les fiscalités locales.

Les impôts différés actifs ne font pas l'objet d'une actualisation.

Note 2.5.2 – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux, qui, selon l'analyse du Groupe, présente des caractéristiques répondant à la définition d'un impôt sur le résultat tel qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »), est comptabilisée sur la ligne « charge d'impôt » du compte de résultat.

Note 2.6 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat par action de base est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, en déduisant les actions d'autocontrôle.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe », corrigé du coût financier des instruments dilutifs, par le nombre moyen d'actions en circulation après conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation donnant droit à un accès différé au capital de la société AKKA Technologies.

Le résultat par action de base et le résultat par action dilué sont évalués sur la base du nombre d'actions moyen pondéré.

Note 2.7 - Goodwill

Les goodwill antérieurs au passage des comptes du Groupe en normes internationales ont été figés au 1er janvier 2004 dans le cadre de la transition aux normes IFRS. Les amortissements cumulés avaient été imputés sur leur valeur brute à cette date.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise a été appliquée de manière prospective, pour les regroupements d'entreprise intervenus à compter du 1er janvier 2010.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée.

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. Ces actifs et passifs suivent les règles propres aux postes du bilan auxquels ils sont affectés.

L'écart résiduel entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels est porté à l'actif sous la rubrique « goodwill ». L'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est finalisée qu'à l'issue d'une période de 12 mois après la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie et des ajustements de prix valorisés à la juste valeur, hors frais d'acquisition de titres. Les frais d'acquisition sont constatés en charge de l'exercice.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle, soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

L'impact des rachats d'intérêts minoritaires postérieurement à une prise de contrôle est constaté directement en réserves consolidées. Le traitement est identique en cas de cession sans perte de contrôle.

Pour les acquisitions réalisées à compter du 1er janvier 2010, conformément à la norme IFRS 3 révisée, les variations de compléments de prix sont constatées en résultat après la date d'acquisition.

Lorsque l'impact est significatif, les compléments de prix (earn-out) sont actualisés. L'impact de la désactualisation est constaté en résultat.

Pour les acquisitions réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, les variations de compléments de prix sont imputées sur le goodwill.

Le goodwill négatif (badwill) est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les goodwill sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie ou à un regroupement d'UGT en fonction des synergies attendues par le Groupe. En pratique, les goodwill sont alloués à des zones géographiques, comme présenté en note 4.1.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies en note 2.10, dès qu'il existe un indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an.

Note 2.8 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs immobilisés hors opérations de regroupement d'entreprises.

Parmi les immobilisations corporelles, seuls les terrains sont des immobilisations à durée de vie indéfinie.

En application de la norme IAS 16, les bâtiments ont fait l'objet d'une approche par composants.

Les bâtiments ont été affectés en quatre composants homogènes sur la base des estimations et des devis de l'époque :

- ⇒ gros-œuvre,
- ⇒ façade et étanchéité,
- ⇒ installations générales et techniques,
- ⇒ agencements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

| | Nombre d'années |
|---------------------------------------|-----------------|
| Logiciels | de 1 à 3 ans |
| Gros-œuvre | 50 ans |
| Façades et étanchéité | 30 ans |
| Installations générales et techniques | de 4 à 20 ans |
| Agencements | 10 ans |
| Matériel de transport | 4 ans |
| Matériel de bureau | 4 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |
| Mobilier | 7 ans |

La mise en œuvre de la norme IAS 23 "intérêts d'emprunts" n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles significatifs.

Note 2.9 - Contrats de location

Note 2.9.1 - Contrats de location-financement

Sont considérés comme étant des contrats de location financement :

- les contrats qui transfèrent la propriété du bien au terme du contrat,
- les contrats comportant une option de rachat à un prix préférentiel,
- les baux couvrant la majeure partie de la durée d'utilisation du bien,
- les contrats dont la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est égale à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué,
- les contrats relatifs à des actifs très spécifiques.

Par ailleurs, les situations suivantes peuvent individuellement ou conjointement conduire à classer un contrat en tant que contrat de location financement :

- si le preneur peut résilier le contrat de location, les pertes subies par le bailleur relatives à la résiliation sont à la charge du preneur ;
- les profits ou les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- le preneur a la faculté de poursuivre la location pour une deuxième période moyennant un loyer sensiblement inférieur au prix du marché.

Les contrats de location-financement sont comptabilisés en actifs immobilisés et en dettes financières. La charge de loyer est ventilée en charges d'intérêts et en amortissements. Le Groupe intervient en tant que preneur.

Note 2.9.2 - Contrats de location simple

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Note 2.10 - Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

De manière périodique, une fois par an (pour les goodwill et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie), et, à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (pour les autres actifs immobilisés non financiers), il est pratiqué un test de dépréciation (impairment test) visant à s'assurer que la valeur recouvrable des actifs immobilisés non financiers est au moins égale à la valeur comptable. Le cas échéant

une perte de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable.

Comme le préconise la norme IAS 36, la valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette (juste valeur diminuée des coûts de cession) de l'actif et sa valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs estimés des UGT ou regroupements d'UGT. Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) sont définies comme étant les plus petits groupes identifiables d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie.

Les tests de dépréciations sont effectués par UGT ou par regroupement d'UGT sur la base d'une projection sur 5 ans des flux nets de trésorerie liés à l'activité (cash-flows d'exploitation, flux liés au BFR et aux investissements) augmentés le cas échéant des subventions R&D correspondantes. Cette projection est déterminée à l'aide des données budgétaires de l'UGT ou du regroupement d'UGT et en tenant compte de l'expérience passée et des perspectives futures. Au-delà de cet horizon, le Groupe calcule une valeur terminale de l'UGT correspondant à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini.

Le taux d'actualisation est déterminé, conformément aux normes IFRS, sans tenir compte du niveau d'endettement. Le taux retenu est un taux après impôts et est appliqué à des flux après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme le requiert la norme IAS 36. Le taux d'actualisation est calculé en prenant en compte un taux sans risque, une prime de risques liée au marché actions et un bêta sectoriel. Compte tenu de l'implantation des UGT ou regroupements d'UGT présentant un goodwill et du faible montant des goodwill correspondants, aucune prime de risque spécifique n'a été prise en compte.

Les flux de trésorerie prévisionnels ne prennent pas en compte les flux liés aux investissements de croissance et les flux liés aux restructurations non engagées.

Les pertes de valeur constatées sur une UGT ou un regroupement d'UGT sont imputées en priorité sur le goodwill. Les dépréciations constatées sur le goodwill des sociétés intégrées globalement sont irréversibles.

Note 2.11 - Clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont des actifs courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées à la juste valeur en constatant le cas échéant des pertes de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une perte de valeur est comptabilisée en présence d'indications objectives que le Groupe ne sera pas en mesure d'encaisser toutes les sommes dues selon les conditions de la transaction originale. Les faillites, les processus légaux de protection contre les créanciers, les cas d'insolvabilité notoire ou de disparition du débiteur, les retards de paiement importants sont autant d'indicateurs qu'une créance commerciale doit faire l'objet d'une dépréciation.

Note 2.12 - Affacturage et autres outils de financement

Le financement du besoin en fonds de roulement des principales sociétés françaises est réalisé principalement par des cessions de créances (affacturage, Dailly,...). L'analyse de la décomptabilisation des créances cédées s'effectue sur la base de l'arbre de décision fourni par la norme IAS 39.

Les conditions dont bénéficie le Groupe nous conduisent à enregistrer les disponibilités acquises grâce à ces cessions sur la ligne « trésorerie et équivalents de trésorerie », les retenues de garanties sur la ligne « actifs financiers » et les créances cédées sont décomptabilisées à l'actif du bilan.

Ce mode d'enregistrement provient en particulier des critères suivants :

- lors de la cession, les droits sur les flux de trésorerie de l'actif n'ont pas expiré,
- les droits à recevoir les flux de trésorerie de l'actif sont transférés au cessionnaire,
- les risques et avantages sont substantiellement transférés au cessionnaire,
- le contrôle de l'actif n'est pas conservé par le Groupe.

Note 2.13 Actifs destinés à être cédés

Les actifs non courants sont reclassés dans la rubrique des actifs destinés à être cédés lorsque les critères définis par la norme sont respectés (actifs effectivement disponibles à la vente, mandat de cession donné par la direction,...).

Ils sont évalués, comme préconisé par la norme IFRS 5, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur estimée nette des frais de cession. Ils sont présentés en actifs courants, car la cession est estimée comme devant intervenir à moins d'un an.

Ils cessent d'être amortis à compter de leur classement dans cette rubrique, et les intérêts et autres charges qui leur sont attribuables continuent à être comptabilisés.

Note 2.14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires (soldes débiteurs et créditeurs), les montants mis à notre disposition par le factor mais non utilisés ainsi que des équivalents de trésorerie.

Les placements à court terme (équivalents de trésorerie) sont évalués et comptabilisés à la juste valeur par référence au dernier cours de l'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Note 2.15 - Opérations en monnaies étrangères

Les charges et les produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes et les créances figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

Note 2.16 - Avantages du personnel

Note 2.16.1 - Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont constitués d'engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite et font l'objet d'une provision en passifs non courants.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis, charges comprises, par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière,
- un taux d'inflation de 2% en France en 2012 (identique à 2011) et de 1,8% en Allemagne,
- la table de mortalité,
- un taux de croissance des salaires de 3% (identique à 2011).

Ce calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 2,69% en 2012, contre 4,60% en 2011.

Il n'y a pas de coût des services passés différé.

Le Groupe a opté pour une application anticipée de la norme IAS 19 révisée, norme applicable à compter du 1er janvier 2013 pour laquelle les gains et pertes actuariels sont constatés en autres éléments du résultat global.

Conformément à la norme IAS 8, l'application par anticipation de la norme IAS 19 révisée n'a pas conduit le Groupe à comptabiliser rétrospectivement dans les comptes clos au 31 décembre 2012 un autre élément du résultat global au titre des écarts actuariels existants au 31 décembre 2011 étant donnée leur caractère non significatif.

Note 2.16.2 - Droit Individuel de Formation (DIF)

Depuis la loi L2004-391 du 4 mai 2004, les salariés des sociétés françaises peuvent bénéficier de droits individuels de formation (DIF). Ces droits sont de 20 heures par personne et par an, lorsque le salarié a atteint un an d'ancienneté. Les formations peuvent être prises, ou non, sur le temps de travail.

Au 31 décembre 2012, les demandes de DIF exercées par les salariés représentent 9 022 heures soit 2,3 % des droits acquis par les salariés en 2012 (contre 6 953 heures soit 2,2% en 2011). Le nombre d'heures acquises et non utilisées s'élève à 390 544 en 2012 (contre 388 943 en 2011 avec AEROCONSEIL).

Note 2.17 - Provisions

Les obligations à l'égard des tiers résultant de faits générateurs passés, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors que le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, existant indépendamment d'actions futures du Groupe, et qu'il est probable qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur réalisation est probable et que le montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur montant est significatif.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions font l'objet d'une actualisation.

Note 2.18 - Comptabilisation des OBSAAR

L'OBSAAR est analysée comme un instrument financier composé qui doit être traité conformément à IAS 32 en distinguant une composante dette (obligation) et une composante capitaux propres (BSAAR). La composante dette a été déterminée à sa juste valeur à la date d'émission.

Les BSAAR ont donc été inscrits en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission d'OBSAAR et la juste valeur de la dette obligataire, actualisée au taux de marché à la date d'émission.

Les frais d'émission qui ne peuvent être directement affectés à la composante dette ou capitaux propres sont répartis entre la part dette et la part capitaux propres au prorata de la répartition du produit de l'émission.

Le Groupe n'a pas comptabilisé de charge IFRS 2 en l'absence d'avantages accordés aux salariés ayant souscrit les BSAAR dans la mesure où ces derniers les ont payés à la valeur de marché, laquelle valeur a été déterminée par un expert qui a appréhendé une décote d'inaccessibilité de 27%.

Note 2.19 - Passifs financiers autres que les dettes liées à l'exploitation et les OBSAAR

Les passifs financiers comprennent les emprunts auprès des établissements de crédit (banques et organismes de location-financement). Les passifs financiers sont enregistrés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est classée dans le poste « passifs financiers courants », la part à plus d'un an est classée dans le poste « passifs financiers non courants ».

Note 2.20 – Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts. Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de mise en place et sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Conformément à la norme IAS 39, l'enregistrement des variations de juste valeur dépend de la désignation comptable du dérivé en tant qu'instrument de couverture dans une opération de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

La couverture de juste valeur (fair value hedge) est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une partie identifiée de cet actif ou passif ou à un engagement d'acquiescer ou de vendre un actif à un prix déterminé, qui est attribuable à un risque particulier et qui affectera le résultat présenté. Tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture est comptabilisé au compte de résultat.

La couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge) est destinée à la couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et qui affectera le résultat. Les variations de juste valeur à la clôture de l'exercice sont décomposées entre la partie efficace enregistrée en « autres éléments du résultat global » et la partie non efficace imputée dans le compte de résultat de la période.

La partie efficace est constatée en résultat de la période aux échéances de l'instrument de couverture. Si l'instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé, le profit ou la perte initialement comptabilisé en autres éléments du résultat global doit être maintenu séparément en autres éléments du résultat global tant que la transaction prévue ne s'est pas produite. Si l'on ne s'attend plus à ce que l'engagement ou la transaction se produise, tout l'impact comptabilisé précédemment en autres éléments du résultat global est transféré au compte de résultat.

Note 2.21 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S, acquise par le Groupe AKKA Technologies en 2007, possède une dette de sauvegarde dont le remboursement est échelonné sur 10 ans sans intérêt.

Compte tenu des importants montants en jeu, la dette de sauvegarde est identifiée sur deux lignes spécifiques du bilan (court terme et long terme), et son montant est actualisé, conformément aux normes IFRS, en tenant compte de l'échéancier de remboursement.

Note 2.22 – Subventions

Dans l'attente d'une position de l'ANC, les crédits d'impôt recherche sont considérés comme des subventions au sens de la norme IAS 20, et présentés en déduction de la charge à laquelle ils sont relatifs.

Note 2.23 - Autres informations relatives aux actifs et aux passifs financiers

Les titres d'autocontrôle et les impacts liés (résultat de cession, dépréciation, le cas échéant) sont présentés en diminution des réserves consolidées.

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- ⇒ Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le Groupe sur les exercices présentés,
- ⇒ Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les équivalents de trésorerie. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture,
- ⇒ Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, "au coût" ou "au coût amorti",
 - Les actifs et passifs comptabilisés "au coût" concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le Groupe à leur valeur nominale (échéances courtes). En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation,
 - Les actifs et passifs comptabilisés "au coût amorti" concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation,
- ⇒ Actifs destinés à la vente : ils ne concernent que les titres non consolidés, évalués au coût, avec réalisation de tests de dépréciations,
- ⇒ Instruments dérivés : voir la note 2.20.

Le Groupe n'a pas opté pour le reclassement d'actifs financiers, comme l'amendement d'IAS 39 en a laissé la possibilité.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories en note 4.17, selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- ⇒ Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif ;
- ⇒ Niveau 2 : données autres que les prix ou cours cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments financiers, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- ⇒ Niveau 3 : données relatives aux instruments financiers non basées sur des données observables de marché.

Note 3 - Notes relatives au compte de résultat

Note 3.1 - Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 depuis le 1er janvier 2009. Les informations données dans la ventilation sectorielle sont fondées sur le reporting interne utilisé par le principal décideur opérationnel (Group Executive Committee) pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

L'arrivée du sous-groupe MBtech change le Groupe AKKA de façon substantielle. Plus de 50% du chiffre d'affaires du Groupe est désormais réalisé hors de France contre 15,3% au 31 décembre 2011. L'Allemagne est dorénavant le principal pays à l'international. Le suivi opérationnel du Groupe et donc la présentation de l'information conformément à la norme IFRS 8 a été modifié suite à l'intégration de MBtech.

Le Groupe a identifié à fin décembre 2012, 3 secteurs au sens de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, représentatifs de zones géographiques, la France, l'Allemagne et le « Rest of the World ».

A l'exception de la France et de l'Allemagne, aucun pays n'atteint le seuil de 10 % (en termes de chiffre d'affaires, de résultat et d'actifs) décrits dans la norme IFRS 8. La gestion des filiales internationales hors Allemagne étant réalisée de façon similaire par une équipe de direction commune, elles ont toutes été regroupées dans un secteur « Rest of the World ».

| Décembre 2012- En K€ | France | Allemagne | Rest of the world | Autres | TOTAL |
|---|---------------|---------------|-------------------|--------------|------------------|
| COMPTE DE RESULTAT | | | | | |
| Chiffre d'affaires externe | 451 337 | 271 382 | 104 231 | 336 | 827 286 |
| % du Chiffre d'affaires | 54,6% | 32,8% | 12,6% | 0,0% | 100,0% |
| Ventes intersecteurs | 8 218 | 3 711 | 11 299 | 20 374 | 43 602 |
| Chiffre d'affaires | 459 555 | 275 093 | 115 530 | 20 710 | 870 888 |
| Produits et charges opérationnels | (424 702) | (258 336) | (90 701) | 9 437 | (764 301) |
| Résultat Opérationnel d'Activité | 26 635 | 13 046 | 13 530 | 9 773 | 62 984 |
| Autres produits et charges non courants | | | | | (2 361) |
| Coût de l'endettement financier net | | | | | (7 374) |
| Autres produits et charges financiers | | | | | 938 |
| Charges d'impôts | | | | | (12 838) |
| Résultat net | | | | | 41 349 |

| Décembre 2011 - En K€ | France | Allemagne | Rest of the world | Autres | TOTAL |
|---|---------------|--------------|-------------------|------------|------------------|
| COMPTE DE RESULTAT | | | | | |
| Chiffre d'affaires externe | 401 275 | 18 544 | 54 203 | 93 | 474 115 |
| % du Chiffre d'affaires | 84,6% | 3,9% | 11,4% | 0,0% | 100,0% |
| Ventes intersecteurs | 4 773 | 470 | 1 615 | 16 916 | 23 774 |
| Chiffre d'affaires | 406 048 | 19 014 | 55 818 | 17 009 | 497 889 |
| Produits et charges opérationnels | (369 392) | (16 028) | (45 967) | 254 | (431 133) |
| Résultat Opérationnel d'Activité | 31 883 | 2 516 | 8 236 | 347 | 42 982 |
| Autres produits et charges non courants | | | | | (283) |
| Coût de l'endettement financier net | | | | | (3 937) |
| Autres produits et charges financiers | | | | | (475) |
| Charges d'impôts | | | | | (11 402) |
| Résultat net | | | | | 26 885 |

| Décembre 2012 - En K€ | France | Allemagne | Rest of the world | Autres | TOTAL |
|-----------------------------------|--------|-----------|-------------------|--------|----------------|
| BILAN | | | | | |
| Actifs sectoriels (1) | 94 046 | 48 990 | 21 103 | 35 727 | 199 866 |
| Passifs financiers sectoriels (2) | 34 992 | 33 864 | 3 622 | 50 820 | 123 298 |

| Décembre 2011 - En K€ | France | Allemagne | Rest of the world | Autres | TOTAL |
|-----------------------------------|--------|-----------|-------------------|--------|----------------|
| BILAN | | | | | |
| Actifs sectoriels (1) | 92 151 | 2 438 | 11 919 | 23 458 | 129 966 |
| Passifs financiers sectoriels (2) | 47 173 | 280 | 564 | 11 894 | 59 911 |

(1) Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles, autres actifs non courants

(2) Passifs financiers incluant la dette de sauvegarde

Le principal client de chaque secteur opérationnel représente respectivement 30,6 % du CA sur la France, de 79,9% sur l'Allemagne et 17,1% sur « Rest of the World ». Les cinq principaux clients de chaque secteur opérationnel représentent respectivement 54,1% du CA sur la France, 91,4% sur l'Allemagne et 42,6% du CA sur « Rest of the World ».

MBtech contribue à hauteur de 271 112 K€ au CA consolidé et de 11 768 K€ au résultat opérationnel d'activité consolidé.

Note 3.2 – Charges externes

| | Déc. 2012 | Déc. 2011 |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Sous-traitance | (99 148) | (46 101) |
| Autres charges externes | (126 096) | (58 953) |
| Charges externes | (225 244) | (105 054) |

Cette forte hausse provient principalement de l'acquisition de MBtech pour 103 001 K€ en 2012 et de celle d'AEROCONSEIL fin septembre 2011.

Note 3.3 - Personnel

Note 3.3.1 - Effectif moyen des sociétés consolidées

| | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Cadres | 7 165 | 4 359 |
| Non cadres | 2 480 | 1 753 |
| Effectif total | 9 645 | 6 112 |

L'effectif fin de période au 31 décembre 2012 est de 10 645 collaborateurs (7 111 au 31 décembre 2011) dont 3 296 collaborateurs chez MBtech.

Note 3.3.2 - Charges de personnel

| | Déc. 2012 | Déc. 2011 |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Salaires & Traitements | (389 786) | (220 414) |
| Charges sociales | (139 771) | (97 636) |
| Participation | (1 596) | (1 427) |
| Charges de personnel | (531 153) | (319 477) |

Cette forte hausse provient principalement de l'acquisition de MBtech pour 152 941 K€ en 2012 et d'AEROCONSEIL fin septembre 2011.

Note 3.4 – Amortissements et provisions

| En milliers d'euros | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 |
|--|-----------------|--------------|
| Amortissements et dépréciations d'immobilisations nets | (12 069) | (3 809) |
| Dépréciations d'actifs circulants nettes | (1 199) | 563 |
| Provisions pour risques et charges nettes | 1 771 | 2 647 |
| Amortissements et provisions nets | (11 497) | (599) |

MBtech contribue aux amortissements et provisions à hauteur de 6 411 K€.

Note 3.5 – Autres produits courants

L'évolution des autres produits courants est notamment issue de l'entrée dans le périmètre de MBtech, de dégrèvements consentis sur la dette de sauvegarde, de la prescription constatée sur des éléments de dettes d'exploitation classées en dette de sauvegarde.

Note 3.6 – Subventions

| Montants en milliers d'euros | 31 déc 2012 | 31 déc 2011 |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| Sous-traitance | - | 365 |
| Charges de personnel | 19 867 | 11 785 |
| Amortissements & Provisions nets | - | 92 |
| Subventions | 19 867 | 12 242 |

Les subventions sont enregistrées en déduction des charges correspondantes.

Note 3.7 – Autres produits et charges non courants

Devant le caractère significatif lié aux opérations d'acquisitions, les frais d'acquisitions sont présentés en autres produits et charges non courants à compter de cet exercice et ce depuis le premier semestre 2012.

Note 3.8 - Coût de l'endettement financier net

| | Déc. 2012 | Déc. 2011 |
|--|----------------|----------------|
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 467 | 908 |
| Charges d'intérêts | (4 306) | (2 572) |
| Désactualisation dette de sauvegarde | (3 535) | (2 274) |
| Coût de l'endettement financier brut | (7 841) | (4 846) |
| COÛT DE L'ENDETTEMENT NET | (7 374) | (3 937) |

Note 3.9 - Impôt sur les bénéfices

Note 3.9.1 - Ventilation de la charge d'impôt

| | Déc. 2012 | Déc. 2011 |
|-----------------|-----------------|-----------------|
| Impôt exigible | (4 338) | (4 288) |
| CVAE | (6 465) | (5 653) |
| Impôt différé | (2 036) | (1 460) |
| Total IS | (12 838) | (11 402) |

Note 3.9.2 - Preuve d'impôt

| Montants en milliers d'euros | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|---|---------------------|---------------------|
| Résultat net consolidé | 41 349 | 26 885 |
| Charge d'impôt | 12 838 | 11 402 |
| CVAE | (6 465) | (5 653) |
| Résultat consolidé avant IS | 47 722 | 32 634 |
| Taux d'impôts applicable à l'entreprise consolidante | 33,33% | 33,33% |
| Charge d'impôt théorique | (15 907) | (10 878) |
| Incidence des différences permanentes | 7 117 | 3 622 |
| Actifs d'impôts différés nés dans l'exercice mais non comptabilisés | (316) | (113) |
| Actifs d'impôts différés relatifs à des exercices antérieurs | 1 753 | 608 |
| Impôt dû au titre d'exercices précédents | 49 | 250 |
| CVAE | (6 465) | (5 653) |
| Impact différentiel de taux des sociétés étrangères | 936 | 283 |
| Autres différences | (3) | 479 |
| Charge d'impôt comptabilisée | (12 838) | (11 402) |

Note 3.9.3 - Nature des impôts différés

| Montants en milliers d'euros | 31 déc 2012 | Variation | Variations périmètre | 31 déc 2011 | Variation | Variations périmètre | 1er janvier 2011 |
|---|---------------|----------------|-------------------------|---------------|--------------|-------------------------|---------------------|
| Retraitements des crédits-bails | (170) | (37) | - | (132) | (10) | - | (122) |
| Impôts différés sur les provisions de comptes courant | (25) | 0 | - | (25) | (93) | - | 68 |
| Impôts différés liés à la fiscalité locale | 7 963 | 1 916 | - | 6 047 | 2 945 | - | 3 102 |
| Impôts différés sur les déficits fiscaux | 8 140 | (822) | - | 8 962 | (1 776) | - | 10 738 |
| Retraitements IFRS | (3 320) | (987) | - | (2 333) | 1 236 | - | (3 569) |
| Autres retraitements | 4 | (1 610) | 1 684 | (70) | 4 320 | (4 066) | (325) |
| Impôts différés nets | 12 593 | (1 539) | 1 684 | 12 449 | 6 622 | (4 066) | 9 892 |
| Dont impôt différé actif | 13 262 | (1 243) | 1 684 | 12 821 | 6 666 | (4 066) | 10 221 |
| Dont impôt différé passif | (669) | (297) | - | (372) | (43) | - | (329) |
| Impôts différés nets | 12 593 | (1 539) | 1 684 | 12 449 | 6 622 | (4 066) | 9 892 |

Comme indiqué dans la note 2.5, lorsque la probabilité de les imputer sur les bénéfices fiscaux futurs est faible, les impôts différés actifs des filiales françaises et internationales ne sont pas constatés.

Note 4 - Notes relatives au bilan

Note 4.1 - Goodwill

Découpage des UGT

| Goodwill | Unité génératrice de trésorerie | 31-déc-12 | Variations de périmètre | Autres variations | 31-déc-11 | Variations de périmètre | Autres variations | 01-janv-11 |
|--------------------------------------|---------------------------------|----------------|-------------------------|-------------------|---------------|-------------------------|-------------------|---------------|
| AEROCONSEIL | AKKA France | 3 147 | 2 469 | - | 678 | 678 | - | - |
| AKKA BENELUX | AKKA Benelux | 8 148 | - | - | 8 148 | - | - | 8 148 |
| AKKA Ingénierie Documentaire | AKKA France | 5 346 | - | - | 5 346 | - | - | 5 346 |
| AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES | AKKA France | 16 163 | - | - | 16 163 | - | - | 16 163 |
| AKKA I&S | AKKA France | 27 129 | - | - | 27 129 | - | - | 27 129 |
| AKKA ITALIA | AKKA Italy | 580 | - | - | 580 | - | - | 580 |
| AKKA OCTOGON | AKKA Germany | 2 168 | - | - | 2 168 | - | - | 2 168 |
| AKKA INGENIERIE PROCESS (ex EURTECH) | AKKA France | 1 987 | - | - | 1 987 | - | - | 1 986 |
| AKKA INGENIERIE PRODUIT | AKKA France | 19 738 | - | - | 19 738 | 235 | - | 19 506 |
| AKKA SWITZERLAND SA (sté Suisse) | AKKA Switzerland | 2 214 | - | 7 | 2 208 | - | 29 | 2 179 |
| EKIS FRANCE | AKKA France | 8 438 | - | - | 8 438 | - | - | 8 438 |
| MBTECH Groupe GmbH & Co.KGaA | Goodwill en cours | 7 430 | 7 430 | - | - | - | - | - |
| REAL FUSIO | AKKA France | 1 426 | - | - | 1 426 | - | - | 1 426 |
| AKKA ROMSERV | AKKA Romania | 107 | - | (3) | 110 | - | (1) | 111 |
| Montant du Goodwill | | 104 022 | 9 900 | 4 | 94 119 | 913 | 28 | 93 178 |

Les années 2011 et 2012 ont été marquées par les acquisitions suivantes :

- ⇒ Groupe AEROCONSEIL : le goodwill a été modifié dans le cadre de l'ajustement de la juste valeur des actifs et passifs dans le délai de 12 mois (goodwill de 3 147 K€)
- ⇒ Pierre's Project (goodwill de 235 K€)
- ⇒ Groupe MBtech : il s'agit d'un goodwill en cours. Le Groupe a opté pour la méthode du goodwill partiel (goodwill de 7 430 K€).

Conformément aux normes IFRS, le Groupe AKKA Technologies dispose d'un délai d'un an pour évaluer les actifs et passifs acquis à leur juste valeur ainsi que le goodwill, déterminé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs et passifs.

Le montant du goodwill relatif à des compléments de prix s'élève à 9 507 K€ avec en contrepartie une dette envers les vendeurs enregistrée sur la ligne "Autres dettes" du bilan pour le même montant. La partie des compléments de prix liée à des prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010, est comptabilisée selon les règles IFRS 3 révisée.

Note 4.2 - Dépréciation des actifs

Des tests de dépréciation ont été pratiqués au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012, le crédit impôt recherche étant intégré aux flux de trésorerie des trois prochains exercices. Ces tests sont faits sur la base des flux de trésorerie prévisionnels après impôts actualisés, en utilisant un coût moyen pondéré du capital pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie de 10,69% en 2012 (contre 10,68% en 2011). La valeur terminale de l'UGT ou du regroupement d'UGT correspond à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini en retenant un taux de croissance de 1,5% (valeur d'utilité). En 2011, le taux retenu était également de 1,5%.

Le Groupe AKKA Technologies a été divisé en 18 UGT au 31 décembre 2011 et 14 UGT au 31 décembre 2012 (effet des fusions). MBtech n'a pas fait l'objet d'une affectation dans la mesure où la nouvelle organisation opérationnelle du Groupe, consécutive à l'acquisition, est en train d'être mise en place.

Seules 6 UGT ou regroupements d'UGT possèdent des actifs non amortissables (6 en 2011). Les tests de dépréciation n'ont mis en évidence aucune dépréciation à enregistrer dans les comptes au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012.

Les tests de sensibilité sur le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini dans une fourchette de +/- 1 point n'ont pas permis d'identifier de risques de dépréciation. Le Groupe n'a pas identifié de scénarii probables qui conduiraient à constater des dépréciations.

Les opérations d'acquisition sont assorties de clauses de garanties d'actifs et de passifs couvertes par des cautions. Les engagements reçus par le Groupe à ce titre s'élèvent à 55 800 K€ en 2012 contre 35 950 K€ en 2011.

Note 4.3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

| Montants en milliers d'euros | Immobilisations incorporelles brutes | Amortissements Immobilisations incorporelles | TOTAL |
|------------------------------|--------------------------------------|--|----------------|
| 01-janv-11 | 11 763 | (10 498) | 1 264 |
| Variations de périmètre | 2 377 | (2 132) | 245 |
| Acquisitions | 1 339 | 0 | 1 339 |
| Cessions et autres | (15) | 1 | (14) |
| Amortissements | 0 | (1 411) | (1 411) |
| Ecarts de conversion | (0) | (0) | (0) |
| Autres variations | (34) | 28 | (6) |
| 31-déc-11 | 15 430 | (14 013) | 1 417 |
| Variations de périmètre | 8 291 | (5 410) | 2 881 |
| Acquisitions | 6 833 | 0 | 6 833 |
| Cessions et autres | (6) | 6 | 0 |
| Amortissements | 0 | (2 625) | (2 625) |
| Ecarts de conversion | (5) | 4 | (1) |
| Autres variations | 157 | (95) | 61 |
| 31-déc-12 | 30 699 | (22 133) | 8 566 |

Le sous-groupe MBtech contribue à cette augmentation à hauteur de 7 176 K€.

| Montants en milliers d'euros | Immobilisations corporelles brutes | Amortissements Immobilisations corporelles | TOTAL |
|------------------------------|------------------------------------|--|----------------|
| 01-janv-11 | 21 725 | (13 896) | 7 829 |
| Variations de périmètre | 7 250 | (3 829) | 3 421 |
| Acquisitions | 3 120 | 0 | 3 120 |
| Cessions | (448) | 152 | (296) |
| Amortissements | 0 | (2 443) | (2 443) |
| Ecarts de conversion | 11 | (6) | 6 |
| Autres variations | 244 | (244) | 0 |
| 31-déc-11 | 31 902 | (20 266) | 11 636 |
| Variations de périmètre | 92 873 | (55 700) | 37 173 |
| Acquisitions | 13 421 | 0 | 13 421 |
| Cessions | (3 744) | 3 249 | (494) |
| Amortissements | 0 | (9 424) | (9 424) |
| Ecarts de conversion | (193) | 68 | (125) |
| Autres variations | 187 | (230) | (43) |
| 31-déc-12 | 134 447 | (82 303) | 52 144 |

Le sous-groupe MBtech contribue à cette augmentation à hauteur de 40 401 K€.

Note 4.4 – Titres mis en équivalence

La société APS est une filiale à 30% de MBtech Group GmbH & Co. KGaA, elle-même filiale à 65% d'AKKA Technologies SA. APS est consolidée pour la première fois à compter du 1er avril 2012.

Sur l'exercice 2012 (9 mois) son chiffre d'affaires est de 15 711 K€ et son résultat net de 3 504 K€.

Note 4.5 - Actifs financiers non courants

Montants bruts :

| Montants en milliers d'euros | Actifs disponibles à la vente | Autres actifs financiers | Total actifs financiers |
|------------------------------|-------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| 01-janv-11 | 538 | 12 513 | 13 051 |
| Variations de périmètre | 820 | 716 | 1 536 |
| Hausse | 578 | 5 461 | 6 039 |
| Baisse | (689) | (2 777) | (3 466) |
| 31-déc-11 | 1 248 | 15 913 | 17 161 |
| Variations de périmètre | 257 | 11 | 289 |
| Hausse | 0 | 2 848 | 2 849 |
| Baisse | (144) | (1 859) | (2 024) |
| 31-déc-12 | 1 361 | 16 913 | 18 274 |

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de retenues de garanties effectuées par le factor (5 405 K€ en 2012 contre 7 828 K€ en 2011).

Dans le cadre de l'acquisition d'AEROCONSEIL, les CIR antérieurs à 2012 ont été mobilisés au profit du vendeur. Le contrat de mobilisation, conformément au référentiel IFRS, a été décomptabilisé.

Les actifs financiers non courants sont provisionnés à hauteur de 2 509 K€ au 31 décembre 2011 et de 2 074 K€ au 31 décembre 2012.

Note 4.6 – Autres actifs non courants

Ce poste comprend des créances sur subventions R&D pour un montant de 35 605 K€ en 2012, contre 23 549 K€ en 2011, ainsi que leur actualisation pour (481) K€ en 2012, contre (755) K€ en 2011.

Note 4.7 – Créances clients et comptes rattachés

| Montants en milliers d'euros | 31-déc-12 | 31-déc-11 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| En-cours clients | 173 327 | 68 384 |
| Factures à établir | 78 880 | 37 194 |
| Créances clients brutes | 252 207 | 105 578 |
| Provisions | (7 764) | (3 756) |
| Créances clients nettes | 244 443 | 101 821 |

L'impact de MBtech sur les créances clients est de 122 274 K€.

Les créances non échues transférées au factor et décomptabilisées s'élèvent à 72 945 K€ au 31 décembre 2012 contre 96 005 K€ en 2011. Elles représentent le montant total des créances cédées non échues au factor et non encore réglées par le client et sont enregistrées au crédit du compte client.

La ventilation des créances clients nettes telle que demandée par la norme IFRS 7 se présente ainsi :

| Montants en milliers d'euros | Total | Non échu et échu depuis - de 6 mois | Echu 6 à 12 mois | Echu Plus d'un an |
|------------------------------|----------------|-------------------------------------|------------------|-------------------|
| Exercice 2012 | 244 443 | 238 554 | 3 822 | 2 067 |
| Exercice 2011 | 101 821 | 99 981 | 1 081 | 759 |

Note 4.8 – Autres créances

Les autres créances nettes s'élevaient à 62 784 K€ au 31 décembre 2012. Ce poste concerne principalement des créances sur le Trésor pour 47 657 K€.

L'impact de MBtech sur le poste « Autres créances » est de 10 769 K€.

En 2011, les autres créances nettes s'élevaient à 53 585 K€. Elles concernaient principalement des créances sur le Trésor pour 45 247 K€.

En 2012 comme en 2011, suite à l'analyse de l'échéancier des autres créances, la part supérieure à un an a été reclassée en "autres actifs non courants" et a fait l'objet d'une actualisation (cf. note 4.6).

Note 4.9 - Provisions sur actifs courants

| Montants en milliers d'euros | Stocks | Créances clients | Autres créances | Total |
|---|--------------|------------------|-----------------|---------------|
| 01-janv-11 | 1 633 | 2 269 | 6 107 | 10 009 |
| Variations de périmètre | - | 538 | 373 | 911 |
| Dotations incluses dans les amortissements et provisions nets | - | 2 721 | 275 | 2 996 |
| Reprises incluses dans les amortissements et provisions nets | (261) | (1 775) | (1 511) | (3 547) |
| Ecart de change | - | 2 | - | 2 |
| 31-déc-11 | 1 372 | 3 754 | 5 244 | 10 370 |
| Variations de périmètre | 94 | 2 831 | - | 2 924 |
| Dotations incluses dans les amortissements et provisions nets | 275 | 1 748 | 49 | 2 072 |
| Reprises incluses dans les amortissements et provisions nets | (216) | (558) | (99) | (873) |
| Ecart de change | (0) | (13) | - | (13) |
| 31-déc-12 | 1 524 | 7 764 | 5 194 | 14 482 |

Note 4.10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste se décompose en disponibilités à hauteur de 59 320 K€ en 2012 contre 65 776 K€ en 2011 et en équivalents de trésorerie pour un montant net de 11 611 K€ en 2012 contre 13 328 K€ en 2011.

MBtech contribue pour 14 617 K€ à la trésorerie du Groupe.

Les disponibilités comprennent 30 474 K€ au 31 décembre 2012 et 55 376 K€ au 31 décembre 2011 de fonds mis à disposition par le factor mais non utilisés.

Le prix d'achat des équivalents de trésorerie figurant dans les comptes au 31 décembre 2012 s'élève à 11 613 K€ contre 13 302 K€ au 31 décembre 2011. Ces derniers sont constitués de SICAV de trésorerie dont la juste valeur (cours de clôture) est de 5 481 K€ à fin 2012 et de comptes à terme pour 6 131 K€.

Les variations de la juste valeur des équivalents de trésorerie sont enregistrées en résultat pour un montant de 44 K€ sur l'exercice 2012.

Note 4.11 - Capital social et prime d'émission

Au 31 décembre 2012, le capital social d'AKKA Technologies est composé de 13 826 889 actions de 1,53 € soit 21 155 K€ et la prime d'émission s'élève à 8 998 K€. Ces éléments ont varié de la manière suivante sur les exercices 2011 et 2012 :

| | Nombre d'actions | Valeur nominale | Montant du capital social | Prime d'émission | Commentaire |
|--|-------------------|-----------------|---------------------------|------------------|--|
| 1-janv.-11 | 10 882 906 | 1,53 | 16 651 | 8 012 | |
| Augmentation de capital (CA du 31 mars 2011) | 3 591 | 1,53 | 5 | 35 | Exercice de 2 899 BSAAR transformés en actions |
| Augmentation de capital (CA du 31 mars 2011) | 18 332 | 1,53 | 28 | 136 | Levée de 9 166 options transformées en actions |
| Augmentation de capital (CA du 31 mars 2011) | 2 000 | 1,53 | 3 | (3) | Attribution d'actions gratuites |
| Augmentation de capital (CA du 14 juin 2011) | 35 844 | 1,53 | 55 | 345 | Exercice de 28 953 BSAAR transformés en actions |
| Augmentation de capital (AG du 14 juin 2011) | 1 096 653 | 1,53 | 1 678 | (1 678) | Attribution d'une action gratuite pour 10 existantes |
| Augmentation de capital (CA du 7 juillet 2011) | 23 858 | 1,53 | 37 | 229 | Exercice de 19 272 BSAAR transformés en actions |
| Augmentation de capital (CA du 5 septembre 2011) | 85 612 | 1,53 | 131 | 792 | Exercice de 66 846 BSAAR transformés en actions |
| Augmentation de capital (CA du 5 septembre 2011) | 5 644 | 1,53 | 9 | (9) | Attribution d'actions gratuites |
| Augmentation de capital (CA du 25 novembre 2011) | 742 | 1,53 | 1 | 6 | Exercice de 544 BSAAR transformés en actions |
| Augmentation de capital (CA du 25 novembre 2011) | 9 317 | 1,53 | 14 | (14) | Attribution d'actions gratuites |
| 31-déc.-11 | 12 164 499 | 1,53 | 18 612 | 7 851 | |
| Augmentation du capital (CA du 5 juin 2012) | 213 738 | 1,53 | 327 | 1 839 | Exercice de 156 901 BSAAR transformés en actions |
| Augmentation du capital (AGE et CA du 5 juin 2012) | 1 237 823 | 1,53 | 1 894 | (1 894) | Attribution d'une action gratuite pour 10 existantes |
| Augmentation du capital (CA du 22 juin 2012) | 23 383 | 1,53 | 36 | 180 | Exercice de 15 615 BSAAR transformés en actions |
| Augmentation du capital (CA du 22 juin 2012) | 45 290 | 1,53 | 69 | (69) | Attribution d'actions gratuites |
| Augmentation du capital | 8 647 | 1,53 | 13 | 66 | Exercice de 5 773 BSAAR transformés en actions |
| Augmentation du capital | 16 675 | 1,53 | 26 | 128 | Exercice de 11 127 BSAAR transformés en actions |
| Augmentation du capital | 1 603 | 1,53 | 2 | 12 | Exercice de 1 070 BSAAR transformés en actions |
| Augmentation du capital | 9 620 | 1,53 | 15 | 74 | Exercice de 6 421 BSAAR transformés en actions |
| Augmentation du capital | 105 611 | 1,53 | 162 | 811 | Exercice de 70 500 BSAAR transformés en actions |
| 31-déc.-12 | 13 826 889 | 1,53 | 21 155 | 8 998 | |

Au 31 décembre 2011 comme au 31 décembre 2012, tous les instruments potentiellement dilutifs ont eu un effet dilutif sur le résultat dilué par action.

Droits de vote :

| | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Actions à droit de vote simple | 8 380 624 | 4 701 898 |
| Actions à droit de vote double | 5 364 233 | 7 372 463 |
| Actions autodétenues (1) | 82 032 | 90 138 |
| Nombre total d'actions | 13 826 889 | 12 164 499 |

(1) Actions sans droits de vote

Instruments potentiellement dilutifs :

Les instruments émis par la société AKKA Technologies, ayant un effet potentiellement dilutif, encours au 31 décembre 2012 sont les suivants :

| Instruments dilutifs | Nombre d'actions |
|---|-------------------------|
| Options de souscriptions d'actions émises le 14 mars 2006 | 32 664 |
| Actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011 | 9 020 |
| Total instruments dilutifs | 41 684 |

Ces instruments financiers représentent 0,3% du nombre total d'actions en circulation à fin 2012 contre 3,7% à fin 2011.

A fin décembre 2012, il ne reste plus qu'un plan d'options en vigueur suite à l'exercice de la clause de forçage des BSAAR et à la fin du plan de stock-options du 28 mai 2004 :

| | Options de souscription |
|--|--------------------------------|
| Date d'attribution par le conseil | 14 mars 2006 |
| Nombre d'options résiduelles | 16 332 |
| Nombre potentiel d'actions correspondant | 32 664 |
| Date de première levée possible | 14 mars 2007 |
| Date de dernière levée possible | 14 mars 2014 |
| Date de première cession possible | 14 mars 2010 |
| Prix d'exercice en euros (par option) | 16,15 € |

Conformément aux dispositions du prospectus émis par l'AMF le 20 février 2008, le Groupe a décidé d'activer la clause de forçage des BSAAR. En conséquence, les porteurs ont eu la possibilité d'exercer leurs BSAAR au prix d'exercice de 13,80 € (donnant droit à 1,498 actions AKKA) ou de se faire rembourser ces BSAAR au prix de 0,01€.

Les plans d'actions gratuites en cours d'acquisition sont retracés dans le tableau suivant :

| Emetteur | AKKA Technologies |
|--|--------------------------------------|
| Année | 2011 |
| Type de plan | Attribution gratuite d'actions |
| Décision du Conseil d'Administration | 06/09/2011 |
| Nombre d'actions attribuées | 9 020 |
| Modalités de règlement | titres AKKA |
| Période d'acquisition des droits | 2 ans, 3 ans ou 4 ans |
| Conditions de performance | Pour certains attributaires |
| Conditions en cas de départ du Groupe | perte |
| Cours du titre lors de l'attribution (EUR) | 16,85 |
| Actions perdues au 31.12.12 | - |
| Actions restantes au 31.12.12 | 9 020 |
| Date de cession | 2 ans après l'attribution définitive |
| Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution) | 87,4% |

Les durées d'acquisition des actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011 sont les suivantes :

- 6 050 actions ont une durée d'acquisition de 2 ans,
- 1 485 actions ont une durée d'acquisition de 3 ans,
- 1 485 actions ont une durée d'acquisition de 4 ans.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre un financement par endettement et par augmentation de capital est réalisé en fonction des opérations réalisées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Résultat par action :

| | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|--|-------------------|-------------------|
| Résultat net part du groupe (en K€) | 40 381 | 26 885 |
| Effets dilutifs (en K€) | - | - |
| Résultat dilué (en K€) | 40 381 | 26 885 |
| Nombre d'actions en circulation au 1er janvier | 12 164 499 | 10 882 906 |
| Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'émission d'actions gratuites | 23 948 | 18 046 |
| Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'émission des 1 pour 10 | 712 172 | 600 906 |
| Effet de prorata temporis sur le nombre moyen pondéré d'actions relatif à l'exercice des BSAAR | 199 185 | 72 479 |
| Impact des actions autodétenues | (82 032) | (90 138) |
| Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre | 13 017 772 | 11 484 199 |
| Impact des options de souscription d'actions dilutives au 31 décembre | 21 681 | 12 093 |
| Impact des actions gratuites dilutives au 31 décembre | 9 020 | 49 373 |
| Impact des BSAAR au 31 décembre | - | 138 797 |
| Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre après dilution | 13 048 473 | 11 684 462 |
| Résultat par action (en €) | 3,10 | 2,34 |
| Résultat dilué par action (en €) | 3,09 | 2,30 |

Note 4.12 – Provisions courantes et non courantes

| Montants en milliers d'euros | Courant | | Non Courant | |
|------------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | 31-déc-12 | 31-déc-11 | 31-déc-12 | 31-déc-11 |
| Echéance | 12 208 | 7 464 | 3 686 | 648 |
| Provisions pour litiges et risques | - | - | 8 959 | 2 513 |
| Provisions pour pensions | 642 | 2 234 | 899 | 866 |
| Provisions pour impôts | 920 | - | 1 033 | 551 |
| Total | 13 770 | 9 698 | 14 577 | 4 578 |

Variation des Provisions

| Montants en milliers d'euros | Litiges et risques | Pensions | Impôts | Autres provisions | TOTAL |
|--------------------------------------|--------------------|--------------|--------------|-------------------|---------------|
| 01-janv-11 | 4 654 | 2 059 | 4 146 | 67 | 10 926 |
| Variations de périmètre | 5 157 | 1 017 | 691 | 484 | 7 349 |
| Dotations | 2 490 | 113 | 51 | - | 2 654 |
| Reprises de provisions utilisées | (3 335) | (115) | (1 788) | - | (5 238) |
| Reprises de provisions non utilisées | (855) | (561) | - | - | (1 416) |
| Reclassements et autres | 1 | - | - | - | 1 |
| 31-déc-11 | 8 112 | 2 513 | 3 100 | 551 | 14 276 |
| Variations de périmètre | 8 966 | 4 427 | - | 2 478 | 15 871 |
| Dotations | 3 592 | 707 | 54 | 267 | 4 620 |
| Reprises de provisions utilisées | (4 435) | (170) | (1 613) | (1 343) | (7 561) |
| Reprises de provisions non utilisées | (333) | (10) | - | - | (343) |
| Ecarts actuariels | - | 1 492 | - | - | 1 492 |
| Ecarts de change | (8) | - | - | - | (8) |
| 31-déc-12 | 15 894 | 8 959 | 1 541 | 1 953 | 28 347 |

L'évolution des provisions est essentiellement issue de l'acquisition de MBtech en 2012 pour 13 719 K€ (dont 7 614 K€ de provisions classées en non courant).

Les provisions pour litiges et risques sont notamment composées de provisions pour litiges sociaux (9 738 K€) et litiges commerciaux (5 663 K€) portant principalement sur des faits antérieurs aux acquisitions d'AEROCONSEIL et de MBtech. Une partie de ces litiges fait l'objet de recours dans le cadre de garanties de passif consenties par les vendeurs.

Analyse de sensibilité des avantages postérieurs à l'emploi

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base du solde au 31 décembre 2012 des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe a choisi de présenter une analyse de sensibilité au taux d'actualisation en tenant compte d'une variation de la courbe des taux de plus ou moins 0,5 points par rapport au taux en vigueur à la date de la clôture. La hausse de 0,5 points aurait un impact de (603 K€) sur l'engagement de retraite. La baisse de 0,5 points aurait un impact de 670 K€ sur l'engagement de retraite.

Note 4.13– Passifs financiers courants et non courants

Les passifs financiers courants et non courants ci-dessous sont hors dette de sauvegarde présentée en § 4.14 et hors dettes liées à des opérations de croissance externes présentées en § 4.16.

| Montants en milliers d'euros | Emprunts et dettes financières diverses | | Crédit Bail | | Total passifs financiers | |
|------------------------------|---|---------------|-------------|--------------|--------------------------|---------------|
| | 31-déc-12 | 31-déc-11 | 31-déc-12 | 31-déc-11 | 31-déc-12 | 31-déc-11 |
| Échéance | | | | | | |
| Courant (moins d'un an) | 32 117 | 7 305 | 459 | 525 | 32 576 | 7 830 |
| 1 à 5 ans | 56 876 | 6 797 | 320 | 779 | 57 196 | 7 576 |
| Plus de 5 ans | - | 344 | - | - | - | 344 |
| Total | 88 993 | 14 446 | 779 | 1 304 | 89 772 | 15 750 |

La variation des passifs financiers s'analyse de la manière suivante :

| Montants en milliers d'euros 2012 | 31-déc.-12 | Variations de périmètre | Augmentations | Ecart de conversion | Variation de la juste valeur | Diminutions et reclassements | 1-janv.-12 |
|---|-----------------|-------------------------|----------------|---------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 82 371 | 20 | 104 102 | (49) | 406 | (23 126) | 1 018 |
| Retraitement des contrats de crédit-bail | 779 | - | - | - | - | (525) | 1 304 |
| Emprunts obligataires | 6 459 | - | - | - | (1) | (6 608) | 13 068 |
| Dettes financières diverses | 164 | - | 77 | - | - | (273) | 360 |
| Découverts bancaires | - | - | - | - | - | - | - |
| Passifs financiers | 89 773 | 20 | 104 179 | (49) | 405 | (30 532) | 15 750 |
| Equivalents de trésorerie | (11 611) | - | - | - | - | 1 717 | (13 328) |
| Trésorerie | (59 320) | (7 251) | - | - | - | 13 707 | (65 776) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (70 931) | (7 251) | - | - | - | 15 424 | (79 104) |
| Endettement net (-trésorerie nette) hors dette de sauvegarde | 18 842 | (7 231) | 104 179 | (49) | 405 | (15 108) | (63 354) |

| Montants en milliers d'euros 2011 | 31-déc.-11 | Variations de périmètre | Augmentations | Ecart de conversion | Variation de la juste valeur | Diminutions et reclassements | 1-janv.-11 |
|---|-----------------|-------------------------|---------------|---------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 1 018 | 4 | 118 | - | - | (1 425) | 2 321 |
| Retraitement des contrats de crédit-bail | 1 304 | 1 062 | - | - | - | (226) | 468 |
| Emprunts obligataires | 13 068 | - | 63 | - | (19) | (6 647) | 19 671 |
| Dettes financières diverses | 360 | 144 | - | - | - | (83) | 299 |
| Découverts bancaires | - | - | - | - | - | - | - |
| Passifs financiers | 15 750 | 1 210 | 181 | - | (19) | (8 381) | 22 759 |
| Equivalents de trésorerie | (13 328) | - | - | - | - | 13 959 | (27 286) |
| Trésorerie | (65 776) | (18 522) | - | - | - | 6 823 | (54 078) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (79 104) | (18 522) | 0 | - | - | 20 782 | (81 364) |
| Endettement net (-trésorerie nette) hors dette de sauvegarde | (63 354) | (17 312) | 181 | - | (19) | 12 401 | (58 605) |

La seconde tranche de l'emprunt obligataire a été remboursée le 3 Avril 2012 pour un montant de 6 667 K€.

Le 12 avril 2012, AKKA Technologies et MBtech Group GmbH & Co. KGaA ont souscrit un contrat de prêt d'une durée de 5 ans auprès d'un pool de banques. Il vise à financer :

- L'acquisition des 65% des titres de MBtech Group GmbH & Co. KGaA et de MBtech Verwaltungs-GmbH,
- Le refinancement de la dette du sous-groupe MBtech envers DAIMLER,
- Le financement du BFR et des investissements du sous-groupe MBtech.

Les nantissements et garanties s'élèvent au 31 décembre 2012 à 93 339 K€ contre 715 K€ en décembre 2011. Ils ont été donnés lors de la souscription d'emprunts finançant une opération de croissance externe. Ils correspondent à :

- ⇒ Une garantie autonome par AKKA Technologies à hauteur de 115% des engagements des prêteurs au titre des facilités B1, B2 et B3 ;
- ⇒ Un nantissement des participations d'AKKA Technologies dans AEROCONSEIL, AKKA Informatique et Systèmes, AKKA Services et AKKA Ingénierie Process en garantie des engagements des prêteurs au titre de la facilité A et en garantie de la garantie autonome.

Au 31 décembre 2012, les "covenants" négociés avec les banques du Groupe sont les suivants :

Emprunt MBtech :

Lors de la souscription des emprunts, un engagement a été pris de respecter les ratios financiers suivants concernant la structure du bilan et la capacité de l'activité à couvrir les échéances :

- ⇒ Leverage Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé
 - Au 30 juin 2012 < 3,0x
 - Au 31 décembre 2012 < 2,75x
 - A partir du 30 juin 2013 < 2,5x
- ⇒ Gearing Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / Capitaux propres
 - Au 30 juin 2012 < 1,25x

- Au 31 décembre 2012 < 1,15x
- Au 30 juin 2013 < 1,00x
- A partir du 31 décembre 2013 < 0,9x
- ⇒ Debt Cover Ratio : Free Cash-Flow Consolidés / Service de la dette
 - Au moins égal à 1,2x à partir du 30 juin 2012
- ⇒ Limitation des investissements :
 - 30 M€ en 2012 pour le Groupe
 - 110% des investissements prévus pour 2012 à 2016

Au 31 décembre 2012, ces quatre ratios sont respectés par le Groupe.

OBSAAR :

Le 25 février 2008, AKKA Technologies a lancé une émission de 20 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros pour un montant total de 20 millions d'euros.

Caractéristique des BSAAR : Les 420 000 BSAAR souscrits dans le cadre de cette émission étaient incessibles durant les 2 premières années et ont été admis aux négociations sur le marché Euronext Paris à compter du 3 avril 2010. Faisant suite à plusieurs modifications du capital (4 attributions en 2008, en 2009, en 2011 et en 2012 d'une action gratuite pour 10 actions détenues et distribution d'une partie des réserves d'AKKA Technologies), la parité a été modifiée.

Le Groupe a activé la clause de forçage des BSAAR conformément à ce qui était prévu dans le prospectus visé par l'AMF en 2008 (voir note 4.11). Il n'y a donc plus de BSAAR en circulation à fin décembre 2012.

Caractéristiques des obligations : Les 20 000 obligations ont été souscrites par des banques. Elles sont amorties en trois tranches égales. Les deux premières tranches ont déjà été amorties. La dernière sera amortie le 3 Avril 2013.

L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations du 19 juillet 2010 a modifié le calcul du ratio Leverage. Les ratios sont désormais les suivants :

- ⇒ Ratio Gearing, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / Situation nette consolidée, inférieur ou égal à 1,
- ⇒ Ratio Leverage, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / EBITDA consolidé, inférieur ou égal à 3 au 31 décembre 2011, et inférieur ou égal à 2,5 au 31 décembre 2012.

Les ratios prévus dans la note d'opération sont dégressifs d'une année sur l'autre. Ils doivent également être respectés au 30 juin de chaque exercice.

Au 31 décembre 2012, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

Note 4.13.1 - Risque de taux

- ⇒ Le Groupe a signé le 5 juillet 2010 une couverture de taux sur l'OBSAAR 2008 afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 3 mois (sur lequel est indexé l'emprunt obligataire). L'instrument financier dérivé détenu au 31 décembre 2012 est un contrat de SWAP dont les caractéristiques sont les suivantes : SWAP à taux fixe de 1,545 %, soit 2,205 % après application de la marge de 0,66 %, jusqu'en avril 2013 sur l'encours amorti de l'OBSAAR 2008.

Cet instrument de couverture répond à la définition du cash flow hedge. Sa variation de juste valeur au 31 décembre 2012 a été enregistrée pour (1) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2012.

- ⇒ Le Groupe a signé plusieurs opérations de couverture de taux concernant les emprunts liés à l'acquisition de MBtech et ce pour remplir les engagements envers ses partenaires bancaires :
- Une couverture de taux signée le 2 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,715% sur 3 ans pour un montant de 20 M€
 - Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,734% sur 3 ans pour un montant de 20 M€
 - Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,70% sur 3 ans pour un montant de 14 M€

Ces instruments de couverture répondent à la définition du cash flow hedge. Leur juste valeur au 31 décembre 2012 a été enregistrée pour (406) K€ en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2012.

L'endettement brut consolidé hors dette de sauvegarde au 31 décembre 2012 représente 89 772 K€ dont 32 576 K€ à moins d'un an, incluant 6 459 K€ de dette obligataire. Les dettes financières sont souscrites à taux variable, à l'exception de l'emprunt d'AKKA Benelux et de certains contrats de crédit-bail qui représentent 779 K€ à fin décembre 2012 et dont les taux sont fixes.

| Caractéristique des emprunts contractés (montants en milliers d'euros) | Société portant l'emprunt | Montant initial (emprunts > 1000 K€) | Devise | Montant global des emprunts au 31 décembre 2012 | Échéances |
|---|------------------------------|--|--------|---|-----------|
| Emprunt Syndiqué décembre 2011 TA | Akka Technologies | 52 260 | Euros | 45 909 | déc-16 |
| Emprunt Syndiqué décembre 2011 B1 | MBtech | 18 605 | Euros | 16 538 | déc-16 |
| Emprunt Syndiqué décembre 2011 B2 | MBtech | 10 000 | Euros | 10 000 | déc-16 |
| Emprunt Syndiqué décembre 2011 B3 | MBtech | 23 000 | Euros | 8 000 | déc-16 |
| Emprunt Obligataire Avril 2008 | Akka Technologies | 20 000 | Euros | 6 667 | sept-15 |
| Emprunt Sim Tech - Overdraft facility | MB Sim | 2 370 | Euros | 2 370 | 2014 |
| Crédit-bail locaux de Colomiers | Akka Doc | 1 105 | Euros | 211 | Mai 2014 |
| Crédit-Bail AEC France | AEC France | 1 627 | Euros | 568 | juin-15 |
| Autres emprunts non significatifs | - | - | | 1 095 | - |
| TOTAL DETTES FINANCIERES SOCIALES AU 31 DECEMBRE 2012 | | - | | 91 358 | |

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base du solde au 31 décembre 2012 des passifs financiers portants intérêts et contractés à taux variable compte tenu des instruments de couverture mis en place sur l'emprunt obligataire. Les tests ont été réalisés en tenant compte d'une variation de la courbe des taux d'intérêts de plus ou moins 1% par rapport au taux en vigueur à la date de la clôture. Cette variation aurait un impact sur le résultat de 324 K€.

Note 4.13.2 - Risque de liquidité

Le Groupe AKKA Technologies affiche au 31 décembre 2012 une trésorerie brute disponible de 70 931 K€ qui comprend 59 320 K€ de disponibilités et 11 611 K€ d'équivalents de trésorerie.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Ainsi, aucune information n'est indiquée sur l'échéancier des créances et dettes à moins d'un an.

Note 4.13.3 - Risque de change

En dehors de la zone euro, le Groupe possède des activités en Grande-Bretagne, en Suisse, en Roumanie, en Turquie, en République Tchèque, en Chine, à Dubaï, aux Etats-Unis et au Canada. Ces activités représentent environ 6% du chiffre d'affaires du Groupe en 2012 contre 2% en 2011.

Les flux d'achats et de ventes en monnaie locale sont proches de l'équilibre hors activités en République Tchèque où la facturation s'effectue en euros et les charges sont supportées en devise locale. Un contrat de change à terme EUR / CZK est en place pour couvrir les risques de change.

Les investissements souscrits dans une monnaie différente de l'euro représentent 4,3 % des investissements consolidés en 2012 contre 1,5% en 2011. Seule l'entité chinoise a souscrit un découvert bancaire dont le montant au 31 décembre 2012 n'est pas significatif.

AKKA Technologies a mis en place les couvertures nécessaires pour couvrir les risques de change.

Note 4.13.4 - Risque sur actions

Les équivalents de trésorerie figurant dans les comptes au 31 décembre 2012 représentent 1,9% du montant total des actifs consolidés (contre 3,4% en 2011) et sont constitués de SICAV monétaires et de comptes à terme en euros sans risque.

Du fait de l'activité de prestation de service et du contrat d'affacturage, la politique de gestion de la trésorerie du Groupe AKKA Technologies n'inclut pas l'acquisition d'équivalents de trésorerie par les filiales opérationnelles.

AKKA Technologies n'est donc que très faiblement exposée à un risque sur actions à ce jour.

Note 4.14 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S, acquise par le Groupe AKKA Technologies en 2007, fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ouverte en novembre 2006. Dans le cadre de cette procédure, les passifs de la société ont été « gelés », et les créanciers ont été amenés à déclarer leurs créances.

Le plan de sauvegarde a été arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 4 septembre 2007. Le montant total des créances déclarées s'élevait à 80 881 K€, et le passif retenu par l'administrateur judiciaire s'élevait à 71 704 K€.

Les créanciers dont les créances étaient supérieures à 300 € ont été amenés à choisir entre deux options :

Option 2 : Le remboursement de la créance à 100% sur 10 ans sans intérêt. Cette solution a été retenue pour près de 99% des créanciers,

Option 1 : Le remboursement de la créance à 50% au moment de l'adoption du plan de sauvegarde.

Les créances dont le montant était inférieur à 300 € ont été remboursées dans leur intégralité à la fin de l'année 2007.

L'échéancier de remboursement de l'option 2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Echéancier de remboursement | 5% | 5% | 6% | 8% | 10% | 12% | 12% | 14% | 14% | 14% |

Conformément aux principes IFRS, la dette de sauvegarde a fait l'objet d'une actualisation sur la base d'un taux sans risque sur 10 ans, en tenant compte des échéances de remboursements. Le taux d'actualisation a été figé, conformément aux dispositions de la norme.

Une désactualisation de cette dette a été opérée en 2012 pour un montant de 3 535 K€ et constatée en charges financières. L'échéance de 2012 a été payée en septembre pour 5 552 K€.

| Montants en milliers d'euros 2012 | 31-déc.-12 | Augmentations | Diminutions et reclassements | 1-janv.-12 |
|---|---------------|---------------|------------------------------|---------------|
| Dette de sauvegarde - part courante | 6 892 | - | 1 069 | 5 823 |
| Dette de sauvegarde - part non courante | 26 634 | 3 535 | (15 239) | 38 338 |
| Dette de sauvegarde | 33 526 | 3 535 | (14 170) | 44 161 |

| Montants en milliers d'euros 2011 | 31-déc.-11 | Augmentations | Diminutions et reclassements | 1-janv.-11 |
|---|---------------|---------------|------------------------------|---------------|
| Dette de sauvegarde - part courante | 5 823 | - | 1 165 | 4 658 |
| Dette de sauvegarde - part non courante | 38 338 | 2 274 | (6 717) | 42 781 |
| Dette de sauvegarde | 44 161 | 2 274 | (5 552) | 47 439 |

Note 4.15 - Dettes fiscales et sociales

| Montants en milliers d'euros | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 |
|--|----------------|----------------|
| Dettes sociales | 116 999 | 85 202 |
| Dettes fiscales | 60 381 | 49 073 |
| Total dettes fiscales et sociales | 177 380 | 134 275 |

L'impact de MBtech sur le poste « dettes fiscales et sociales » est de 40 765 K€.

L'ensemble de ces dettes a une échéance de moins d'un an.

Note 4.16 - Autres dettes

| Montants en milliers d'euros | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 |
|--|---------------|---------------|
| Autres dettes liées aux opérations de croissance externe (1) | 9 527 | 9 253 |
| Produits constatés d'avance | 15 698 | 12 905 |
| Autres éléments | 13 526 | 4 455 |
| Total autres dettes | 38 751 | 26 613 |

(1) cf paragraphe 1.6.3 de la présente annexe

MBtech contribue au montant des autres dettes à hauteur de 14 354 K€.

Note 4.17 – Instruments financiers

| En millions d'€ | Au 31/12/12 | | Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments | | | |
|--|------------------------------------|----------------|--|--|------------|--|
| | Valeur comptable inscrite au bilan | Juste valeur | Juste valeur par le résultat | Actifs et Passifs disponibles à la vente | Dérivés | Prêts, créances et dettes au coût amorti |
| Titres disponibles à la vente | 1 080 | 1 080 | - | 1 080 | - | - |
| Autres actifs non courants | 15 119 | 15 119 | - | - | - | 15 119 |
| Clients et comptes rattachés | 244 443 | 244 443 | - | - | - | 244 443 |
| Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles | 13 899 | 13 899 | - | - | - | 13 899 |
| Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants | 11 611 | 11 611 | 11 611 | - | - | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 59 320 | 59 320 | 59 320 | - | - | - |
| ACTIF | 345 472 | 345 472 | 70 931 | 1 080 | - | 273 461 |
| Emprunts et dérivés non courants | 56 876 | 56 876 | - | - | 406 | 56 470 |
| Dettes sur contrats de location financement non courantes | 320 | 320 | - | - | - | 320 |
| Dettes de sauvegarde non courante | 26 634 | 26 634 | - | - | - | 26 634 |
| Emprunts et dérivés courants | 32 117 | 32 117 | - | - | 45 | 32 072 |
| Dettes sur contrats de location financement courantes | 459 | 459 | - | - | - | 459 |
| Dettes de sauvegarde courante | 6 892 | 6 892 | - | - | - | 6 892 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 65 273 | 65 273 | - | - | - | 65 273 |
| Autres passifs courants | 38 751 | 38 751 | - | - | - | 38 751 |
| PASSIF | 227 322 | 227 322 | - | - | 451 | 226 871 |

| En millions d'€ | Au 31/12/11 | | Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments | | | |
|--|------------------------------------|----------------|--|--|-----------|--|
| | Valeur comptable inscrite au bilan | Juste valeur | Juste valeur par le résultat | Actifs et Passifs disponibles à la vente | Dérivés | Prêts, créances et dettes au coût amorti |
| Titres disponibles à la vente | 942 | 942 | - | 942 | - | - |
| Autres actifs non courants | 13 708 | 13 708 | - | - | - | 13 708 |
| Clients et comptes rattachés | 101 821 | 101 821 | - | - | - | 101 821 |
| Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles | 7 499 | 7 499 | - | - | - | 7 499 |
| Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants | 13 328 | 13 328 | 13 328 | - | - | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 65 776 | 65 776 | 65 776 | - | - | - |
| ACTIF | 203 074 | 203 074 | 79 104 | 942 | - | 123 028 |
| Emprunts et dérivés non courants | 7 141 | 7 141 | - | - | - | 7 141 |
| Dettes sur contrats de location financement non courantes | 779 | 779 | - | - | - | 779 |
| Dettes de sauvegarde non courante | 38 338 | 38 338 | - | - | - | 38 338 |
| Emprunts et dérivés courants | 7 305 | 7 305 | - | - | 46 | 7 259 |
| Dettes sur contrats de location financement courantes | 525 | 525 | - | - | - | 525 |
| Dettes de sauvegarde courante | 5 823 | 5 823 | - | - | - | 5 823 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 36 109 | 36 109 | - | - | - | 36 109 |
| Autres passifs courants | 26 613 | 26 613 | - | - | - | 26 613 |
| PASSIF | 122 633 | 122 633 | - | - | 46 | 122 587 |

L'emprunt obligataire figurant sur la ligne emprunt courant (6 459) K€ fait l'objet d'un instrument de couverture depuis 2010.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur:

- ⇒ Niveau 1 - prix cotés sur un marché actif et assimilés : équivalents de trésorerie (SICAV principalement)
- ⇒ Niveau 2 - données autres que les prix ou cours cotés visés au niveau 1 observables soit directement (prix), soit indirectement (données dérivées de prix) : instruments de couverture de taux
- ⇒ Niveau 3 - données relatives aux instruments financiers non basées sur des données observables de marché : Néant

Note 5 - Notes relatives au tableau des flux de trésorerie consolidés

Note 5.1 - Eléments constituant la trésorerie nette de clôture

| Montants en milliers d'euros | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Disponibilités | 59 320 | 65 776 |
| Equivalents de trésorerie | 11 611 | 13 328 |
| Trésorerie nette de clôture | 70 931 | 79 104 |

Note 5.2 - Variation du besoin en fonds de roulement

| Montants en milliers d'euros | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 |
|--|-----------------|--------------|
| Stocks | (544) | 1 038 |
| Clients et comptes rattachés | (44 336) | (8 797) |
| Autres créances | 7 608 | 13 467 |
| Autres actifs non courants | (12 330) | (13 203) |
| Fournisseurs | (2 469) | 5 630 |
| Dettes fiscales et sociales | 14 551 | 7 569 |
| Dettes diverses (hors dettes sur acquisitions d'immobilisations) | (20 480) | (3 783) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (58 000) | 1 921 |

La variation du BFR concernant MBtech correspond aux variations entre la date d'entrée dans le périmètre, soit le 1er avril 2012, et le 31 décembre 2012.

Note 5.3 - Incidence des variations de périmètre

Les incidences des variations de périmètre correspondent aux compléments de prix et aux prix d'acquisition versés en 2012 nets de la trésorerie apportée par les sociétés acquises.

En dehors de la liquidation de la SCI Les Favières, aucune sortie de périmètre n'a eu lieu en 2012.

Note 5.4 - Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

| | en 2012 | en 2011 |
|--|---------|---------|
| Montant du dividende versé (en milliers d'euros) | 8 684 | 7 618 |
| Dividende par action (en euro) | 0,64 | 0,70 |
| Dividende par action corrigé (en euro) (*) | 0,58 | 0,58 |

* Après prise en compte de l'attribution d'une action gratuite pour 10 après distribution des dividendes en 2012

La politique de dividende de 2013 n'est pas arrêtée.

Note 6 - Honoraires des commissaires aux comptes

| | ORFIS Baker Tilly | | | | DELOITTE | | | |
|--------------------------------|-------------------|------------|---------------|---------------|------------|------------|---------------|--------------|
| | Montant HT | | % | | Montant HT | | % | |
| | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| Audit légal | | | | | | | | |
| Emetteur (AKKA Technologies) | 43 | 38 | 17,6% | 19,3% | 51 | 38 | 8,7% | 12,7% |
| Filiales intégrées globalement | 203 | 159 | 82,4% | 80,7% | 539 | 161 | 91,3% | 53,8% |
| Total audit légal | 247 | 197 | 100,0% | 100,0% | 591 | 199 | 100,0% | 66,5% |
| Autres missions | | | | | | | | |
| Audits d'acquisition | - | - | 0,0% | 0,0% | - | 100 | 0,0% | 33,5% |
| Autres missions | - | - | 0,0% | 0,0% | - | - | 0,0% | 0,0% |
| Total autres missions | - | - | 0,0% | 0,0% | 0 | 100 | 0,0% | 33,5% |
| TOTAL HONORAIRES | 247 | 197 | 100% | 100% | 591 | 299 | 100% | 100% |

Note 7 - Evènements postérieurs à la clôture

Le 1^{er} mars 2013, le Groupe a décidé de structurer son financement à moyen terme via une émission obligataire par placement privé.

Le montant de cette émission s'élève à 100 M€ avec une maturité de 5 ans et 4 mois (échéance 29 juin 2018) avec un coupon annuel de 4,45%.

Non dilutive pour les actionnaires et sans incidence sur l'endettement net du Groupe, cette initiative, s'inscrit dans le cadre du changement de taille d'AKKA Technologies.

Cette émission obligataire, permet à AKKA :

- de pérenniser son projet de croissance franco-allemand,
- de diversifier et d'optimiser ses sources de financement entre établissements bancaires et investisseurs institutionnels,
- de refinancer l'acquisition de MBtech et financer les besoins généraux du Groupe,
- d'allonger la maturité moyenne de la dette avec des conditions de marché attractives,
- d'accroître la flexibilité financière du Groupe pour poursuivre sereinement sa stratégie de croissance.

Note 8 - Informations relatives aux parties liées

Note 8.1 - Achats et ventes de biens et services

Trois sociétés répondent à la définition des parties liées au sens d'IAS 24 :

- Idéactive Events (organisation d'événements) ;
- Saône Valley (location immobilière) ;
- Dubaia9 (prestation de service).

Les transactions avec ces trois sociétés étant jugées non significatives, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe.

Note 8.2 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

| Montants en milliers d'euros | 2012 | 2011 |
|-------------------------------------|--------------|------------|
| Rémunération fixe | 524 | 725 |
| Rémunération variable | 150 | - |
| Jetons de Présence | 25 | Néant |
| Avantages en nature | 1 | 4 |
| Honoraires | 732 | 150 |
| Régimes complémentaires de retraite | Néant | Néant |
| TOTAL | 1 431 | 879 |

En 2012 comme en 2011, la composition de l'organe d'administration est la même que celle de l'organe de direction.

En 2011, aucune action gratuite n'avait été attribuée aux membres des organes d'administration et de direction de la société AKKA Technologies.

En 2012, aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres des organes d'administration et de direction de la société AKKA Technologies.

Note 9 : Informations relatives à la gestion des risques

Dans le cadre de leur activité, certaines sociétés du Groupe font l'objet de vérification de la part des autorités fiscales et des organismes sociaux. Depuis 2005, le Groupe est contrôlé régulièrement sur l'ensemble de ses obligations déclaratives en matière comptable, fiscale (notamment sur l'IS, la taxe professionnelle puis la CVAE, les subventions, le crédit d'impôt recherche, la TVA...) et sociale (Cotisations sociales et taxes assises sur les salaires) tant sur ses filiales en France qu'à l'étranger. Sur l'exercice 2012, des contrôles sont arrivés à leur terme sans conséquences significatives sur la situation financière du Groupe. Par ailleurs, pour certaines des sociétés contrôlées, des propositions de rectification ont été reçues en juillet 2012. Les points soulevés portent notamment sur l'éligibilité de certains projets subventionnés et pour lesquels les compléments d'information et les éléments de réponse nécessaires à la bonne compréhension ont été apportés point par point à l'ensemble des observations faites par l'Administration afin que celle-ci puisse valider les positions du Groupe. Après prise en compte des avis de nos conseils juridiques et fiscaux externes, nous n'anticipons pas d'impact significatif futur sur les états financiers du Groupe.

20.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012.

- le contrôle des comptes consolidés de la société AKKA Technologies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.10 et 4.2 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.10 et 4.2 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne, le 23 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Xavier GRAZ

20.5 Comptes sociaux AKKA Technologies 2012

20.5.1 Bilan 2012

| RUBRIQUES Montants en milliers d'euros | Brut | Amortissements et provisions | Net 31/12/2012 | Net 31/12/2011 |
|--|----------------|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | | | | |
| Frais d'établissement | - | - | - | - |
| Frais de recherche et développement | - | - | - | - |
| Concession, brevets et droits similaires | 578 | 556 | 22 | 40 |
| Fonds commercial | 15 | 4 | 11 | 11 |
| Autres immobilisations incorporelles | - | - | - | - |
| Avances et acomptes sur immo.incorp. | - | - | - | - |
| | 594 | 560 | 34 | 51 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | | |
| Terrains | - | - | - | - |
| Constructions | - | - | - | - |
| Installations tech., mat.et outillage ind. | 30 | 30 | 1 | 1 |
| Autres immobilisations corporelles | 1 085 | 678 | 407 | 451 |
| Immobilisations en cours | - | - | - | - |
| Avances et acomptes | - | - | - | - |
| | 1 115 | 708 | 408 | 452 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | | | | |
| Participation par M.E | - | - | - | - |
| Autres participations | 126 381 | 28 | 126 353 | 78 681 |
| Créances rattachées à des participations | - | - | - | - |
| Autres titres immobilisés | 2 500 | - | 2 500 | 2 500 |
| Prêts | 65 | 20 | 46 | 28 |
| Autres immobilisations financières | 544 | - | 544 | 653 |
| | 131 200 | 1 316 | 129 884 | 82 367 |
| ACTIF IMMOBILISE | 131 200 | 1 316 | 129 884 | 82 367 |
| STOCKS ET EN-COURS | | | | |
| Stocks de matières premières | - | - | - | - |
| Stocks d'en-cours de product.de biens | - | - | - | - |
| Stocks d'en-cours de product.de services | - | - | - | - |
| Stocks produits intermédiaires et finis | - | - | - | - |
| Stocks de marchandises | - | - | - | - |
| | - | - | - | - |
| CREANCES | | | | |
| Avances, acomptes versés sur comm. | - | - | - | - |
| Créances clients et comptes rattachés | 6 352 | 43 | 6 309 | 3 104 |
| Autres créances | 126 431 | 126 | 126 305 | 77 565 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | - | - | - | - |
| | 132 783 | 169 | 132 614 | 80 669 |
| DISPONIBILITES, DIVERS ET COMPTES DE REGULARISATION | | | | |
| Valeurs mobilières de placement dont actions propres | 11 664 | - | 11 664 | 13 127 |
| Disponibilités | 5 992 | - | 5 992 | 625 |
| Charges constatées d'avance | 188 | - | 188 | 173 |
| | 150 627 | 169 | 150 458 | 94 594 |
| ACTIF CIRCULANT | 150 627 | 169 | 150 458 | 94 594 |
| Frais d'émission d'emprunt à étaler | 650 | - | 650 | 1 088 |
| Primes de remboursement des obligations | - | - | - | - |
| Ecarts de conversion actifs | 169 | - | 169 | 165 |
| TOTAL GENERAL | 282 645 | 1 485 | 281 161 | 178 213 |

| RUBRIQUES Montants en milliers d'euros | | Net 31/12/2012 | Net 31/12/2011 |
|---|--------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| SITUATION NETTE | | | |
| Capital social ou individuel | dont versé | 21 155 | 21 155 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport,... | | 8 998 | 7 850 |
| Ecarts de réévaluation | dont écart d'équivalence | - | - |
| Réserve légale | | 2 098 | 1 906 |
| Réserves statutaires et contractuelles | | - | - |
| Réserves réglementées | | - | - |
| Autres réserves | | 13 024 | 10 951 |
| Report à nouveau | | - | - |
| Résultat de l'exercice | | 21 279 | 10 949 |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | | | |
| PROVISIONS REGLEMENTEES | | 26 | 43 |
| CAPITAUX PROPRES | | 66 580 | 50 310 |
| Produits des émissions de titres participatifs | | - | - |
| Avances conditionnées | | - | - |
| AUTRES FONDS PROPRES | | - | - |
| Provisions pour risques | | 182 | 199 |
| Provisions pour charges | | 35 | 23 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | | 217 | 222 |
| DETTES FINANCIERES | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | - | - |
| Autres emprunts obligataires | | 6 668 | 13 334 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 45 938 | 85 |
| Emprunts et dettes financières divers | | 155 172 | 107 221 |
| | | 207 778 | 120 640 |
| AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS | | | |
| DETTES DIVERSES | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 4 077 | 4 838 |
| Dettes fiscales et sociales | | 1 536 | 2 182 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | - | - |
| Autres dettes | | 973 | 20 |
| PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | | - | - |
| DETTES | | 214 364 | 127 681 |
| Ecarts de conversion passifs | | | |
| | | - | - |
| TOTAL GENERAL | | 281 161 | 178 213 |

20.5.2 Compte de résultat 2012

| RUBRIQUES Montants en milliers d'euros | France | Export | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|--|---------------|--------------------------------|---------------|----------------|
| Ventes de marchandises | - | - | - | - |
| Production vendue de biens | - | - | - | - |
| Production vendue de services | 10 090 | 6 414 | 16 504 | 13 829 |
| Chiffre d'affaires net | 10 090 | 6 414 | 16 504 | 13 829 |
| Production stockée | | | - | - |
| Production immobilisée | | | - | - |
| Subventions d'exploitation | | | 3 | 2 |
| Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges | | | 876 | 811 |
| Autres produits | | | 0 | 0 |
| Total des produits d'exploitation | | | 17 383 | 14 642 |
| Achats de marchandises | | | 1 | 2 |
| Variation de stock de marchandises | | | - | - |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | - | - |
| Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements) | | | - | - |
| Autres achats et charges externes | | | 12 669 | 11 227 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 259 | 272 |
| Salaires et traitements | | | 3 034 | 3 111 |
| Charges sociales | | | 1 320 | 1 375 |
| DOTATIONS D'EXPLOITATION | | | | |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | | | 322 | 205 |
| Dotations aux provisions sur immobilisations | | | 35 | 23 |
| Dotations aux provisions sur actifs circulants | | | - | - |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | | | - | - |
| Autres charges | | | 25 | 68 |
| Total des charges d'exploitation | | | 17 665 | 16 281 |
| | | RESULTAT D'EXPLOITATION | (282) | (1 639) |
| Bénéfice attribué ou perte transférée | | | - | - |
| Perte supportée ou bénéfice transféré | | | - | - |
| Produits financiers de participations | | | 22 388 | 13 157 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | | - | 219 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | 248 | 219 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 3 | - |
| Différences positives de change | | | - | 5 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | - | - |
| Total des produits financiers | | | 22 639 | 13 599 |
| Dotations financières aux amortissement et provisions | | | 4 | 28 |
| Intérêts et charges assimilées | | | 2 554 | 1 308 |
| Différences négatives de change | | | 1 | - |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | - | - |
| Total des charges financières | | | 2 559 | 1 336 |
| | | RESULTAT FINANCIER | 20 080 | 12 264 |
| | | RESULTAT AVANT IMPOTS | 19 799 | 10 624 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | - | - |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | | 28 | 227 |
| Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges | | | 35 | 79 |
| Total des produits exceptionnels | | | 63 | 306 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | | 5 | 146 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | | 5 | 10 |
| Dotation exceptionnelles aux amortissements et provisions | | | 17 | 12 |
| Total des charges exceptionnelles | | | 28 | 168 |
| | | RESULTAT EXCEPTIONNEL | 35 | 138 |
| Participation des salariés aux résultats | | | - | - |
| Impôt sur les bénéfices | | | (1 445) | (187) |
| Total des produits | | | 40 085 | 28 547 |
| Total des charges | | | 18 806 | 17 598 |
| | | BENEFICE OU PERTE | 21 279 | 10 949 |

20.5.3 Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2012

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au Code de Commerce et au règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999, dans le respect des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

** Faits marquants de l'exercice*

- Le 3 avril 2012, AKKA Technologies a remboursé la deuxième échéance de son emprunt obligataire pour 6 666 K€.
- En avril 2012, AKKA Technologies s'est porté acquéreur de 65% de la société MBtech, filiale du groupe DAIMLER.
- En avril 2012, AKKA Technologies a souscrit un emprunt pour le financement de la prise de participation de la société MBtech.
- Le 28 décembre 2012, remboursement de la première annuité d'emprunt Natixis (MBtech) pour 5 739 K€.

** Frais de recherche*

La société n'a pas engagé de frais de recherche au cours de l'exercice.

** Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles*

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la base des taux suivants :

| | Biens acquis neufs | | | Biens acquis d'occasion | | |
|---|--------------------|--------|---------|-------------------------|-------|-------|
| | Mode | Durée | % | Mode | Durée | % |
| Petits logiciels de bureautique | Linéaire | 1 | 100 | Linéaire | 1 | 100 |
| Logiciels liés à l'exploitation (V.U. inférieure à 23 K€) | Linéaire | 2 | 50 | Linéaire | 2 | 50 |
| Logiciels liés à l'exploitation (V.U. supérieure à 23 K€) | Linéaire | 3 | 33.33 | Linéaire | 3 | 33.33 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | Linéaire | 4 | 25 | Linéaire | 2 | 50 |
| Installations générales, agencements et aménagements | Linéaire | 4 à 10 | 25 à 10 | Linéaire | 2 | 50 |
| Matériel de transport | Linéaire | 4 | 25 | Linéaire | 2 | 50 |
| Matériel de bureau | Linéaire | 4 | 25 | Linéaire | 2 | 50 |
| Matériel informatique | Dégressif | 3 | 50 | Linéaire | 2 | 50 |
| Mobilier | Linéaire | 7 à 10 | 14 à 10 | Linéaire | 2 | 50 |

Lorsque la fiscalité l'autorise, il est constaté des amortissements en mode dégressif. Cependant l'amortissement économique est considéré comme le mode linéaire. La différence entre les deux modes d'amortissement est constatée dans les capitaux propres au passif du bilan en amortissement dérogatoire. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la base des taux suivants :

Selon l'avis du CNC n° 2003-E (annexe 2, § 1.1), une immobilisation doit être scindée par composant dès lors que les éléments la constituant sont significatifs et conservent ce caractère au moment du remplacement et de la décomptabilisation. Il convient dès lors de concentrer l'analyse non seulement sur les éléments à forte valeur unitaire, mais également sur ceux qui ont des durées d'amortissement sensiblement différentes de la durée de l'immobilisation principale.

La société n'ayant que des immobilisations à faible valeur unitaire ou dont les composants ont une durée de vie relativement homogène, aucune immobilisation n'a été scindée par composant sur l'exercice.

Immobilisations Financières

** Participations, autres titres immobilisés*

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute d'inventaire est appréciée selon une double approche :

- valeur de marché basée sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat net, les capitaux propres et l'effectif,
- valeur d'utilité basée sur le cash-flow généré de manière récurrente.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs (en particulier des immobilisations financières), et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture en prenant pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

** Prêt Effort à la construction*

Pour 2012, le montant de la contribution à l'effort à la construction s'élève à 15 358,39 €.

Par ailleurs, une dépréciation de 3 215,81 € a été comptabilisée à la clôture de l'exercice au titre des prêts déposés avec un taux d'actualisation de 1,98%.

** Créances*

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

** Coûts sur emprunts – charges à étaler*

Les coûts sur l'emprunt lié à l'acquisition de MBtech ont fait l'objet d'un étalement sur 5 ans.

Le montant à étaler s'élève à 812 K€ et a fait l'objet d'une dotation à hauteur de 1/5^{ème} soit la somme de 162 K€ sur l'exercice 2012.

** Variation des capitaux propres*

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2012 s'analyse de la manière suivante (montants en K€) :

| | |
|---|---------------|
| Capitaux propres au 31/12/2011 | 50 310 |
| Dividendes versés sur l'exercice 2012 | (8 683) |
| Augmentation de capital | 2 543 |
| Variation de la prime d'émission | 1 148 |
| Variation des amortissements dérogatoires | (17) |
| Résultat de l'exercice 2012 | 21 279 |
| Capitaux propres au 31/12/2012 | 66 580 |

Le capital social est passé de 18 612 K€ à 21 155 K€. Les variations sont les suivantes :

| | Nombre de titres | Valeur nominal | Montant du capital |
|--|-------------------|----------------|----------------------|
| | | en € | en € |
| 1^{er} janvier 2012 | 12 164 499 | 1,53 | 18 611 683,47 |
| Exercice de 156 901 BSAAR transformés en actions (CA du 5 juin 2012) | 213 738 | 1,53 | 327 019,14 |
| Attribution 1 action gratuite pour 10 détenues (CA du 5 juin 2012) | 1 237 823 | 1,53 | 1 893 869,19 |
| Exercice de 15 615 BSAAR transformés en actions (CA du 22 juin 2012) | 23 383 | 1,53 | 35 775,99 |
| Attribution gratuite d'actions (CA du 22 juin 2012) | 45 290 | 1,53 | 69 293,70 |
| Exercice de 5 773 BSAAR transformés en actions | 8 647 | 1,53 | 13 229,91 |
| Exercice de 11 127 BSAAR transformés en actions | 16 675 | 1,53 | 25 512,75 |
| Exercice de 1 070 BSAAR transformés en actions | 1 603 | 1,53 | 2 452,59 |
| Exercice de 6 421 BSAAR transformés en actions | 9 620 | 1,53 | 14 718,60 |
| Exercice de 70 500 BSAAR transformés en actions | 105 611 | 1,53 | 161 584,83 |
| 31 décembre 2012 | 13 826 889 | 1,53 | 21 155 140,17 |

** Indemnités de départ en retraite*

Le montant des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour charges qui s'élève à 34 983 € à la clôture de l'exercice.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière (préconisée par l'IAS 19),
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over de chaque société du Groupe,
- la probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite,
- un taux de charges sociales de 45%,
- un taux d'inflation de 2%.
- un taux de croissance des salaires retenu égal à 3%,
- un taux d'actualisation retenu de 2,69% (Taux Iboxx AA10+).

** Provisions pour risques et charges*

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

** Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire déterminée par référence au dernier cours de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Le prix d'achat des valeurs mobilières de placement s'élève à 11 533 K€ au 31 décembre 2012 contre 13 123 K€ au 31 décembre 2011. Ces dernières sont constituées pour 6 000 K€ de comptes à terme et 5 433 K€ de SICAV de trésorerie dont le cours de clôture est de 5 437 K€. Les 100 K€ restant sont constitués de 81 229 actions propres AKKA Technologies dont le cours de clôture est de 1 949 K€.

Instruments dilutifs

Les instruments émis par la société AKKA Technologies ayant un effet potentiellement dilutif, en cours au 31 décembre 2012 sont les suivants :

| Instruments dilutifs | Nombre d'actions |
|---|-------------------------|
| Options de souscriptions d'actions émises le 14 mars 2006 | 32 664 |
| Actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011 | 9 020 |
| Total instruments dilutifs | 41 684 |

Les durées d'acquisition des actions gratuites attribuées le 6 septembre 2011 sont les suivantes :

- ⇒ 6 050 actions ont une durée d'acquisition de 2 ans,
- ⇒ 1 485 actions ont une durée d'acquisition de 3 ans,
- ⇒ 1 485 actions ont une durée d'acquisition de 4 ans.

Ces instruments financiers représentent 0,3% du nombre total d'actions en circulation à fin 2012 contre 3,7% à fin 2011.

A fin décembre 2012, il ne reste plus qu'un plan d'options en vigueur suite à l'exercice de la clause de forçage des BSAAR et à la fin du plan de stock-options du 28 mai 2004 :

| | Options de souscription |
|--|--------------------------------|
| Date d'attribution par le conseil | 14 mars 2006 |
| Nombre d'options résiduelles | 16 332 |
| Nombre potentiel d'actions correspondant | 32 664 |
| Date de première levée possible | 14 mars 2007 |
| Date de dernière levée possible | 14 mars 2014 |
| Date de première cession possible | 14 mars 2010 |
| Prix d'exercice en euros (par option) | 16,15 € |

Conformément aux dispositions du prospectus émis par l'AMF le 20 février 2008, le Groupe a décidé d'activer la clause de forçage des BSAAR. En conséquence, les porteurs ont eu la possibilité d'exercer leurs BSAAR au prix d'exercice de 13,80 € (donnant droit à 1,498 actions AKKA) ou de se faire rembourser ces BSAAR au prix de 0,01€.

** Covenants sur emprunts*

Au 31 décembre 2012, les « covenants » négociés avec les banques sont les suivants :

Emprunt MBtech :

Lors de la souscription des emprunts, un engagement a été pris de respecter les ratios financiers suivants concernant la structure du bilan et la capacité de l'activité à couvrir les échéances :

- ⇒ Leverage Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé
 - Au 30 juin 2012 < 3,0x
 - Au 31 décembre 2012 < 2,75x
 - A partir du 30 juin 2013 < 2,5x
- ⇒ Gearing Ratio : Dette Financière Nette Consolidée / Capitaux propres
 - Au 30 juin 2012 < 1,25x
 - Au 31 décembre 2012 < 1,15x
 - Au 30 juin 2013 < 1,00x
 - A partir du 31 décembre 2013 < 0,9x
- ⇒ Debt Cover Ratio : Free Cash-Flow Consolidés / Service de la dette
 - Au moins égal à 1,2x à partir du 30 juin 2012
- ⇒ Limitation des investissements :
 - 30 M€ en 2012 pour le Groupe
 - 110% des investissements prévus pour 2012 à 2016

Au 31 décembre 2012, ces quatre ratios sont respectés par le Groupe.

OBSAAR :

Le 25 février 2008, AKKA Technologies a lancé une émission de 20 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros pour un montant total de 20 millions d'euros.

Caractéristique des BSAAR : Les 420 000 BSAAR souscrits dans le cadre de cette émission étaient incessibles durant les 2 premières années et ont été admis aux négociations sur le marché Euronext Paris à compter du 3 avril 2010. Faisant suite à plusieurs modifications du capital (4 attributions en 2008, en 2009, en 2011 et en 2012 d'une action gratuite pour 10 actions détenues et distribution d'une partie des réserves d'AKKA Technologies), la parité a été modifiée.

Le Groupe a activé la clause de forçage des BSAAR conformément à ce qui était prévu dans le prospectus visé par l'AMF en 2008. Il n'y a donc plus de BSAAR en circulation à fin décembre 2012.

Caractéristiques des obligations : Les 20 000 obligations ont été souscrites par des banques. Elles sont amorties en trois tranches égales. Les deux premières tranches ont déjà été amorties. La dernière sera amortie le 3 avril 2013.

L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations du 19 juillet 2010 a modifié le calcul du ratio Leverage. Les ratios sont désormais les suivants :

- ⇒ Ratio Gearing, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / Situation nette consolidée, inférieur ou égal à 1,

- ⇒ Ratio Leverage, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / EBITDA consolidé, inférieur ou égal à 3 au 31 décembre 2011, et inférieur ou égal à 2,5 au 31 décembre 2012.

Les ratios prévus dans la note d'opération sont dégressifs d'une année sur l'autre. Ils doivent également être respectés au 30 juin de chaque exercice.

Au 31 décembre 2012, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

** Risque de taux*

- ⇒ Le Groupe a signé le 5 juillet 2010 une couverture de taux sur l'OBSAAR 2008 afin d'anticiper la hausse des taux d'intérêt de l'Euribor 3 mois (sur lequel est indexé l'emprunt obligataire). L'instrument financier dérivé détenu au 31 décembre 2012 est un contrat de SWAP dont les caractéristiques sont les suivantes: SWAP à taux fixe de 1,545 %, soit 2,205 % après application de la marge de 0,66 %, jusqu'en avril 2013 sur l'encours amorti de l'OBSAAR 2008.
- ⇒ Le Groupe a signé plusieurs opérations de couverture de taux concernant les emprunts liés à l'acquisition de MBtech et ce pour remplir les engagements envers ses partenaires bancaires :
- Une couverture de taux signée le 2 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,715% sur 3 ans pour un montant de 20 M€
 - Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,734% sur 3 ans pour un montant de 20 M€
 - Une couverture de taux signée le 23 mai 2012 : l'instrument financier dérivé est un contrat de SWAP à taux fixe de 0,70% sur 3 ans pour un montant de 14 M€

** Rémunérations des membres des organes d'administration*

| Montants en milliers d'euros | 2012 | 2011 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Rémunération fixe | 359 | 587 |
| Rémunération variable | 150 | 50 |
| Jetons de présence | 25 | Néant |
| Avantages en nature | Néant | Néant |
| Honoraires | 150 | 150 |
| Régimes complémentaires de retraite | Néant | Néant |
| TOTAL | 684 | 787 |

** Informations sur le DIF*

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Heures acquises au 31/12/2011 | 2 054 |
| Heures acquises en 2012 | 519 |
| Heures prises en 2012 | - |
| Total au 31/12/2012 | 2 573 |

** Information sur les parties liées*

La société a réalisé des transactions avec les parties liées suivantes, au sens d'IAS 24.

- Idéactive Events (organisation d'événements)
- Dubaia9 (prestations de services)

Les transactions avec ces sociétés étant jugées non significatives, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe.

** Identité de la société consolidante*

La société AKKA Technologies est la tête de Groupe dans la consolidation du Groupe AKKA.

** Intégration Fiscale*

A compter du 1^{er} janvier 2003, un groupe d'intégration fiscale a été créé. La société AKKA Technologies en est la société tête de Groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales verseront à la société AKKA Technologies le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale. La créance d'impôt née d'éventuels déficits fiscaux de l'exercice est constatée dans les comptes de la société AKKA Technologies.

Le montant net de l'impôt économisé du fait de l'intégration fiscale au titre de l'année 2012 est de 1 917 K€.

**Honoraires Commissariat aux comptes*

Le montant passé en charge au titre des honoraires de commissariat aux comptes pour 2012 est de 94 800 euros.

**Evénements postérieurs à la clôture*

Le 1^{er} mars 2013, AKKA Technologies a décidé de structurer son financement à moyen terme via une émission obligataire par placement privé.

Le montant de cette émission s'élève à 100 M€ avec une maturité de 5 ans et 4 mois (échéance 29 juin 2018) avec un coupon annuel de 4,45%.

Immobilisations

| Montant en milliers d'euros | Valeur brute début 2012 | Réévaluation courant 2012 | Acquisitions courant 2012 | Virements courant 2012 | Cessions courant 2012 | Valeur brute fin 2012 |
|--|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Frais d'établissement et de développement | - | - | - | - | - | - |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | 571 | - | 22 | - | - | 594 |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 571 | - | 22 | - | - | 594 |
| Terrains | - | - | - | - | - | - |
| Constructions sur sol propre | - | - | - | - | - | - |
| Constructions sur sol d'autrui | - | - | - | - | - | - |
| Installations générales, agencements des constructions | - | - | - | - | - | - |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels | 30 | - | - | - | - | 30 |
| Installations générales, agencements, aménagements divers | 111 | - | - | - | - | 111 |
| Matériel de transport | 139 | - | - | - | 70 | 69 |
| Matériel de bureau et mobilier informatique | 730 | - | 80 | - | - | 810 |
| Emballages récupérables divers | 95 | - | - | - | - | 95 |
| Immobilisations corporelles en cours | 0 | - | - | - | - | 0 |
| Avances et acomptes | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 1 106 | - | 80 | - | 70 | 1 115 |
| Participations évaluées par mise en équivalence | - | - | - | - | - | - |
| Autres participations | 78 710 | - | 47 687 | - | 15 | 126 381 |
| Autres titres immobilisés | 2 500 | - | - | - | - | 2 500 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 704 | - | 62 | 129 | 28 | 609 |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 81 914 | - | 47 749 | 129 | 43 | 129 491 |
| TOTAL GENERAL | 83 591 | - | 47 851 | 129 | 113 | 131 200 |

Amortissements

| Situation et mouvements de l'exercice en milliers d'euros | Montant début 2012 | Augmentations | Diminutions | Montant fin 2012 |
|--|--------------------|---------------|-------------|------------------|
| Frais d'établissement et de développement | - | - | - | - |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | 520 | 40 | - | 560 |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 520 | 40 | - | 560 |
| Terrains | - | - | - | - |
| Constructions sur sol propre | - | - | - | - |
| Constructions sur sol d'autrui | - | - | - | - |
| Installations générales, agencements des constructions | - | - | - | - |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels | 29 | 1 | - | 30 |
| Installations générales, agencements, aménagements divers | 25 | 11 | - | 37 |
| Matériel de transport | 111 | 21 | 65 | 68 |
| Matériel de bureau et mobilier informatique | 488 | 86 | - | 574 |
| Emballages récupérables divers | - | - | - | - |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 653 | 119 | 65 | 708 |
| TOTAL GENERAL | 1 173 | 159 | 65 | 1 268 |

| Immobilisations amortissables en milliers d'euros | DOTATIONS | | | REPRISES | | | Montant amort à la fin de l'exercice |
|--|-----------------------|----------------|---------------------------|-----------------------|----------------|---------------------------|--------------------------------------|
| | Différentiel de durée | Mode dégressif | Amort.fiscal exceptionnel | Différentiel de durée | Mode dégressif | Amort.fiscal exceptionnel | |
| Frais d'établissement et de développement | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | 12 | - | - | 32 | - | - | (19) |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 12 | - | - | 32 | - | - | (19) |
| Terrains | - | - | - | - | - | - | - |
| Constructions sur sol propre | - | - | - | - | - | - | - |
| Constructions sur sol d'autrui | - | - | - | - | - | - | - |
| Installations générales, agencements des constructions | - | - | - | - | - | - | - |
| Installations techniques, matériel et outillages industriels | - | - | - | - | - | - | - |
| Installations générales, agencements, aménagements divers | - | - | - | - | - | - | - |
| Matériel de transport | - | - | - | - | - | - | - |
| Matériel de bureau et mobilier informatique | - | 5 | - | - | 3 | - | 2 |
| Emballages récupérables divers | - | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | - | 5 | - | - | 3 | - | 2 |
| TOTAL GENERAL | 12 | 5 | - | 32 | 3 | - | (17) |
| TOTAL GENERAL non ventilé | | | 17 | | | 35 | (17) |

| Charges réparties sur plusieurs exercices en milliers d'euros | Montant début 2012 | Augmentations | Diminutions | Montant fin 2012 |
|---|--------------------|---------------|-------------|------------------|
| Frais d'émission d'emprunt à étaler | 1 088 | (275) | 162 | 650 |
| Primes de remboursement des obligations | | | | |

| Etat des créances (en milliers d'euros) | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'1 an |
|---|----------------|----------------|---------------|
| Créances rattachées à des participations | - | - | - |
| Prêts (1) (2) | 65 | - | 65 |
| Autres immobilisations financières | 544 | 544 | - |
| Clients douteux ou litigieux | 49 | 49 | - |
| Autres créances clients | 6 303 | 6 303 | - |
| Créances représentatives de titres prêtés | - | - | - |
| Personnel et comptes rattachés | 0 | 0 | - |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 8 | 8 | - |
| Impôts sur les bénéfices | 74 771 | 26 929 | 47 842 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 766 | 766 | - |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | - | - | - |
| Divers | - | - | - |
| Groupes et associés (2) | 50 845 | 50 845 | - |
| Débiteurs divers | 41 | 41 | - |
| Charges constatées d'avance | 188 | 188 | - |
| TOTAL DES CREANCES | 133 580 | 85 673 | 47 907 |
| (1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice | - | - | - |
| (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice | - | - | - |
| (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) | - | - | - |

| Etat des dettes (en milliers d'euros) | Montant brut | A 1 an au plus | A plus d'un an 5 ans au plus | A plus de 5 ans |
|--|----------------|----------------|---------------------------------|--------------------|
| Emprunts obligataires convertibles (1) | - | - | - | - |
| Autres emprunts obligataires (1) | 6 668 | 6 668 | - | - |
| Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi | 45 938 | 11 507 | 34 431 | - |
| Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à plus d'un an | - | - | - | - |
| Emprunts et dettes financières divers (1) (2) | - | - | - | - |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 4 077 | 4 077 | - | - |
| Personnel et comptes rattachés | 643 | 643 | - | - |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 670 | 670 | - | - |
| Impôts sur les bénéfices | - | - | - | - |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 143 | 143 | - | - |
| Obligations cautionnées | - | - | - | - |
| Autres impôts, taxes et assimilés | 79 | 79 | - | - |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | - | - | - | - |
| Groupes et associés (2) | 155 172 | 155 172 | - | - |
| Autres dettes | 973 | 973 | - | - |
| Dettes représentatives de titers empruntés | - | - | - | - |
| Produits constatés d'avance | - | - | - | - |
| TOTAL DES DETTES | 214 364 | 179 933 | 34 431 | - |

| | |
|---|--------|
| (1) Emprunts soucrits en cours d'exercice | 51 647 |
| (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice | 12 405 |
| (2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés | - |

Produits à recevoir

| Nature des produits (créances en milliers d'euros) | Montant |
|---|------------|
| <u>Immobilisations financières</u> | |
| Créances rattachées à des participations | - |
| Autres immobilisations financières | 459 |
| <u>Créances</u> | |
| Créances clients et comptes rattachés | 10 |
| Autres créances | 43 |
| <u>Valeurs mobilières de placement</u> | 131 |
| <u>Disponibilités</u> | - |
| <u>Autres</u> | - |
| TOTAL | 642 |

Charges à payer

| Nature des charges (en milliers d'euros) | Montant |
|--|--------------|
| Emprunts obligataires convertibles | - |
| Autres emprunts obligataires | - |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 29 |
| Emprunts et dettes financières divers | - |
| Avances et acomptes reçus sur commande en cours | - |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 1 104 |
| Dettes fiscales et sociales | 825 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | - |
| Autres dettes | - |
| <u>Autres</u> | - |
| TOTAL | 1 959 |

Charges et produits constatés d'avance

| Nature des charges en milliers d'euros | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 |
|--|------------|------------|
| Charges d'exploitation | | |
| Fournitures | 31 | 35 |
| Locations + maintenance | 34 | 77 |
| Ratios publics | 98 | 7 |
| Frais de recrutement | - | 22 |
| Divers | 16 | 24 |
| Charges financières | | |
| Intérêts/prêt | - | - |
| Frais gestion titres | 9 | 9 |
| Charges exceptionnelles | - | - |
| TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE | 188 | 173 |
| Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH) | 188 | 173 |

| Nature des produits en milliers d'euros | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 |
|---|------------|------------|
| Produits d'exploitation | - | - |
| Produits financiers | - | - |
| Produits exceptionnels | - | - |
| TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | - | - |
| Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB) | | |

| | | |
|---|------------|------------|
| TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE | 188 | 173 |
|---|------------|------------|

Charges exceptionnelles

| Nature des charges en milliers d'euros | Montant |
|---|-----------|
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | |
| Pénalités de marchés | - |
| Pénalités et amendes fiscales et pénales | 1 |
| Dons, libéralités | - |
| Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice | - |
| Subventions accordées | - |
| Rappels d'impôts | - |
| Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 22 |
| Charges sur exercices antérieurs | |
| Valeur comptable des éléments d'actifs cédés | |
| Immobilisations incorporelles | - |
| Immobilisations corporelles | 5 |
| Immobilisations financières | - |
| Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières) | - |
| Autres charges exceptionnelles | |
| Malis provenant de clauses d'indexation | - |
| Lots | - |
| Malis provenant du rachat de titres propres | - |
| Charges exceptionnelles diverses | - |
| TOTAL | 28 |

Produits exceptionnels

| Nature des produits en milliers d'euros | Montant |
|---|-----------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | |
| Dépôts et pénalités perçus sur achats et ventes | - |
| Libéralités reçues | - |
| Rentrées sur créances amorties | - |
| Subventions d'équilibre | - |
| Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices) | - |
| Autres Produits exceptionnels sur opérations de gestion | 35 |
| Produits sur exercices antérieurs | |
| Produits des cessions d'éléments d'actifs | |
| Immobilisations incorporelles | - |
| Immobilisations corporelles | 28 |
| Immobilisations financières | - |
| Autres éléments d'actifs (sauf stocks et valeurs mobilières) | - |
| Quote-part des subventions d'invest. Virée au résultat | |
| Autres produits exceptionnels | |
| Bonis provenant de clauses d'indexation | - |
| Lots | - |
| Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres | - |
| Produits exceptionnels divers | - |
| TOTAL | 63 |

Composition du capital social

| Catégorie de titres | Nombre de titres | | | Valeur nominale |
|---------------------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------|
| | A la clôture de l'exercice | créés pendant l'exercice | remboursés pendant l'exercice | |
| Actions ordinaires | 13 826 889 | 1 662 390 | - | 1,53 € |
| Actions amorties | - | - | - | - |
| Actions à dividende prioritaire | - | - | - | - |
| Actions préférentielles | - | - | - | - |
| Parts sociales | - | - | - | - |
| Certificats d'investissement | - | - | - | - |

Effectif moyen

| Catégories | Effectif moyen salarié | | Effectif moyen mis à disposition | | Total | |
|-------------------------|------------------------|------------|----------------------------------|------------|------------|------------|
| | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 | 31-déc.-12 | 31-déc.-11 |
| Cadres | 37 | 38 | - | - | 37 | 38 |
| Agents de maîtrise | 5 | 3 | - | - | 5 | 3 |
| Employés et techniciens | - | - | - | - | - | - |
| Ouvriers | - | - | - | - | - | - |
| Total | 42 | 41 | - | - | 42 | 41 |

Ventilation du chiffre d'affaires

| Détail du chiffre d'affaires en milliers d'euros | Décembre 2012 | | | Décembre 2011 | | |
|--|---------------|--------------|---------------|---------------|------------|---------------|
| | France | Export | Total | France | Export | Total |
| Prestations de services | 10 090 | 6 414 | 16 504 | 13 336 | 493 | 13 829 |
| TOTAL | 10 090 | 6 414 | 16 504 | 13 336 | 493 | 13 829 |

| En milliers d'euros | Décembre 2012 | | | | | Décembre 2011 |
|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|----------------------|----------------|---------------|---------------|
| | Résultat avant report déficitaire | Réport déficitaire | Résultat avant impôt | Impôt dû | Résultat net | Résultat net |
| Résultat courant | 19 799 | - | 19 799 | 460 | 19 339 | 10 206 |
| Résultat exceptionnel à court terme | 35 | - | 35 | 12 | 23 | 92 |
| Résultat exceptionnel à long terme | - | - | - | - | - | - |
| Résultat intégration fiscale | - | - | - | - | - | - |
| Participation des salariés | - | - | - | - | - | - |
| Créances d'impôts | - | - | - | (1 917) | 1 917 | 651 |
| TOTAL | 19 834 | - | 19 834 | (1 445) | 21 279 | 10 949 |

| Impact sur le résultat en milliers d'euros | Dotations | Reprises | Montant |
|--|--------------|------------|--------------|
| Provisions réglementées | | | |
| Provision retraite | 35 | 23 | 12 |
| ORGANIC | 29 | 22 | 7 |
| Valeurs mobilières de placement | 4 | 7 | (3) |
| Frais d'acquisition des titres de participation | 2 425 | 933 | 1 492 |
| Provision construction | - | 6 | (6) |
| Autres provisions | 2 493 | 991 | 1 502 |
| Carry Back | - | - | - |
| Crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt formation | - | - | - |
| IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE | 2 493 | 991 | 1 502 |
| Impact sur les capitaux propres en milliers d'euros | Dotations | Reprises | Montant |
| IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES RESULTANT DES PROVISIONS REGLEMENTEES | | | |

Engagements financiers

| Engagements donnés en milliers d'euros | Total | Dirigeants | Filiales | Participations | Entreprises liées | Autres |
|--|---------------|------------|---------------|----------------|-------------------|----------|
| Avals: | - | - | - | - | - | - |
| Cautions | - | - | - | - | - | - |
| Garanties | | | | | | |
| Garanties Mbtech | 39 719 | - | 39 719 | - | - | - |
| Nantissement de titres - MBTech | 52 795 | - | 52 795 | - | - | - |
| Garantie - MB Sim Technology | 2 606 | - | 2 606 | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 95 120 | - | 95 120 | - | - | - |

| Engagements reçus en milliers d'euros | Total | Dirigeants | Filiales | Participations | Entreprises liées | Autres |
|--|---------------|------------|----------|----------------|-------------------|---------------|
| Avals: | - | - | - | - | - | - |
| Cautions | | | | | | |
| sur compléments de prix des croissance externes | - | - | - | - | - | - |
| Garanties sur opérations de croissance externe | 55 800 | - | - | - | - | 55 800 |
| Autres | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 55 800 | - | - | - | - | 55 800 |

9 507 K€ restent à décaisser sur les acquisitions postérieurement à 2012 qui ne sont pas enregistrés en comptabilité.

Entreprise liées et participations

| Postes en milliers d'euros | Montant concernant les entreprises | |
|--|------------------------------------|---|
| | liées | avec lesquelles la société a un lien de participation |
| Immobilisations financières | | |
| Avances et acomptes sur immobilisations | - | - |
| Participations | - | - |
| Créances rattachées à des participations | 126 353 | - |
| Prêts | - | - |
| Créances | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | - | - |
| Créances clients et comptes rattachés | 6 094 | - |
| Autres créances | 50 719 | - |
| Capital souscrit appelé non versé | - | - |
| Passif | | |
| Emprunts obligataires convertibles | - | - |
| Autres emprunts obligataires | - | - |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | - | - |
| Emprunts et dettes financières divers | - | - |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | - | - |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 842 | - |
| Autres dettes | 155 172 | - |
| Eléments financiers | | |
| Produits de participation | 21 827 | - |
| Autres produits financiers | 559 | - |
| Charges financières | 979 | - |
| Autres | | |
| TOTAL | 364 545 | - |

Liste des filiales et participations

| Montant en milliers d'euros | Capital | Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats | Quote-part du capital détenu (en %) | Valeur comptable des titres détenus | | Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos | Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|-----------------------------------|---------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--------|--|---|--|
| | | | | Brute | Nette | | | |
| Sociétés | | | | | | | | |
| AKKA DEVELOPMENT SAS | 240 | 3 682 | 100,00% | 229 | 229 | 8 843 | 3 112 | - |
| AKKA MANAGER SARL | 39 | 62 | 100,00% | 39 | 39 | 2 858 | (41) | 7 |
| CASCIOPE SAS | 100 | 154 | 100,00% | 200 | 200 | 1 092 | (101) | - |
| MBTECH GROUP | 300 | 47 260 | 65,00% | 47 621 | 47 621 | 268 375 | (375) | - |
| MBTECH VERWALTUNGS | 25 | (1) | 65,00% | 26 | 26 | - | 3 | - |
| AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS | 976 | 9 671 | 100,00% | 14 360 | 14 360 | 127 954 | 4 019 | 6 500 |
| AKKA SWITZERLAND | 83 | 1 447 | 100,00% | 1 588 | 1 588 | 4 879 | 114 | - |
| AKKA TECHNOLOGIES MAROC | 34 | 634 | 80,00% | 180 | 180 | 2 231 | 315 | - |
| AKKA INGENIERIE PROCESS SAS | 101 | 5 430 | 100,00% | 1 499 | 1 499 | 80 711 | 2 513 | 1 500 |
| AKKA TECHNOLOGIES INDIA (1) | 1 | (4) | 100,00% | 1 | - | - | - | - |
| IDEACTIVE FORMATION | 8 | 197 | 100,00% | 500 | 500 | 359 | 10 | 85 |
| AKKA MIDDLE EAST | 21 | (123) | 50,00% | 11 | 11 | 3 952 | 468 | - |
| AKKA TRANS AFRICA | 20 | 193 | 60,00% | 12 | 12 | 2 428 | 261 | - |
| AKKA SERVICES SAS | 1 299 | 2 678 | 100,00% | 12 785 | 12 785 | 32 286 | 2 500 | 3 735 |
| GEPILLOG SAS | 40 | 686 | 100,00% | 3 843 | 3 843 | - | 108 | - |
| REAL FUSIO | 40 | 292 | 51,00% | 620 | 620 | 1 594 | (17) | - |
| AKKA I&S SA | 26 000 | 12 222 | 100,00% | 8 955 | 8 955 | 134 723 | 7 006 | 5 900 |
| AEROCONSEIL | 6 000 | 28 161 | 100,00% | 30 081 | 30 081 | 87 029 | 11 046 | 3 600 |
| AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS | 990 | 3 597 | 25,00% | 3 202 | 3 202 | 80 027 | 3 226 | 500 |
| ERDIMAT SAS | 459 | 1 017 | 100,00% | 544 | 544 | - | 8 | - |
| CRDTA | 37 | (1 782) | 100,00% | 24 | - | - | (447) | - |
| AKKA IMMO | 3 | (1) | 100,00% | 3 | - | - | (1) | - |
| EKIS SAS | 1 952 | (1 300) | 100,00% | 58 | 58 | 102 | 478 | - |

(1) Chiffres au 31 mars 2012

20.5.4 Rapport général des commissaires aux comptes – exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AKKA TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note "Règles et méthodes comptables – participations, autres titres immobilisés" de l'annexe expose les méthodes d'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne, le 23 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Xavier GRAZ

20.5.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec la société SCI STANDING COURCELLES

Personne concernée : Maurice RICCI

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 25 janvier 2012 a autorisé la location d'un appartement meublé parisien de 198 m² à usage de logement de fonction.

Modalité : La location s'étale sur une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2012 pour un loyer mensuel de 16 666 euros révisable chaque année. La charge de loyer sur l'exercice 2012 s'élève à 200 000 euros HT.

Avec la société BMC MANAGEMENT AND INVESTMENT

Personne concernée : Maurice RICCI

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 30 août 2012 a autorisé la réalisation de prestations de services correspondant à des missions commerciales, stratégiques, administratives et relationnelles dans le cadre du déploiement du Groupe.

Modalité : Versement d'une redevance annuelle de 642 000 euros. Le montant passé en charge au titre de l'exercice 2012 s'élève à 187 250 euros HT.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société AMF Investisseurs

Personne concernée : Alain TISSERAND

Nature : Convention d'assistance et de prestations de services du 30 avril 2002 conclue avec la société AMF Investisseurs et transférée à la société AMF Investisseurs SARL.

Ladite convention s'est poursuivie selon les termes de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration en date du 23 novembre 2010 et prévoyant une facturation annuelle de 150 600 euros HT pour 8 jours de prestations mensuelles effectuées par Alain TISSERAND, ainsi que la fourniture par d'autres personnes que Alain TISSERAND de prestations complémentaires d'assistance administrative, bureautique et commerciale pour un montant mensuel de 3 300 euros HT (correspondant à 12,5 jours de prestation par mois).

L'avenant n° 6 comportant une erreur matérielle sur le montant annuel des prestations complémentaires (33 600 euros au lieu de 39 600 euros HT), le Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 a autorisé la signature d'un avenant (avenant n° 7) rectifiant cette erreur et modifiant, par ailleurs, la date d'échéance annuelle du contrat (31 décembre).

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant passé en charge sur l'exercice 2012 au titre de cette convention représente 189 600 euros.

Avec la société DUBAIA9 SAS

Personne concernée : Maurice RICCI

Nature : Convention de prestations correspondant aux fonctions de direction financière, de ressources humaines, et de secrétariat général conclue avec la société DUBAIA9 SAS.

Le montant facturé au titre de cette convention correspond aux coûts réellement engagés par DUBAIA9 SAS, majorés d'une marge de 15%.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant comptabilisé dans les charges au 31 décembre 2012 au titre de cette convention s'élève à 44 000 euros HT.

Villeurbanne, le 23 avril 2013
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Jean-Louis FLECHE

Xavier GRAZ

20.6 Politique de distribution des dividendes

Dividendes versés au cours des 5 derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices.

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 (1) |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dividende par action | 0,52 | 0,34 | 0,70 | 0,64 | 0,64 |
| Montant des dividendes distribués | 5 039 821 | 3 654 589 | 7 618 288 | 8 683 066 | 9 734 129 |

(1) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 juin 2013

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices corrigé des opérations réalisées sur le capital :

- ⇒ Attribution d'une action gratuite pour 10 détenues
- ⇒ Division du nominal par 2
- ⇒ Distribution de dividendes sur les réserves

Les dividendes par action sont donc à nombre d'actions comparables, soit 12 826 889 actions en circulation à la date du 31 décembre 2012.

| | 2008 (2) | 2009 (2) | 2010 (2) | 2011 (2) | 2012 (1) |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dividende par action | 0,39 | 0,28 | 0,58 | 0,58 | 0,64 |
| Montant des dividendes distribués | 5 039 821 | 3 654 589 | 7 618 288 | 8 683 066 | 9 734 129 |

(1) Dividende proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 juin 2013

(2) A nombre d'actions comparables (i.e. après retraitement de 3 opérations d'attributions d'une action gratuite pour dix détenues en 2009, 2011 et 2012).

Politique de distribution

Le Groupe ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourraient être versés. Toutefois, il est envisagé de distribuer un dividende correspondant à une fourchette entre 20% et 30% du bénéfice net consolidé (part du Groupe), sous réserve de l'analyse, pour chaque exercice, du bénéfice social de la société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'Administration.

Délai de Prescription

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État, dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance de la société, il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

Le plan de sauvegarde de la société AKKA I&S arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 4 septembre 2007 est signalé ici uniquement dans la mesure où il se poursuit, et que la sixième annuité du plan sera assurée conformément aux termes dudit jugement.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice

Non applicable.

21 Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Informations relatives au capital souscrit

A fin décembre 2012, le capital social est de VINGT ET UN MILLIONS CENT CINQUANTE CINQ MILLE CENT QUARANTE EUROS ET DIX SEPT CENTIMES (21 155 140,17 €), divisé en TREIZE MILLIONS HUIT CENT VINGT SIX MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT NEUF (13 826 889) actions de 1,53 € de valeur nominale chacune.

Capital autorisé mais non émis

Etat des autorisations données au Conseil d'Administration :

| Date de l'Assemblée Générale | Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration | Durée de la délégation | Fin | Utilisation au cours de l'exercice 2012 |
|------------------------------|---|------------------------|---------------------------|---|
| 14/06/2011 | Augmentation du capital avec maintien du DPS L 225-129-2 et L 228-92 | 26 mois | Expire le 13 août 2013 | Néant |
| 14/06/2011 | Augmentation du capital avec suppression du DPS L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92 | 26 mois | Expire le 13 août 2013 | Néant |
| 14/06/2011 | Augmentation du capital avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92 | 26 mois | Expire le 13 août 2013 | Néant |
| 14/06/2011 | Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature L 225-147 | 26 mois | Expire le 13 août 2013 | Néant |
| 14/06/2011 | Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes sous la forme d'attribution d'actions gratuites d'élévation de la valeur nominale L 225-129-2 | 26 mois | Expire le 13 août 2013 | Néant |
| 14/06/2011 | Augmentation de capital réservée aux salariés L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce et L 3332-18 et svts du Code du travail | 26 mois | Expire le 13 août 2013 | Néant |
| 14/06/2011 | Options d'achat d'actions L 225-177 et suivants | 26 mois | Expire le 13 août 2013 | Néant |
| 14/06/2011 | Options de souscription d'actions L 225-177 et suivants | 26 mois | Expire le 13 août 2013 | Néant |
| 14/06/2011 | Ajustement éventuel d'une émission de titres | 26 mois | Expire le 13 août 2013 | Néant |
| 05/06/2012 | Autorisation d'opérer sur les titres de la société L 225 -209 | 18 mois | Expire le 4 décembre 2013 | Contrat de liquidité |
| 05/06/2012 | Annulation des titres auto détenus L 225 -209 | 24 mois | Expire le 4 juin 2014 | Contrat de liquidité |
| 05/06/2012 | Attribution d'actions gratuites L 225-197-1 | 38 mois | Expire le 4 août 2015 | CA 22.06.2012 45 290 actions attribuées |
| 05/06/2012 | Émission de bons permettant aux actionnaires de souscrire à des actions nouvelles à des conditions préférentielles en période d'offre publique L 233-32 II L233-33 | 18 mois | Expire le 4 décembre 2013 | Néant |

Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques. Un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture pour les exercices 2011 et 2012 est donné dans les comptes consolidés de l'exercice 2012 au paragraphe 20.3.6 ci-avant.

Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2005 a donné, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'admission des actions de la société à la cote d'un marché réglementé, l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

Par délibération du 14 avril 2005, le Conseil d'Administration a décidé de faire usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 28 février 2005, à l'effet d'opérer sur les actions de la société. Ce programme de rachat d'actions a obtenu le 26 avril 2005 le visa de l'AMF sous le numéro 05-304.

L'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société a été renouvelée successivement, pour des durées chacune de dix-huit mois, par les Assemblées Générales Extraordinaires du 20 juin 2006, 28 juin 2007, 24 juin 2008, 23 juin 2009, 22 juin 2010 et 14 juin 2011, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2012 a renouvelé, pour une durée de dix-huit mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée Générale Ordinaire l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Titres concernés : actions ordinaires (code ISIN FR0004180537).

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Non applicable à l'exception des OBSAAR décrites ci-dessous (cf paragraphe 21.1.5).

21.1.3 Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2012, la société AKKA Technologies et ses filiales possèdent 3 797 actions propres dans le cadre de son programme de rachat d'actions et 78 235 actions en dehors de ce programme. Le rapport de gestion du Groupe présenté au paragraphe 9.1 du présent document de référence apporte des précisions sur les actions auto-détenues.

21.1.4 Capital potentiel

Le capital potentiel de la société au 31 décembre 2012 était de 41 684 actions provenant de levée d'options de souscription d'actions et d'émission d'actions gratuites en cours d'acquisition. A cette date, le pourcentage de dilution total potentiel représente 0,3% du capital. Un tableau récapitulatif des différents plans est présenté dans la note 4.11 des comptes consolidés au paragraphe 20.3.6 ci-avant.

21.1.5 Autres titres donnant accès au capital

Le 3 avril 2008, la société AKKA Technologies a émis 20 000 Obligations à Bons de souscriptions et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale de 1 000 euros pour un montant de 20 millions d'euros.

L'émission a été réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Grâce à la partie non souscrite par les actionnaires principaux d'AKKA Technologies des 420 000 BSAAR émis, l'opération a également permis au Groupe d'intéresser à la réussite de sa stratégie ses dirigeants et cadres clés et de les fidéliser.

La Société a décidé de procéder au remboursement anticipé des BSAAR à compter du 30 novembre 2012 (publication du BALO du 19 octobre 2012 – cf note 4.11 des comptes consolidés 2012).

21.1.6 Nantissements, inscriptions, garanties

A la date d'enregistrement du présent rapport, la société n'a pas connaissance de nantissements et autres sûretés portant sur les actions inscrites au nominatif.

21.1.7 Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Non applicable.

21.1.8 Tableau d'évolution du capital de la société sur les cinq dernières années

| Date de l'Assemblée | Opération | Nombre d'actions émises | Valeur nominale des actions en € | Montant nominal de l'augmentation de capital en € | Prime d'émission d'apport ou de fusion | Montant cumulé du capital en € | Nombre cumulé d'actions |
|---------------------|---|-------------------------|----------------------------------|---|--|--------------------------------|-------------------------|
| AG 24 juin 2008 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 858 129 | 1,53 | 1 312 937 | - | 14 442 320 | 9 439 425 |
| CA 6 juillet 2008 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 26 320 | 1,53 | 40 270 | - | 14 482 590 | 9 465 745 |
| CA 18 juillet 2008 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 185 726 | 1,53 | 284 161 | - | 14 766 751 | 9 651 471 |
| CA 10 octobre 2008 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 25 604 | 1,53 | 39 176 | - | 14 805 926 | 9 677 076 |
| CA 5 mars 2009 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 104 600 | 1,53 | 160 038 | - | 14 965 954 | 9 781 676 |
| AG 23 juin 2009 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 978 168 | 1,53 | 1 496 597 | - | 16 462 561 | 10 759 844 |
| CA 12 octobre 2009 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 85 000 | 1,53 | 130 050 | - | 16 592 611 | 10 844 844 |
| CA 22 juin 2010 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 2 199 | 1,53 | 3 364 | - | 16 595 976 | 10 847 043 |
| CA 23 novembre 2010 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 35 863 | 1,53 | 54 870 | - | 16 650 846 | 10 882 906 |
| CA 31 mars 2011 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 2 000 | 1,53 | 3 060 | - | 16 653 906 | 10 884 906 |
| CA 31 mars 2011 | Constatacion exercice de 2 899 BSAAR | 3 591 | 1,53 | 5 494 | - | 16 659 400 | 10 888 497 |
| CA 31 mars 2011 | Augmentation du capital suite à levée d'options | 18 332 | 1,53 | 28 048 | - | 16 687 448 | 10 906 829 |
| CA 14 juin 2011 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 35 844 | 1,53 | 54 841 | - | 16 742 289 | 10 942 673 |
| CA 7 juillet 2011 | Augmentations du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 1 120 511 | 1,53 | 1 714 382 | - | 18 456 671 | 12 063 184 |
| CA 5 septembre 2011 | Augmentations du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 91 256 | 1,53 | 139 622 | - | 18 596 293 | 12 154 440 |
| CA 25 novembre 2011 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 9 317 | 1,53 | 14 255 | - | 18 610 548 | 12 163 757 |
| CA 25 novembre 2011 | Constatacion exercice de 544 BSAAR | 742 | 1,53 | 1 135 | - | 18 611 683 | 12 164 499 |
| CA 5 juin 2012 | Constat exercice de 156 901 BSAAR | 213 738 | 1,53 | 327 019 | - | 18 938 703 | 12 378 237 |
| CA 5 juin 2012 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 1 237 823 | 1,53 | 1 893 869 | - | 20 832 572 | 13 616 060 |
| CA 22 juin 2012 | Constat exercice de 15 615 BSAAR | 23 383 | 1,53 | 35 776 | - | 20 868 348 | 13 639 443 |
| CA 22 juin 2012 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 10 527 | 1,53 | 16 106 | - | 20 884 454 | 13 649 970 |
| CA 22 juin 2012 | Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission» | 34 763 | 1,53 | 53 187 | - | 20 937 641 | 13 684 733 |
| CA 28 mars 2013 | Constat exercice de 94 891 BSAAR | 142 156 | 1,53 | 217 499 | - | 21 155 140 | 13 826 889 |

Cf. 21.1.1 sur les variations de capital intervenues sur le 1er trimestre 2013.

Extraits des statuts sur le capital :

- suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2008, le capital a été augmenté d'une somme de 1 312 937,37 euros par incorporation de la prime d'émission et la création de 858 129 actions de 1,53 euro de valeur nominale ».
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 6 juillet 2008 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005, le capital a été augmenté d'une somme de 40 269,60 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 26 320 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale. »
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 18 juillet 2008 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005, le capital a été augmenté d'une somme de 284 160,78 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 185 726 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a constaté deux augmentations de capital d'un montant global de 39 175,62 euros
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 mars 2009 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 160 038 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 104 600 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 1 496 957,04 euros par incorporation de la prime d'émission et la création de 978 168 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 12 Octobre 2009 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 130 050 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 85 000 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 3 167,10 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 2 070 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 197,37 par exercice de 105 BSAAR et création de 2 070 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 9 945 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 6 500 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 23 novembre 2010 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 44 925,39 euros par exercice de 23 721 BSAAR et création de 29 363 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.

- suivant délibération du Conseil d'Administration du 31 mars 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 3 060 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 2 000 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 31 mars 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 5 494,23 euros par exercice de 2 899 BSAAR et création de 3 591 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- le Conseil d'Administration du 31 mars 2011 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 28 047,96 euros par exercice de 9 166 options et création de 18 332 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 14 juin 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 54 841,32 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 35 844 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 7 juillet 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 36 502,74 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 23 858 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 7 juillet 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 1 677 879,09 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 1 096 653 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 130 986,36 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 85 612 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 8 298,72 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 5 424 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 septembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 336,60 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 220 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 14 255,01 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 9 317 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 1 135,26 euros par exercice de 544 BSAAR et création de 742 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.

- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 327 019,14 euros par exercice de 156 901 BSAAR et création de 213.738 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 juin 2012 ajustant, afin de tenir compte des actions émises entre le 25 novembre 2011 et le 31 mai 2012 sur l'exercice des BSAAR, l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2012 visant l'attribution d'une action nouvelle pour dix actions anciennes, le capital a été augmenté d'une somme de 1 893 869,19 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 1 237 823 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 35 775,99 euros par exercice de 15 615 BSAAR et création de 23 383 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2012, le capital a été augmenté d'une somme de 16 106,31 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 10 527 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2012 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2012, le capital a été augmenté d'une somme de 53 187,39 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 34 763 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 28 mars 2013 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2011, le capital a été augmenté d'une somme de 217 498,68 euros par exercice de 94 891 BSAAR et création de 142 156 actions nouvelles libérées en numéraire et de 1,53 euros de valeur nominale chacune.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'acquisition, l'administration, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de titres sociaux,
- la prise de participations dans toute société industrielle, commerciale et/ou de services, la création et/ou l'acquisition de tous fonds de commerce ou branches d'activités intervenant dans le domaine de la transitique, notamment la conception, l'étude et la réalisation d'équipements et de systèmes d'automatisation industrielle,
- l'animation, la coordination de toute société et notamment pour l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres, et la formation du personnel, le conseil de gestion et financier,
- le négoce, la fourniture de tous produits et articles utiles ou nécessaires au fonctionnement des sociétés avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- la prise, le dépôt, l'exploitation de brevets et marques,
- les apports en technologie, le développement du savoir-faire technique,

- toutes prestations de services, en particulier l'ingénierie, le conseil, l'assistance, l'organisation destinées aux entreprises industrielles, commerciales et de services,
- la formation de toutes personnes en tous domaines,
- l'organisation de manifestations de tous genres,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de Commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (article 12 et 13 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès son émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés, dans les conditions prévues par la loi, que par une Assemblée Générale Extraordinaire, selon les conditions de quorum et de majorités fixées par le Code de Commerce.

Il n'existe pas de disposition plus restrictive dans les statuts.

21.2.5 Assemblées Générales

Convocation aux Assemblées (article 26 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. En outre, le comité d'entreprise représenté par un de ses membres délégué à cet effet peut, dans les conditions prévues au I de l'article L. 432-6-1 du Code du travail, demander au Président du Tribunal de commerce, statuant en référé, la désignation d'un mandataire de justice chargé de convoquer l'Assemblée des actionnaires.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Participation aux Assemblées (article 28 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité.

La participation aux Assemblées Générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur

Tout actionnaire peut également participer à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociations figurant sur une liste arrêtée par l'Autorité des marchés financiers. Le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et les délais fixés par la loi et les règlements

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société AKKA Technologies se tiendra le 11 juin 2013 à 16h00 à Lyon.

Ordre du jour

A titre liminaire et de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Augmentation de capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte « Prime d'émission », par voie de création d'actions attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion et de Groupe établi par le Conseil d'Administration ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et sur les comptes consolidés ;
- Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne pris en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation des comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions ;
- Décision d'une enveloppe de 100 000 euros annuels afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Franck RICCI en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat de Monsieur Alain TISSERAND en qualité d'administrateur ;
- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Autorisation au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation d'actions ;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital en période d'offre publique d'acquisition par émission de bons soumis au régime de l'article L. 233-32 II du Code de commerce ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre des actions ordinaires ou toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre par offre au public des actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'émettre par placement privé des actions ordinaires ou toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation consentie au Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10% du capital de la Société ;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'ajustement éventuel d'une émission de titres ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration d'émettre des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature ;

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription d'actions ;
- Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options d'achat d'actions ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration d'émettre des actions de la Société au bénéfice des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

21.2.6 Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Article 15 des statuts

Aux cours de l'Assemblée Générale du 24 juin 2008, aux termes de la douzième résolution, les statuts de la société ont été modifiés comme suit, tendant à insérer une clause d'exclusivité de mandat :

« Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du Groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions. »

Assemblée Générale du 5 juin 2012 - Treizième Résolution

Aux cours de l'Assemblée Générale du 5 juin 2012, aux termes de la treizième résolution, a été autorisée la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires des bons de souscription d'actions.

« Treizième Résolution : *Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société*).

L'Assemblée Générale, statuant par exception aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et en application des dispositions des articles L 225-129 à L225-129-6, L233-32 et L 233-33 du Code de Commerce dans leur rédaction issue de la loi Breton n°2006-387 du 31 mars 2006, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder, en France comme à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires de la société.

L'Assemblée Générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la société, et que seuls les

actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions (...). »

21.2.7 Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et des droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée, devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés au premier alinéa de l'article L 233-7 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaire(s) possédant, ensemble ou séparément, 5 % au moins du capital social et/ou des droits de vote de la Société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement de seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense, en aucun cas, les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la Société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société, conformément aux dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce, le délai d'information étant, pour ces seuils, de 5 jours de bourse.

21.2.8 Dispositions régissant les modifications de capital

Le capital social est modifié dans les conditions prévues par la loi.

22 Contrats importants

Les contrats d'acquisitions sont décrits dans le paragraphe 5.2.1. ci-avant.

AKKA Technologies a par ailleurs conclu un contrat de financement lors de l'acquisition de la société MBtech. Les principales caractéristiques de ce contrat sont décrites au paragraphe 10.3.1 et dans l'annexe aux comptes consolidés au paragraphe 20.3.6 (Note 4.13) du présent document de référence.

En dehors de ces contrats, le Groupe n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23 Informations provenant de tiers, déclaration d’experts et déclaration d’intérêts

Non applicable.

24 Documents accessibles au public

Conformément à la Directive Transparence, AKKA Technologies dispose d'une rubrique « informations financières » sur le site www.akka.eu. A ce jour, les documents suivants sont consultables :

- les communiqués financiers
- les communiqués corporate
- les présentations des résultats annuels et semestriels
- les rapports financiers annuels et semestriels
- le calendrier des publications de l'exercice en cours
- le résultat des votes à l'Assemblée Générale du 05/06/2012
- les déclarations de droits de vote
- les déclarations des transactions sur actions propres
- les déclarations de rachat d'actions
- les communiqués relatifs aux honoraires des commissaires aux comptes (incluent dans les documents de référence)
- les documents de référence 2007/2008/2009/2010/2011 visés par l'AMF
- les documents préparatoires aux Assemblées Générales
- la note d'Opération Emission Obligataire visée par l'AMF de février 2013

Les statuts de AKKA Technologies peuvent être consultés au siège social – 9/11, rue Montalivet – 75008 Paris.

DECLARATIONS BOURSIERES

Déclarations des transactions sur actions propres

Conformément à la Directive Transparence, les déclarations mensuelles ont été mises en ligne auprès du diffuseur agréé (www.actusnews.com) et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka.eu).

Conformément à la réglementation en vigueur, les déclarations mensuelles sont désormais transmises directement à l'AMF et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka.eu) dans la rubrique « Espace Investisseurs ».

25 Informations sur les participations au 31 décembre 2012

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3.6) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe et à la liste des filiales et participations de la société AKKA Technologies figurant dans le paragraphe 20.5.3.